



**MINISTER OF INFRASTRUCTURE
AND TRANSPORTATION**

Room 203
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

À Son Honneur
L'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre de l'Infrastructure et des Transports,

Ron Lemieux



Le 31 mars 2008

Monsieur Ron Lemieux,
Ministre de l'Infrastructure et des Transports

Monsieur le ministre,

Je vous présente, aux fins d'approbation, le Rapport annuel 2007-2008 du ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba.

L'exercice 2007-2008 marque la première année du programme de renouvellement du réseau routier de 4 milliards de dollars du ministère de l'Infrastructure et des Transports, un programme d'une durée de 10 ans.

Parmi les principaux projets d'immobilisations débutés ou achevés en 2007-2008, citons l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne jusqu'à la frontière avec la Saskatchewan, le passage supérieur de la Transcanadienne à Portage-la-Prairie pour franchir la ligne du Canadien National et la reconstruction de sections de la RPGC n° 75, la principale voie de communication du Manitoba vers les États-Unis.

En raison de l'importance primordiale des voies de communication pour les échanges commerciaux et l'économie du Manitoba, le ministère a continué à renforcer ses relations de travail avec les États-Unis et le Mexique en 2007-2008 afin de moderniser le corridor international de commerce et de transport du centre du continent qui s'étend du Port de Churchill au Mexique. Le ministère de l'Infrastructure et des Transports est membre de la North America SuperCorridor Coalition (NASCO).

L'exercice 2007-2008 a également été caractérisé par le plus grand budget en immobilisations alloué jusqu'à présent aux bâtiments du gouvernement, soit 73,1 millions de dollars couvrant 126 projets majeurs. Ces projets sont notamment le nouvel établissement correctionnel pour femmes et la poursuite du réaménagement de l'ancien Centre de santé mentale de Brandon afin d'accueillir le Collège communautaire Assiniboine.

C'est également au cours de l'exercice 2007-2008 que l'ouverture officielle de la rampe d'accès universel à l'entrée principale du Palais législatif du Manitoba a eu lieu. Grâce à la réalisation de ce projet de 1,8 millions de dollars, le Palais législatif du Manitoba est devenu le premier édifice législatif au pays à être totalement accessible par ses portes d'entrées principales.

En 2007-2008, notre ministère a poussé plus avant son rôle de chef de file en matière d'approvisionnement au sein du gouvernement en proposant un projet de loi renforçant la politique des « fabricants responsables ». La politique mise en place l'année dernière stipule que le Manitoba ne traitera pas avec des fournisseurs de vêtements dont les sous-traitants font travailler leurs employés dans des conditions de misère.

Conformément à la politique sur les bâtiments écologiques du gouvernement, le ministère a continué à respecter l'intention de la politique pour les nouveaux projets majeurs d'investissements en immobilisations. Cette politique devrait permettre de réduire jusqu'à un tiers des dépenses énergétiques.

Au cours de l'exercice écoulé, des progrès notables ont été accomplis dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, l'un des plus grands projets d'infrastructure de l'histoire du Manitoba. C'est l'été 2007 qui a connu le plus grand nombre de travaux de construction depuis le début du Projet d'agrandissement du canal de dérivation et toutes les échéances sont respectées pour l'instant.

L'exercice 2007-2008 montrera que le ministère de l'Infrastructure et des Transports a assumé avec sagesse sa responsabilité de gestionnaire de l'infrastructure publique de la province.

C'est avec respect, Monsieur le ministre, que je vous sou mets le présent document.

Le sous-ministre,

Andrew T. Horosko



Table des matières

Titre	Page
Lettre d'accompagnement du ministre	1
Lettre d'accompagnement du sous-ministre	3
Table des matières	4
Préface	
Structure du rapport	6
Mandat	6
Vision	6
Gestion de l'infrastructure et des services	6
Compétences de base	7
Responsabilités prévues par les lois	8
Structure	11
Rapport sur la durabilité	14
Administration et finances	
Mandat	16
Traitement du ministre	16
Soutien à la haute direction	16
Services administratifs	17
Services financiers	18
Gestion des ressources humaines	20
Technologies de l'information	22
Santé, sécurité et gestion des risques au travail	24
Bureau du lieutenant-gouverneur	26
Commission de l'évaluation foncière	27
Programmes - Voirie et transports	
Carte régionale	28
Mandat	29
Services de gestion	30
Opérations et contrats	31
Régularisation des eaux et ouvrages d'art	36
Services de réglementation et de sécurité des transports	38
Bureaux régionaux	41
Exploitation régionale des ressources hydriques	47
Autres administrations	49
Planification et conception	50
Aéroports et service de traversiers du Nord	53
Génie des matériaux	55
Contrôle de la circulation routière	57
Politique du transport	59
Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba	65
Commissions, conseils et comités	
- Commission du transport routier et Conseil routier	66
- Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux	68
- Commission de réglementation des taxis	71
Programmes – Services gouvernementaux	
Mandat	73
Gestion des projets	74
Services techniques	76
Carte des secteurs de gestion immobilière	77
Fonctionnement	78
Location immobilière	80
Services de soutien divisionnaires	82

Titre	Page
Sécurité et stationnement	83
Recouvrement des coûts liés aux locaux	85
Planification des besoins en locaux du gouvernement	86
Services d'approvisionnement	88
Service de transport aérien	93
Organismes de service spécial	
Organisme chargé de la distribution du matériel	96
Terres domaniales et acquisition foncière	96
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux	98
Travaux d'infrastructure	
Mandat	100
Programme d'entretien et de conservation	101
Machines et équipement lourd	102
Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés	103
Autres projets	104
Chemins d'hiver	105
Projets d'entretien des voies d'eau	106
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	107
Ententes Canada-Manitoba	109
Programme d'investissement dans l'infrastructure	110
<i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</i>	111

Préface

Structure du rapport

Le Rapport annuel est organisé selon les structures de l'organisation et des affectations ministérielles, lesquelles reflètent les crédits autorisés au ministère tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée législative. Le Rapport donne au niveau des affectations budgétaires principales et secondaires des renseignements sur les objectifs du ministère, les résultats réels obtenus, les résultats financiers et les écarts y afférents. Il comprend également un tableau chronologique sur cinq ans des dépenses et des effectifs du ministère, ainsi que des explications relatives aux écarts en matière de dépenses et de recettes.

Mandat

Établir, gérer et exploiter l'infrastructure publique et les services connexes, tout en fournissant des conseils et en coordonnant le financement dans ce domaine, de manière :

- à optimiser la valeur des investissements publics et les possibilités dans ce domaine;
- à soutenir la croissance communautaire et économique;
- à appuyer des échanges commerciaux efficients et sécuritaires;
- à garantir la sécurité, la durabilité et l'accessibilité;
- à procurer une expérience de qualité à la clientèle;
- à améliorer la qualité de vie.

Vision

Une infrastructure publique et des services connexes sûrs et efficients propices à une croissance sociale et économique durable du Manitoba et de ses collectivités.

Gestion de l'infrastructure et des services

Gestion de l'infrastructure

Le ministère de l'Infrastructure et des Transports (MIT) est directement responsable de plus de 11 milliards de dollars en infrastructure :

- **Routes provinciales** : Environ 5,6 milliards de dollars en 19 000 km de routes, répartis en revêtement structural (8 300 km), en semi-revêtement d'asphalte (4 700 km) et en chaussées en gravier (6 000 km)
- **Ponts routiers** : Environ 2,3 milliards de dollars en ponts du réseau routier provincial (1 250) et en grands ponceaux (1 150)
- **Régularisation des eaux** : 1,0 milliard de dollars en drains agricoles (5 472 km), drains de traversée (3 350), digues (378 km, 25 entourant des collectivités), barrages (100, 61 avec réservoirs), postes de pompage (41) et ouvrages de dérivation (9, dont le canal de dérivation de la rivière Rouge)
- **Chemins d'hiver** : 8,2 millions de dollars (M\$) investis dans 2 200 km de chemins d'hiver aménagés chaque année
- **Locaux** : Environ 1,0 milliards de dollars en 7,3 millions de pieds carrés (pi²) de locaux gouvernementaux (3,7 millions de pi² de bureaux et 3,6 millions de pi² de locaux à usage spécial)
- **Constructions pour les transports** : Environ 3,0 millions de dollars dans 560 installations d'entreposage et ateliers pour le réseau routier
- **Aéroports du Nord** : Environ 200,0 millions de dollars en terrains, bâtiments, pistes d'atterrissage et matériel dans 24 aéroports éloignés du Nord
- **Embarcations** : Environ 24,0 millions de dollars dans huit (8) embarcations
- **Aéronefs** : Environ 50,6 millions de dollars dans seize (16) aéronefs fournissant des services d'ambulance aérienne, de lutte contre les incendies et de transport général

- **Matériel de voirie** : Environ 130,0 millions de dollars en plus de 2 300 engins de construction, d'entretien et de conservation du réseau routier
- **Véhicules gouvernementaux** : Environ 90 millions de dollars en plus de 2 900 véhicules de tourisme, utilitaires légers et ambulances.

Financement des partenariats du Manitoba

Infrastructure provinciale et municipale : Le MIT a la principale responsabilité provinciale pour les partenariats intergouvernementaux de financement de l'infrastructure, qui portent sur plusieurs milliards de dollars, visant l'infrastructure provinciale (p. ex., les transports et le canal de dérivation du Manitoba) et l'infrastructure municipale (le traitement de l'eau et des eaux usées, les installations culturelles et de loisir, l'infrastructure liée au tourisme, la connectivité, etc.). L'infrastructure municipale (la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba) comprend également la gestion de relations très médiatisées avec des clients externes touchant quelque 250 administrations locales et les organisations qui les représentent (l'Association des municipalités du Manitoba et l'Association des conseils communautaires du Nord).

Services du secteur public

Le MIT offre des services du secteur public à titre de mandataire du gouvernement pour l'approvisionnement, les matériaux et la gestion du courrier et de fournisseur de services aériens spéciaux, ainsi que par l'entremise des organismes chargés des terres domaniales et de l'acquisition foncière et de la gestion des véhicules gouvernementaux.

Gestion et services liés à la politique et à la réglementation

Le MIT fournit pour les transports des services de réglementation et d'application de la législation ainsi que des services de gestion de la politique, de la législation et de la réglementation dans ce domaine.

Compétences de base

Gestion de l'infrastructure (acquisition, établissement, planification, conseils, expertise et soutien techniques, exploitation, entretien, conservation et amélioration, élimination).

Services de conseils et de gestion dans les domaines suivants : sécurité, stationnement, contrats, location, construction, planification des installations, terres domaniales et élaboration des politiques et des programmes en matière de transports.

Services internes permettant d'optimiser les économies d'échelles et le pouvoir d'achat (approvisionnement, matériaux, gestion du courrier et des véhicules gouvernementaux, etc.).

Réglementation, application de la législation et gestion des normes relativement à l'usage des routes et des chemins, à l'infrastructure des bâtiments et des installations, à la construction de routes et aux appels d'offres.

Services d'accès aux collectivités par les aéroports du Nord, les services de traversiers et les services aériens (notamment le service aérien d'ambulance Lifeflight).

Coordination du financement de l'infrastructure et planification des immobilisations pour les biens municipaux et ceux appartenant au Manitoba.

Responsabilités prévues par les lois

INFRASTRUCTURE – Locaux

P300 Loi sur les travaux publics

Cette loi régit les activités liées aux travaux publics comme l'acquisition par achat, location ou expropriation, le déblaiement, le moulage, la fabrication, la construction, l'édification, le prolongement, l'agrandissement, l'amélioration, la réparation et l'aliénation des biens excédentaires. Les fonctions précises comprennent l'administration, la responsabilité, la direction et la maîtrise de ce qui suit :

- la conception et la construction des bâtiments appartenant au gouvernement et des autres bâtiments que le lieutenant-gouverneur en conseil désigne;
- le chauffage, l'entretien et la réparation des bâtiments gouvernementaux, des palais de justice, des bureaux des titres fonciers, des prisons et des autres bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité, des centres psychiatriques et des centres de développement;
- le contrôle de l'ameublement et des accessoires des bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité;
- les ingénieurs, les pompiers, les gardiens et les autres employés nécessaires à la garde et à l'entretien des bâtiments du gouvernement et de leur terrain;
- la gestion des aires de stationnement, de la signalisation, des dispositifs et des moyens d'identification là où l'arrêt, l'immobilisation ou le stationnement des véhicules peuvent être interdits, permis, limités ou réservés.

G80 Loi sur le Palais du gouvernement

Cette loi délègue la responsabilité de la gestion immobilière du Palais du gouvernement à l'autorité responsable de la *Loi sur les travaux publics*.

Administration (des deux lois précitées) : Division des services des installations

INFRASTRUCTURE – Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba

F133 Loi sur la Commission du canal de dérivation du Manitoba

Cette loi désigne la Commission du canal de dérivation du Manitoba comme mandataire de la Couronne, avec le mandat suivant :

- a) procéder à l'agrandissement du canal de dérivation;
- b) faire en sorte que l'agrandissement soit réalisé d'une manière qui procure de nouveaux avantages à la collectivité;
- c) mettre en valeur les avantages que le canal de dérivation procurera à la collectivité;
- d) entretenir les biens-fonds et les ouvrages composant le canal de dérivation.

Administration : Commission du canal de dérivation du Manitoba

INFRASTRUCTURE – Infrastructure municipale et provinciale d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

W90 Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Cette loi établit la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, avec les objets généraux suivants :

- a) la recherche, l'exploitation et la gestion de sources d'approvisionnement en eau ainsi que le transport et la distribution de l'eau, pour l'usage domestique des résidents de la province;
- b) l'enlèvement, l'épuration et l'évacuation des eaux usées.

Administration : Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

INFRASTRUCTURE – Transports et ouvrages régulateurs des eaux

H40 Loi sur la voirie et le transport Cette loi établit la responsabilité du ministre à l'égard des routes, des aéroports et des traversiers provinciaux. Elle lui donne le pouvoir habilitant de faire tout son possible pour entretenir ces équipements de transport, notamment par l'acquisition ou la vente de biens et de matériel, le lancement d'appels d'offres pour des projets de construction et de réparation et la conclusion d'ententes avec les municipalités.

H50 Loi sur la protection des voies publiques Cette loi établit les règles applicables aux autoroutes et routes à accès limité concernant l'utilisation des terres contiguës, la construction, la location et l'utilisation des bretelles et accès et l'édification de constructions contiguës à des routes et autoroutes à accès limité. Le *Loi* établit également le Conseil routier et énonce ses pouvoirs relativement à ces routes.

H65 Loi sur l'acquittement du prix des contrats de construction conclus avec le ministère de la voirie et du transport Cette loi établit le processus de paiement des retenues applicables aux contrats de construction de routes.

T140 Loi sur la route transcanadienne Cette loi donne au ministre le pouvoir de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral concernant la construction et l'entretien de la route Transcanadienne au Manitoba.

W70 Loi sur l'aménagement hydraulique À compter du mois d'octobre 2007, la responsabilité de cette loi (à l'exception des articles 16, 17 et 18) en ce qui concerne la construction et l'entretien des ouvrages d'aménagement hydraulique, en excluant toutefois leur planification et leur direction, est transférée au ministre.

Administration (toutes les lois précitées) : Division de l'exploitation et de l'ingénierie

SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Service aérien

G70 Loi sur le service aérien du gouvernement Cette loi prévoit l'établissement d'un service aérien interne destiné aux services d'ambulance, de lutte contre les incendies, de photographie aérienne et de transport général.

Administration : Service de transport aérien, Division de l'approvisionnement et des services

SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Administration des terres domaniales

C340 Loi sur les terres domaniales Les articles 1 à 4, 9, 11 à 13.1, 15 et 20, les paragraphes 23 (1) et (2), les articles 24 à 26, 30 et 34. Pour ce qui rattache à l'aliénation des terres domaniales (agricoles et autres), à l'exception de l'établissement des droits et des baux ou de la délivrance des permis d'exploitation, les articles 5 à 7.1(1), 7.3, 7.6, 8, 14, 16 à 18, 21 et 22 et le paragraphe 23(3) ont été assignés au ministre à compter du 1^{er} avril 2006.

Administration : Les dispositions sont administrées par l'organisme Terres domaniales et acquisition foncière (TDAF), lui aussi établi à cette date. Le ministère de la Conservation et le MAAIR ont la responsabilité des autres articles.

L40 Loi sur l'acquisition foncière

Cette loi prévoit la création (à partir de l'ancienne Direction de l'acquisition foncière) de l'organisme de service spécial Terres domaniales et acquisition foncière, chargé de gérer l'achat, l'acquisition ou l'expropriation de terres exigées par une autorité gouvernementale et de fournir des services d'évaluation foncière.

P20 Loi sur les parcs provinciaux

Les articles 1 et 16, le paragraphe 21(1), l'article 22, les alinéas 32b), f), i), j), k), 33u) et le paragraphe 34(1) de la *Loi* et du *Règlement sur le certificat de créance*, R.M. 140/96 pris en application de la *Loi sur les parcs provinciaux*, permettent la perception de droits ou d'un impôt au moyen de privilèges et de dispositions relatives aux permis et aux baux à long terme pour l'occupation de terres domaniales situées dans les parcs provinciaux.

W140 Loi sur le riz sauvage

Les articles 1 et 2, le paragraphe 8(2), les articles 10 à 13, 15, 16 et 18 à 23 et l'alinéa 31e) de la *Loi sur le riz sauvage*, qui octroient le pouvoir de délivrer des permis et des licences en vertu de la *Loi*, et responsabilité partagée pour d'autres dispositions liées aux licences et permis administrés par Terres domaniales et acquisition foncière.

Administration (toutes les lois précitées) : Terres domaniales et acquisition foncière

SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Services d'approvisionnement

G90 Loi sur les achats du gouvernement

Cette loi prévoit la création d'un bureau des achats afin de pourvoir de façon plus efficace aux besoins de l'administration publique.

Administration : Direction des services d'approvisionnement, Division de l'approvisionnement et des services

SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Délivrance des permis et immatriculation

D104 Loi sur les conducteurs et les véhicules

La *Loi sur les conducteurs et les véhicules* est une loi provinciale qui, à compter du 1^{er} mars 2006, octroie à la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) la compétence législative de fournir des services de délivrance de permis et d'immatriculation au nom du gouvernement. Les dispositions concernant la délivrance des permis automobiles et l'immatriculation de véhicules (routiers ou non routiers), de même que le pouvoir du registraire des véhicules automobiles relativement à ces fonctions, ont été transférées du *Code de la route* à cette loi.

Administration : Société d'assurance publique du Manitoba

SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Règles sur l'utilisation : véhicules routiers, non routiers, commerciaux, transport ferroviaire et application des lois (tous usagers)

H60 Code de la route

Cette loi traite des questions relatives aux conducteurs et aux véhicules ainsi que des règles d'utilisation sur les routes du Manitoba. Les sujets liés à l'usage commercial des routes sont notamment : l'état des camions de transport; le pouvoir habilitant et les domaines de compétence de la Commission du transport routier, de la Commission d'appel des suspensions de permis et du Comité d'étude des dossiers médicaux, ainsi que les questions relevant du Conseil routier; les pouvoirs des autorités responsables de la circulation (p. ex., les municipalités) concernant le contrôle et la réglementation de la circulation routière dans leurs territoires de compétence.

O31 Loi sur les véhicules à caractère non routier

Cette loi traite des questions relatives à l'utilisation de véhicules non routiers, y compris les règles liées à l'âge et à l'obtention d'un permis pour les conducteurs, et les règles concernant la conduite de ces véhicules sur route et hors route.

R15 Loi sur les chemins de fer provinciaux

Cette loi énonce les exigences applicables à la délivrance de permis et à l'exploitation de lignes de chemin de fer courtes au Manitoba uniquement. Elle établit également les pouvoirs de la Commission du transport routier concernant la délivrance de permis et la réglementation des exploitants de lignes courtes.

Administration : Division de la politique du transport et Division de la sécurité des transporteurs routiers et de la réglementation

SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Industrie des taxis à Winnipeg

T10 Loi sur le taxi

Cette loi énonce les exigences liées à la délivrance des permis de taxis et d'exploitants dans la ville de Winnipeg. Elle établit également la Commission de réglementation des taxis, dont elle définit les pouvoirs relativement aux taxis et aux propriétaires et exploitants.

Administration : Commission de réglementation des taxis

Structure

La structure organisationnelle du ministère est présentée dans l'organigramme. Elle donne une définition claire des objectifs divisionnaires et de la responsabilité à chaque palier d'exécution des programmes. Les pages qui suivent résument le rôle, les responsabilités et la dotation en personnel à la fin de l'exercice des divisions et des commissions.

Services administratifs – 107,75 ETP

Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les programmes de communication et de planification et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.

Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance financières ministérielles, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification et d'examen dans le domaine financier et de rapports financiers, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.

Fournir des services de gestion des ressources humaines dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle, de la planification des ressources, de la classification des emplois, des relations du travail, de la dotation en personnel et de l'administration de la paie et des avantages sociaux.

Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources en la matière pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.

Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis, la Commission d'appel des suspensions de permis et la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

Programmes – Voirie et transports – 623,78 ETP

Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes de construction, d'entretien et de conservation ainsi qu'aux programmes de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, des chemins d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités du ministère.

Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements.

Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau de routes principales et secondaires.

Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.

Fournir des services techniques pour les activités de génie des matériaux et de contrôle de la circulation routière.

Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.

Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.

Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.

Programmes – Services gouvernementaux – 663,76 ETP

Offrir des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics par des services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.

Assumer la coordination et la surveillance de projets relatifs aux locaux par le recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion de la construction.

Procurer un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré des points de vue technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.

Fournir des services opérationnels et d'entretien pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.

S'occuper de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.

Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division et gérer la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.

Fournir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court et long terme.

Administrer les contrats pour les demandes de construction liées aux services se rattachant aux locaux gouvernementaux, y compris les services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.

S'occuper de facturer à l'occupant le coût des locaux que la Province possède ou loue.

Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifeflight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.

Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.

Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

Travaux d'infrastructure – 1 166,61 ETP

Assurer l'entretien des réseaux de routes principales et secondaires du Manitoba.

Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.

Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.

Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.

Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver.

Assurer le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba – 25,0 ETP

Procurer des ressources sur le terrain afin d'offrir des conseils et des renseignements techniques facilitant l'aménagement et l'amélioration des infrastructures d'égouts et d'approvisionnement en eau.

Fournir une aide financière aux administrations locales pour leurs dépenses de fonctionnement et d'immobilisations.

Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba – 7,0 ETP

Apporter la contribution du Manitoba aux Programmes Infrastructures Canada-Manitoba pour la construction, la réfection, l'agrandissement ou l'amélioration substantielle d'infrastructures dans tout le Manitoba.

Bureau du lieutenant-gouverneur – 3,0 ETP

La Division de l'administration et des finances assure le soutien du Bureau du lieutenant-gouverneur. La Division gère les finances du Bureau, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

Commission de l'évaluation foncière –

En tant que groupe indépendant, examiner les achats et les expropriations de terrains du gouvernement en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. La Commission détermine et certifie les indemnités à verser pour l'acquisition de terrains par toute autorité désignée ayant pouvoir d'achat ou d'expropriation. L'acquéreur ou le propriétaire du bien-fonds peut demander à la Commission de tenir une audience.

Rapport sur la durabilité 2007-2008

La *Loi sur le développement durable* a été promulguée en juillet 1998. La durabilité exige que chaque activité et chaque décision à prendre soient envisagées selon trois perspectives différentes – l'environnement naturel, l'économie et le bien-être social. La *Loi* établit explicitement les principes et les lignes directrices sur lesquels reposent les trois dimensions de la durabilité.

Le développement durable est le concept ou la philosophie globale et prépondérante qui touche toutes les activités couramment associées avec le changement climatique, le Protocole de Kyoto, l'écologisation et le développement économique communautaire.

Conformément à la *Loi sur le développement durable*, le ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba a intégré à son rapport annuel des comptes rendus sur les activités durables. Ce faisant, le ministère affirme que chaque activité indiquée tient compte du code de pratique et des directives relatives à la gestion financière et à l'approvisionnement énoncées dans la *Loi*.

La durabilité répond aux besoins du présent
sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Objectif ou mandat

Intégrer les principes et directives de développement durable à tous les aspects des programmes et des activités du ministère.

Maintenir le leadership du ministère dans les activités durables à l'échelon provincial et national.

Activités

S'associer avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour atteindre des objectifs durables.

Étudier pour la conception et la construction des processus et matériaux améliorés utilisant moins de ressources non renouvelables et limitant au maximum l'incidence sur l'environnement.

Bâtir et entretenir une infrastructure durable des transports qui limite l'incidence sur l'environnement, réduit les émissions et préserve la viabilité des collectivités.

Mettre en oeuvre et communiquer au gouvernement et au milieu des affaires des politiques et pratiques d'approvisionnement axées sur le développement durable.

Établir des spécifications et des normes générales concernant l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques.

Contribuer à l'initiative gouvernementale de développement économique et communautaire (DEC).

Adhérer aux directives et aux normes (écologiques) reconnues de développement durable pour le portefeuille des bâtiments relevant du ministère (construction, rénovation, entretien, location et gestion énergétique).

Informers les ministères et organismes clients sur les options de carburants et de véhicules propres qui répondent aux besoins de leurs programmes et encourager ces institutions à y recourir.

Mettre en oeuvre des systèmes de recyclage et de réacheminement des déchets dans le portefeuille des bâtiments et des installations relevant du ministère.

Poursuite des programmes en 2007-2008

En 2007-2008 Infrastructure et Transports Manitoba a poursuivi les activités suivantes :

- Construire de nouveaux hangars de stockage de sel imperméables lui permettant de rapprocher ses activités de gestion des sels de voirie de l'objectif fixé pour 2010, à savoir que tous les hangars de stockage de sel de la province (nouveaux ou remplacés) seront imperméables.
- Changer l'itinéraire des chemins d'hiver pour qu'ils passent sur la terre ferme. Ce déplacement permet d'améliorer la sécurité, de répondre aux préoccupations environnementales concernant les traverses de glace et d'établir le fondement pour d'éventuelles routes tous temps.
- Promouvoir l'utilisation du revêtement bitumineux C contenant des agrégats plus locaux et moins d'asphalte, ce qui permet de réduire la consommation de ressources non renouvelables.
- Utiliser des Aqua-Barriers (batardeaux provisoires). Ils constituent une solution de remplacement économique, efficace, écologique et sécuritaire aux batardeaux traditionnels en terre.
- Collaborer avec l'Université du Manitoba pour élaborer des techniques de stabilisation du remblai routier de manière à réduire la nécessité d'acquiescer des emprises, et donc la destruction de la végétation et des habitats.
- Recycler ses huiles usées et filtres usagés, les conteneurs en plastique et l'antigel (Direction des machines et de l'équipement lourd).
- Gérer la consommation d'énergie dans les bâtiments de son portefeuille en continuant de retirer les bénéfices durables suivants : réduction de la consommation d'énergie; réduction du recours à des sources d'énergie non renouvelables et de la dépendance à leur égard; amélioration du confort des occupants; économies ou évitement des coûts.
- Mise à niveau du système de commande numérique directe (CND) dans des installations existantes et nouvelles.
- Proposer des éco-produits aux clients du secteur gouvernemental (Organisme chargé de la distribution du matériel).
- Recycler les cartouches d'encre, les meubles, l'équipement et les fournitures (Organisme chargé de la distribution du matériel).
- Pousser les principaux intervenants au sein du gouvernement à faire progresser les initiatives relatives à l'approvisionnement durable.
- Atteindre une participation élevée du personnel du ministère au Défi Transport,
- Améliorer la Liste des normes sur les produits (à usage routier). L'évaluation et la description font état des propriétés environnementales des matériaux de construction et d'entretien.
- Conversion des feux de circulation (passage à des diodes électroluminescentes).

Pour la deuxième année consécutive, le ministère a fait appel aux services d'un biologiste de Pêches et Océans Canada grâce à un programme d'échanges Canada-Manitoba visant à améliorer les relations de travail avec Pêches et Océans et à promouvoir l'éducation.

Les spécifications applicables aux nouveaux projets de construction de bâtiments dans les parcs d'entreposage routiers exigent l'utilisation de composants électriques homologués Energy Star; les installations de chauffage au propane et au mazout sont converties à l'électricité.

Vous trouverez des exemples concrets d'activités liées au développement durable dans le corps de ce rapport annuel.

Administration et finances

Mandat

- Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les services liés aux ressources d'information, à la communication ministérielle et à la planification stratégique et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.
- Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance financières ministérielles, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification, d'examen et de rapports dans le domaine financier, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.
- Fournir des services de gestion des ressources humaines dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle, de la planification des ressources, de la classification des emplois, des relations du travail, de la dotation en personnel et de l'administration de la paie et des avantages sociaux.
- Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources en la matière pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.
- Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis et la Commission d'appel des suspensions de permis, verser des indemnités pour la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

Traitement du ministre

Cette affectation secondaire correspond à la rémunération supplémentaire à laquelle une personne a le droit à titre de membre du Conseil exécutif.

1 a) Traitement du ministre

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008	2007-2008		
	\$	ETP	\$		
Salaires et avantages sociaux	42.1	1.00	31.0	11.1	

Soutien à la haute direction

Cette affectation porte sur les dépenses de bureau et tout le personnel de soutien du ministre, ainsi que le sous-ministre, le sous-ministre adjoint et leur personnel de soutien. Les fonctionnaires en question assument la direction et la surveillance de la politique, de l'élaboration des programmes et de la gestion supérieure pour le ministère.

1 b) Soutien à la haute direction

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008	2007-2008		
	\$	ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	834.7	12.00	931.5	(96.8)	
2) Autres dépenses	121.2		123.3	(2.1)	
Total de l'affectation secondaire	955.9	12.00	1,054.8	(98.9)	

Services administratifs

Objectif ou mandat

La Direction des services administratifs surveille et évalue les politiques, les systèmes et les procédures. Elle répond aussi aux besoins des clients internes en matière de soutien de projets, de planification, de gestion de l'information et de politique administrative.

Activités

Diriger la gestion à l'échelon ministériel par l'entremise du Bureau du directeur général, Administration et finances.

Fournir des services à la clientèle interne dans les domaines suivants :

Coordonner les activités de planification ministérielle annuelle, ainsi que l'intégration des activités de mesure du rendement.

Gérer l'élaboration et la coordination des principaux registres et documents d'information ministériels, y compris les plans annuels, les cahiers d'information et les rapports sur les réalisations.

Fournir des services de communications internes et externes et du soutien en la matière; gérer les sujets liés à la communication comme la présence ministérielle sur Internet et sur le réseau intranet, le bulletin du ministère, les notes d'allocution et les réponses coordonnées aux demandes d'information.

Diriger l'élaboration des politiques et procédures administratives suivant les besoins, et fournir des services administratifs spécialisés comme la gestion de la LAIPVP.

Offrir des services de gestion de projet (animation, coordination, préparation de rapport).

Volumes de service en 2007-2008

39	réponses à des demandes présentées en vertu de la LAIPVP
234	demandes de renseignements du public reçues par le site Web, les réponses ayant aussi été transmises par voie électronique
257	autorisations de travail internes liées au Web complétées

1 c) Services administratifs

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008			
	\$	ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	712.5	11.00	685.3	27.2	
2) Autres dépenses	346.9		212.8	134.1	
Total de l'affectation secondaire	1,059.4	11.00	898.1	161.3	

Services financiers

Objectif ou mandat

La Direction des services financiers assure un contrôle financier actif en veillant à ce que l'élaboration et l'administration des politiques, des services et des systèmes d'établissement de rapports dans les domaines financier et administratif se fassent de manière à satisfaire les exigences internes et de gestion. La Direction fournit aussi des services centralisés de gestion financière conformément aux lois en vigueur et établit des politiques et procédures d'administration financière.

Activités

Gérer les processus administratifs financiers et la fonction de surveillance du ministère par la gestion, le contrôle financier, les services de comptabilité, la comptabilité des immobilisations, la planification et l'examen financiers ainsi que la gestion du système provincial de recouvrement des frais se rapportant aux locaux (système ACRS).

Fournir les services de contrôle financier, y compris le contrôle, la vérification de régularité et d'attestation, la planification, les services de conseils et de remise en question, l'archivage et la formation.

Offrir des services de comptabilité pour le traitement des documents financiers, le contrôle des crédits, la comptabilité générale, la direction fonctionnelle et le soutien à l'élaboration des systèmes financiers.

Assurer la comptabilité des immobilisations pour l'actif général et l'infrastructure du ministère.

Assurer la planification et l'examen financiers pour la compilation des prévisions budgétaires et des flux de trésorerie, l'analyse budgétaire et un rôle d'examen et de remise en question à l'échelon ministériel.

Maintenir les activités essentielles pour la satisfaction des exigences découlant de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la ou des lois portant affectation de crédits, des directives du Conseil du Trésor et des politiques centrales du gouvernement et du ministère.

Maintenir un système de recouvrement des frais se rapportant aux locaux en effectuant des mises à niveau régulières en fonction des taux applicables utilisés pour traiter les frais liés aux locaux à l'échelle du gouvernement.

Points saillants en 2007-2008

Soutien de l'analyse et de l'examen des fonctions organisationnelles et financières du ministère.

La mise en place d'une fonction de contrôle financier pour faire en sorte que les politiques, les services et les systèmes d'établissement de rapports dans les domaines administratif et financier soient conformes aux pratiques et aux exigences ministérielles de contrôle financier se poursuit.

L'amélioration des procédures de prévisions financières et d'établissement de rapports d'Infrastructure et Transports continue.

La Direction a appuyé les activités régulières de formation du personnel, d'analyse des processus et d'élaboration de procédures et de systèmes.

Le programme de recouvrement des frais se rapportant aux locaux a été intégré au module sur l'immobilier de SAP, ce qui permet une répartition plus efficace de ces frais.

Volumes de service en 2007-2008

<i>Activités des services financiers en 2007-2008</i>	
299	<i>nouveaux actifs créés, avec une valeur approximative de 254 millions de dollars</i>
8	<i>ententes à frais partagés avec le gouvernement fédéral ont été gérées</i>
369	<i>les contrats ont contrôlé</i>
5 450	<i>factures de créances traitées</i>
1 108	<i>laissez-passer de stationnement gérés</i>
174 686	<i>factures de dettes traitées</i>

1 d) Services financiers

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	1,055.4	19.00	1,169.4	(114.0)	
2) Autres dépenses	397.5		376.7	20.8	
Total de l'affectation secondaire	1,452.9	19.00	1,546.1	(93.2)	

Gestion des ressources humaines

Objectif ou mandat

La Direction de la gestion des ressources humaines satisfait efficacement aux besoins du ministère en ressources humaines par la prestation de programmes complets en la matière, l'administration de la paie et des avantages sociaux, les systèmes d'information sur le personnel, le renouvellement de l'effectif et les initiatives visant l'équité en matière d'emploi et la diversité.

Activités

Fournir des compétences spécialisées au ministère dans les domaines suivants : planification des ressources humaines, formation et perfectionnement, recrutement et sélection, classification, relations du travail, relations avec le personnel, administration de la paie et des avantages sociaux et documentation connexe.

Représenter le ministère dans les négociations collectives avec le Manitoba Government Employees Union (MGEU) et l'Organization of Professional Engineers Employed by the Province of Manitoba (OPEEPM). Fournir des conseils et de l'expertise dans les domaines de l'aménagement organisationnel et de la gestion du changement.

Représenter le ministère dans toutes les initiatives liées aux ressources humaines menées avec des organismes centraux ou externes.

Points saillants en 2007-2008

Au ministère de l'Infrastructure et des Transports, un total de 402 étudiants a été embauché au cours de l'exercice 2007-2008. De ce nombre, 104 participants au Programme d'emploi temporaire pour les étudiants offert par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ont été recrutés pour travailler dans divers bureaux régionaux et centraux du ministère. Un total de 65 étudiants a été embauché par le Civil Engineering Co-op Program (programme d'enseignement coopératif en génie civil) de l'Université du Manitoba et le Civil Technology Cad/Co-op Program (programme d'enseignement coopératif en technologie civile) du Red River College. Des étudiants ont aussi été embauchés par l'entremise du Engineering Access Program (Engap) (programme d'accès aux études de génie) de l'Université du Manitoba et de l'Integrated Science and Technology Access Program (ISTAP) du Red River College, à l'appui du programme d'équité en matière d'emploi et de diversité du ministère. Parmi les 402 étudiants, 57 étaient d'ascendance autochtone et 18 étaient membres d'une minorité visible.

Orientation et conseils à la direction sur les relations du travail, y compris les mesures disciplinaires pertinentes, et négociation en vue du règlement de problèmes avant qu'ils n'atteignent le stade de l'arbitrage officiel.

Gestion des documents relatifs à la paie pour 3 420 employés et tenue à jour de l'information complète sur les présences et l'effectif dans le système des ressources humaines et de la paie du gouvernement (système SAP).

Offre aux employés ou à leur famille de conseils et de renseignements sur la retraite, les prestations de décès, l'assurance-invalidité de longue durée et le licenciement.

Quelque 374 employés ont assisté à des programmes de formation divers offerts par la Commission de la fonction publique dans le cadre de son programme de perfectionnement et de formation (OSD). Au total, les employés ont suivi 685 cours.

Environ 50 jours de formation interne ont été offerts au personnel.

Volumes de service en 2007-2008

Activités de dotation des Ressources humaines en 2007-2008	
521	postes dotés par concours (445 publics, 30 internes, 46 restreints)
42	nominations directes traitées
172	approbations de prolongation d'emploi pour une durée déterminée préparées et traitées
762	examens de classification
1	classification de groupe
37	griefs, y compris 2 griefs de groupe, 3 griefs de principe, 1 appel concernant un classement d'emplois, 7 appels concernant la sélection de candidats. Il y a eu aussi 1 plainte concernant les droits de la personne.

Écarts en 2007-2008

On a constaté un accroissement de l'activité de recrutement par rapport à l'exercice précédent. Ce phénomène est directement lié à l'augmentation du nombre de départs en retraite.

1 e) Gestion des ressources humaines

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008		Écart pos. (nég.)	Note expl.
		ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	1,778.4	27.75	1,819.0	(40.6)	
2) Autres dépenses	237.2		316.6	(79.4)	
Total de l'affectation secondaire	2,015.6	27.75	2,135.6	(120.0)	

Technologies de l'information

Objectif ou mandat

La Direction des technologies de l'information détermine, définit et gère les systèmes d'échange et de traitement de l'information informatisés et manuels connexes qui répondent aux besoins opérationnels du ministère.

Activités

La Direction des technologies de l'information apporte du soutien en gestion de l'information et en gestion de projet à l'ensemble des directions et des sections opérationnelles du ministère. La Direction soutient ces dernières depuis la conception d'une possibilité d'amélioration opérationnelle ou la définition d'un besoin opérationnel nouveau ou en évolution jusqu'à la mise en œuvre d'une solution appropriée.

Déterminer, définir et analyser les initiatives d'amélioration opérationnelle – conseils opérationnels et techniques, examen des processus opérationnels, gestion de projet, planification opérationnelle, gestion des risques.

Préparer les plans pour les systèmes de technologie de l'information et des communications du ministère.

Fournir des services de consultation à la haute direction et aux sections opérationnelles.

Réaliser des analyses des processus opérationnels et recommander des changements ou des améliorations suivant les besoins.

Définir et gérer la fourniture d'équipements et de systèmes informatiques pour le ministère.

Fournir une orientation stratégique et de la formation au personnel pour ce qui a trait à la gestion des systèmes opérationnels.

Se charger de l'administration des données et de la sensibilisation générale aux questions de sécurité en ce qui concerne l'informatique et la technologie des communications au sein du ministère et du gouvernement.

Collaborer étroitement avec le ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines pour coordonner la prestation centralisée de services d'élaboration, de mise en service et de maintenances des applications.

Points saillants en 2007-2008

Mise en œuvre de la première phase du système de répertoire des routes.

Amélioration des services additionnels offerts au public grâce au système d'information routière par l'apport d'améliorations et de mises à niveau à l'infrastructure technique. Détermination de possibilités d'offrir des services additionnels au public afin de lui permettre d'accéder au système d'information routière plus facilement et à partir de plus d'endroits et élaboration des exigences opérationnelles requises pour ces services.

Améliorations du cahier d'information électronique (notes d'information) pour le ministère. Les notes d'information sont mises à jour avant chaque séance de l'Assemblée législative.

Mise en œuvre et automatisation du système de délivrance des permis aux véhicules dont le poids ou les dimensions dépassent les limites autorisées sur les parcours du Manitoba.

Mise en œuvre du projet pilote de stations météo-route du ministère.

Écarts en 2007-2008

Infrastructure et Transports Manitoba a mis en œuvre un système automatique de gestion de la circulation sur certains parcours du Manitoba. Le reste des parcours doit être équipé pour que la mise en œuvre du système soit complète.

1 f) Technologies de l'information

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	2,734.1	17.00	3,057.6	(323.5)	
2) Autres dépenses	455.5		815.8	(360.3)	
Total de l'affectation secondaire	3,189.6	17.00	3,873.4	(683.8)	

Santé, sécurité et gestion des risques au travail

Objectif ou mandat

La Direction de la santé, de la sécurité et de la gestion des risques au travail a pour mandat de gérer les risques pour la sécurité, la santé et le bien-être du personnel, des visiteurs et du public qui sont liés aux tâches exécutées par le ministère ou en son nom.

La Direction gère également les risques liés à l'infrastructure et aux biens matériels du ministère.

Activités

Rechercher, élaborer et maintenir les programmes, politiques et procédures de sécurité, de santé et de gestion des risques au travail.

Offrir des services de consultation et de soutien dans les domaines suivants : sécurité du travail, bien-être et santé au travail, gestion des demandes liées à des accidents et à des blessures corporelles et programmes de gestion des risques.

Effectuer des vérifications dans le cadre du programme COR (certificats de reconnaissance) afin de veiller à la stricte observation de l'ensemble des lois et des règlements fédéraux et provinciaux applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Faciliter la mise en œuvre de la formation requise pour l'obtention de ces certificats.

Élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention de blessures musculosquelettiques et les programmes de formation à l'appui.

Rendre compte des activités ministérielles consacrées au développement durable.

Faciliter l'élaboration du plan de continuité des activités du ministère.

Points saillants en 2007-2008

Les protocoles d'enquête sur les accidents du travail mis à l'essai au cours de l'exercice précédent ont été adoptés et sont en voie d'être appliqués à tous les programmes d'Infrastructure et Transports Manitoba.

Un comité directeur a été établi dans le but d'examiner les problèmes liés aux blessures musculosquelettiques et de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de prévention des blessures musculosquelettiques et de formation connexe dans tous les programmes administratifs et opérationnels du ministère.

Dix programmes ministériels ont terminé avec succès les vérifications du programme de certificats de reconnaissance (COR).

Les qualités et responsabilités liées à deux postes existants ont été révisées afin de tenir compte de l'expérience et des connaissances plus vastes requises pour gérer les programmes de sécurité, de santé et de gestion des risques au travail.

Écarts en 2007-2008

À la suite de l'élaboration du programme de formation dans le domaine de l'entretien des routes, la prestation du programme a été confiée à la Direction des opérations spéciales.

La responsabilité du ministère relative aux activités de développement durable a été réduite à un rôle de consultation et de rédaction de rapports.

Statistiques sur les programmes et volumes de service en 2007-2008

Activités du programme en 2007-2008	
264	demandes de règlement – dommages à des biens d'Infrastructure et Transports Manitoba ou de tiers
191	réclamations à la Commission d'indemnisation des accidents du travail
144	ateliers et séances de formation – observation des lois et règlements
10	vérifications dans le cadre du programme COR

Statistiques sur les blessures en 2007-2008*	
204	accidents – blessures sans soins médicaux ni arrêt de travail
81	constats par un médecin – blessures avec soins médicaux, mais sans arrêt de travail
110	demandes avec arrêt de travail – blessures avec soins médicaux et arrêt de travail

Nombres de journées perdues et coûts liés aux indemnités du travail en 2007-2008**	
2 323	journées de travail perdues
1 366 192,58 \$	coûts liés aux indemnités d'accident du travail versées

* Le nombre d'accidents a augmenté par rapport à l'année précédente pour les raisons suivantes :

- 1) une sensibilisation accrue à l'importance de déclarer sans délai tout accident;
- 2) la fusion des programmes du ministère de la Gestion des ressources hydriques avec ceux du ministère de l'Infrastructure et des Transports

** Les coûts liés aux indemnités d'accident du travail versées ont augmenté de 93 524,35 \$ pour les raisons suivantes :

- 1) les indemnités d'accident du travail versées aux travailleurs de South Indian Lake
- 2) le règlement des demandes de prestations de retraite

** Les coûts liés aux indemnités d'accident du travail comprennent : la perte de salaire, les dépenses médicales et de réadaptation, les prestations d'invalidité et les frais d'administration moins les sommes versées à la Commission des accidents du travail du Manitoba.

1 g) Santé, sécurité et gestion des risques au travail

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	2007-2008 \$		
1) Salaires et avantages sociaux	350.0	7.00	435.0	(85.0)	
2) Autres dépenses	107.2		79.6	27.6	
Total de l'affectation secondaire	457.2	7.00	514.6	(57.4)	

Bureau du lieutenant-gouverneur

Objectif ou mandat

La Division de l'administration et des finances soutient le Bureau du lieutenant-gouverneur. Elle en gère les finances, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

1 h) Bureau du lieutenant-gouverneur

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	187.8	3.00	197.4	(9.6)	
2) Autres dépenses	98.6		102.6	(4.0)	
Total de l'affectation secondaire	286.4	3.00	300.0	(13.6)	

Commission de l'évaluation foncière

Objectif ou mandat

La Commission de l'évaluation foncière est un tribunal indépendant qui détermine le juste montant des indemnités à verser pour les achats et les expropriations de terrains par le gouvernement. Ses activités sont régies par la *Loi sur l'acquisition foncière* en ce qui concerne les achats gouvernementaux, et par la *Loi sur l'expropriation* pour ce qui est des expropriations.

Les décisions de la Commission relatives aux indemnités d'expropriation lient à la fois l'autorité expropriatrice et le ou les propriétaires du terrain. Les décisions sur les questions de fait et de droit peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour d'appel. Les décisions de la Commission relatives à la *Loi sur l'acquisition foncière* lient l'autorité qui fait l'acquisition du terrain, mais ne lient pas le ou les propriétaires.

Au 31 mars 2007, la Commission comptait 42 demandes en instance. Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, la Commission a reçu 37 demandes en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. Les demandes étaient ainsi réparties :

	<u>Reçues</u>	<u>Classées</u>	<u>En instance</u>
<i>Loi sur l'acquisition foncière</i>	27	30	1
<i>Loi sur l'expropriation</i>	10	11	37

La Commission a classé 41 dossiers. Parmi ces derniers, elle a délivré 36 certificats d'indemnisation, dont 32 reposant sur des ententes et quatre correspondant à trois affaires litigieuses. La Commission a par ailleurs classé six dossiers dans lesquels les parties ont retiré leur demande; il lui reste donc 38 demandes en instance (une en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et 37 en vertu de la *Loi sur l'expropriation*).

La Commission a tenu des audiences publiques relativement aux terrains acquis par Terres domaniales et acquisition foncière (anciennement appelé Services de gestion foncière) pour le ministère de l'Infrastructure et des Transports, la Commission du canal de dérivation du Manitoba, le ministère de la Gestion des ressources hydriques, le ministère de la Conservation et la Ville de Winnipeg.

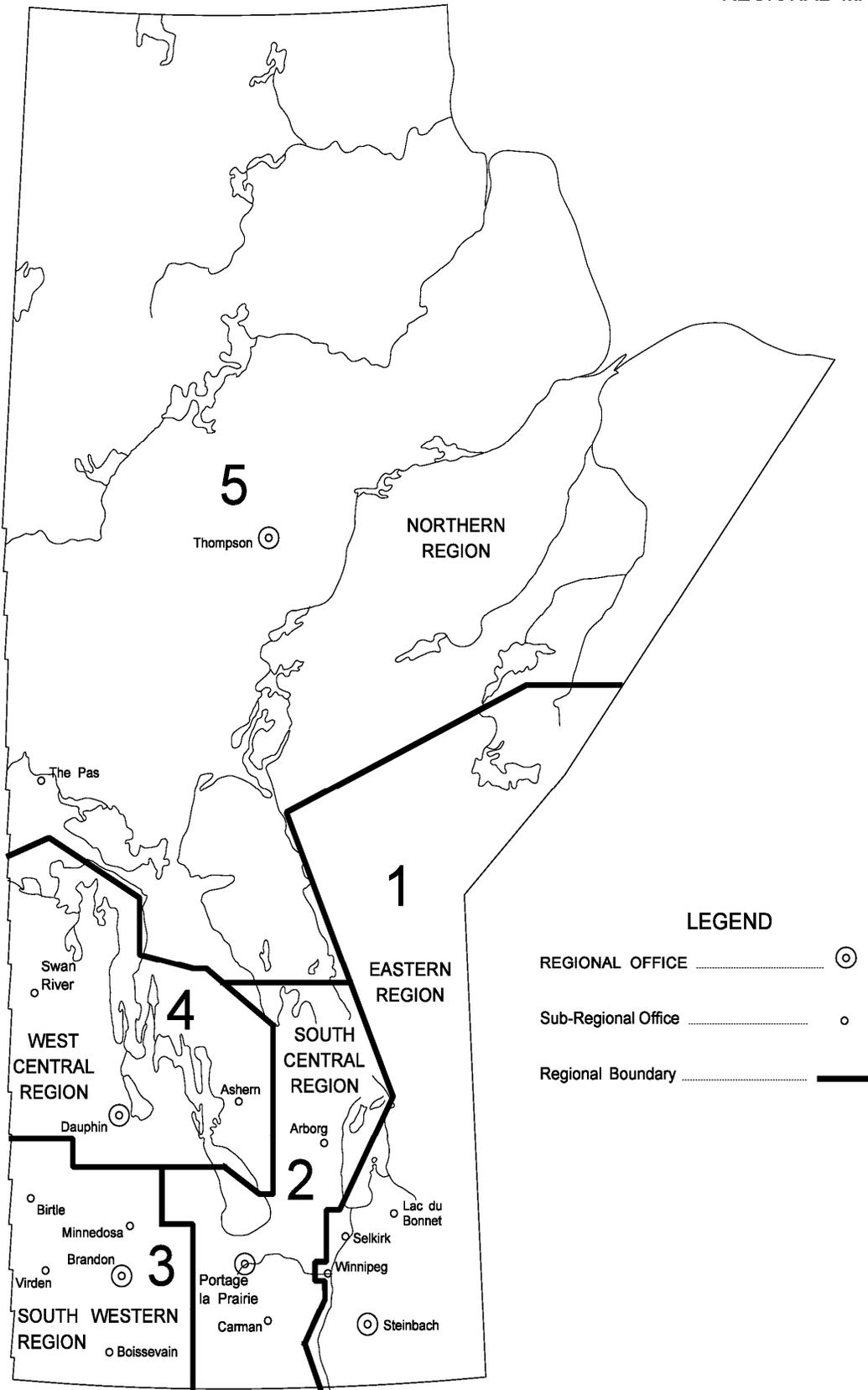
Le directeur de Terres domaniales et acquisition foncière est habilité à accepter des ententes de règlement de moins de 5 000 \$ avec les propriétaires. La Commission, jouant un rôle plus administratif que décisionnel, examine les ententes de transfert de terrain qui lui sont adressées par les Services de gestion foncière. Le nombre de propriétés dans cette catégorie s'est élevé à 22.

La Commission donne les raisons justifiant ses décisions, lesquelles paraissent dans la publication intitulée *Land Compensation Reports* publiée par Canada Law Book Inc.

1 i) Commission de l'évaluation foncière

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	ETP	2007-2008		
	\$		\$		
Autres dépenses	17.4		27.4	(10.0)	

REGIONAL MAP



Programmes - Voirie et transports

Mandat

- Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes de construction, d'entretien et de conservation ainsi qu'aux programmes de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, de chemins d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités du ministère.
- Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements.
- Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau de routes principales et secondaires.
- Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.
- Fournir des services techniques pour les activités de génie des matériaux et de contrôle de la circulation routière.
- Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.
- Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.
- Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.

Services de gestion

Objectif ou mandat

Le Bureau des services de gestion assume la gestion et l'orientation stratégique de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie. Il veille également à l'exécution efficace et efficiente, dans toute la province, des programmes de construction, d'entretien, de conservation et d'aide aux municipalités du Ministère. Par ailleurs, le Bureau veille à la prestation efficace et efficiente des programmes de traversiers et d'aéroports provinciaux, ainsi que des activités de régularisation des eaux. Il établit de plus des normes environnementales efficaces concernant l'utilisation des ressources et des matériaux, ainsi que des normes opérationnelles et de conception pour toute l'infrastructure ministérielle.

Activités

Coordonner la planification stratégique de la Division.

Exercer une fonction d'assurance de la qualité à l'interne pour la correspondance écrite, les renseignements sur les coûts des programmes et diverses autres responsabilités en matière de budget et de suivi.

Cerner les besoins et les priorités en matière de modification de la structure organisationnelle, d'accent de la programmation et de développement positif de la culture organisationnelle au sein de la Division.

Coordonner les stratégies de gestion des réponses aux médias et des questions politiques de la Division.

Offrir un leadership et une orientation à la Division, conformément aux objectifs opérationnels du gouvernement, en participant à la direction supérieure du Ministère.

Offrir une gestion au Ministère dans les secteurs suivants :

- programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes délivrés dans les cinq régions du Ministère et les directions concernées chargées de soutenir la haute direction de la Division;
- programmes ministériels de construction, d'entretien, de conservation des ouvrages d'art et de régularisation des eaux;
- activités maritimes et l'exploitation du réseau provincial d'aéroports du Ministère.

Fournir du soutien administratif aux gestionnaires des diverses directions.

Jouer le rôle de ressource d'accompagnement professionnel pour diriger et stimuler le travail de certaines personnes dans les domaines du perfectionnement en leadership ainsi que de l'apprentissage et du perfectionnement axés sur le rendement pour la Division.

Surveiller l'efficacité des normes, des services et des installations relevant de la Division.

Offrir un perfectionnement professionnel en établissant des programmes d'accompagnement professionnel, de mentorat et de formation en vue de répondre aux besoins du Ministère et aux attentes des employés.

Points saillants en 2007-2008

La Division a procédé avec succès à la reconstitution de son équipe de gestion supérieure, rendue nécessaire par des promotions et des départs en retraite. On a comblé un (1) poste de direction des Opérations régionales, un (1) poste de direction du Contrôle de la circulation routière, quatre (4) nouveaux postes d'ingénieur en construction et trois (3) nouveaux postes d'ingénieur en services techniques afin d'offrir des compétences spécialisées en gestion supérieure.

La Division a dirigé un examen des services d'ingénierie au nom du Conseil du Trésor. On a examiné l'ensemble des services d'ingénierie offerts par le gouvernement afin de proposer des améliorations à la

prestation des services. Le Conseil du Trésor a accepté un rapport d'évaluation qui s'est traduit par un certain nombre de recommandations pour aller de l'avant, notamment :

- cerner et prioriser les postes vacants existants et les nouveaux postes dans le secteur du génie;
- élaborer un plan de publicité, de recrutement et de conservation plus agressif des effectifs d'ingénieurs;
- établir une équipe de gestion de projet au sein du Ministère en ayant recours aux ressources existantes;
- demander aux ministères d'élaborer un processus de prévision des besoins techniques et un programme d'échange des ressources en génie en fonction de divers projets particuliers;
- demander aux ministères d'élaborer un processus de rationalisation du processus de mobilisation des consultants et de délégation accrue du pouvoir;
- soumettre des rapports d'activité d'ensemble.

Volumes de service en 2007-2008

	Budget	Chiffres réels en fin d'exercice
Immobilisations (y compris les fonds fédéraux)	239,4 M\$	231,9 M\$
Conservation	59,8 M\$	56,6 M\$
Chemins d'hiver	8,2 M\$	8,4 M\$
Entretien	101,0 M\$	103,8 M\$

Le budget annuel pour les routes et les ponts s'est accru de plus de 50 % depuis 2006-2007 pour atteindre un nouveau record de 400 millions de dollars. Le Ministère a atteint sa cible budgétaire et a indiqué les dépenses les plus élevées jusqu'ici.

Parmi les importants projets d'immobilisations entrepris en 2007-2008, on compte les suivants :

- saut-de-mouton du CN sur la route Transcanadienne à Portage la Prairie;
- reconstruction des voies sud-nord et nord-sud de la RPGC 75;
- élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne n° 1 jusqu'à la frontière de la Saskatchewan (frais partagés par les gouvernements fédéral et provincial);
- parachèvement de l'élargissement à quatre voies de la RPGC 59 en direction nord jusqu'à Île-des-Chênes;
- modernisation de la route périphérique (RPGC 101) en direction nord-est, de la RPGC 1 vers l'est jusqu'au sud de la RPGC 15;
- poursuite de la modernisation des routes provinciales secondaires (RPS) 373 et 374;
- pose d'un revêtement, élargissement et modernisation de sections particulières de la RPGC 6;
- thermorégénération de la RPGC 2 et modernisation et remise en état des ouvrages d'art;
- investissement de 50 M\$ dans les ponts et les ouvrages d'art.

Écarts en 2007-2008

Une restructuration a eu lieu pour permettre à la Division d'aller de l'avant dans un contexte marqué par un financement sensiblement accru, des attentes plus élevées du public et le départ en retraite de cadres supérieurs.

2 a) Services de gestion

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	888.5	12.00	901.1	(12.6)	
2) Autres dépenses	143.6		113.2	30.4	
Total de l'affectation secondaire	1,032.1	12.00	1,014.3	17.8	

Opérations et contrats

Objectif ou mandat

La Division des opérations et des contrats et ses quatre directions fournissent du soutien et des services internes spécialisés afin de veiller à la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation conformément à des normes, des spécifications et des procédures uniformes.

Activités

Les **Services contractuels** fournissent des conseils et des services d'expert pour l'élaboration des normes et des politiques qui constituent le cadre dans lequel travaillent le personnel régional et les autres directions en ce qui concerne l'administration des contrats et l'approvisionnement en matériaux et en services des projets de construction, de conservation et d'entretien dans toute la province. Ils s'occupent également de l'administration du programme provincial de chemins d'hiver, qui offre un accès terrestre saisonnier à diverses collectivités éloignées du nord du Manitoba.

Les **Services d'appui à la construction** offrent des services techniques spécialisés, des conseils, du soutien et de la formation au personnel de construction, d'entretien et des aéroports du Ministère d'une manière qui intègre la qualité, la viabilité, l'équité et l'uniformité, ainsi que la protection de l'intérêt public. La vision des Services met l'accent sur l'exploration de nouveaux moyens innovateurs de devenir plus efficaces et efficients en modifiant les systèmes et les processus d'amélioration des services. Les Services offrent également un soutien et des services internes spécialisés pour assurer la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation, conformément à des normes, des spécifications et des procédures uniformes.

Les **Services opérationnels** se chargent des opérations d'entretien provinciales et de la conservation des routes dans le contexte des politiques et procédures opérationnelles, des outils de gestion et des technologies de soutien. La Direction coordonne l'information sur l'état des routes à l'intention des intervenants du public.

Les **Opérations spéciales** organisent, gèrent et fournissent les services d'équipes spécialisées formées de plus de 150 employés saisonniers de bureau et sur le terrain qui font fonctionner du matériel spécialisé pour accomplir les travaux de conservation et d'entretien des routes dans les domaines suivants : pose de couches de scellement au bitume, mélange de l'asphalte, marquage de la chaussée, entretien des ponts, défonçage et colmatage. La Direction des opérations spéciales représente le Ministère dans le domaine de la planification d'urgence et l'Organisation des mesures d'urgence coordonne la réaction du Ministère en cas de situation d'urgence.

Points saillants en 2007-2008

Services contractuels

En collaboration avec la Manitoba Heavy Construction Association, la Direction des services contractuels a mis à jour plusieurs devis de construction de la Division. La Direction a examiné et traité une hausse de 20 % du nombre de contrats cautionnés par rapport à 2006-2007. Elle a préparé les contrats du programme annuel et de conservation et du programme pluriannuel de construction d'immobilisations. Pour la première fois en 2007-2008, la Direction était responsable de l'administration et de la prestation du programme provincial de chemins d'hiver, qui a été administré avec succès.

Services opérationnels

Initiatives liées aux routes provinciales

Installation de cinq stations météo-route aux endroits suivants : RPGC 1 (aire de repos de Kirkella), intersections des RPGC 1 et 13 (Oakville), RPGC 1 et 207 (Deacons' Corner), RPGC 75 et RPS 305 (Sainte-Agathe) et RPGC 75 et RPGC 14 (Letellier). Ces stations procurent à notre personnel interne des données visuelles et atmosphériques ainsi que les températures routières.

Mise en service et soutien du système de gestion de l'entretien à plus de 100 endroits partout dans la province.

Préparation du programme provincial annuel de conservation.

Les renseignements sur l'état des routes sont disponibles 24 h sur 24 sous forme de messages enregistrés au 945-3704, ou, sans frais, au 1-877-627-6237. Les messages sont mis à jour 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de la mi-octobre à la mi-mai et cinq jours par semaine (24 h sur 24) de la mi-mai à la mi-octobre. Ces renseignements sont aussi disponibles par Internet, à la page www.gov.mb.ca/roadinfo.

Services d'appui à la construction

Section de la formation, du perfectionnement et du recrutement

Programmes d'alternance travail-études

La Section a embauché 126 étudiants dans le cadre de ses programmes d'alternance travail-études en génie civil et de formation de techniciens et de technologues en génie civil et de ses initiatives dans les écoles secondaires, y compris l'Engineering Access Program (EngAP) à l'Université du Manitoba et le programme de technologie en génie civil ACCESS au collège Red River, en soutien au Programme d'équité et matière d'emploi et de diversité du Ministère.

Dans le cadre de l'initiative dans les écoles secondaires, la Section a élaboré un programme de parrainage pour les élèves du secondaire du Nord et des régions rurales qui participent à l'initiative. Cinq subventions de 1 000 \$ ont été accordées à des étudiants afin de poursuivre leurs études dans le domaine du génie civil.

Formation interne

La Section a remis en oeuvre des niveaux de formation interne au cours de l'exercice 2007-2008 : 45 membres du personnel ont réussi les niveaux 1 (mathématiques, levés et matériaux) et 2 (mathématiques) de manière autodidactique; 179 membres du personnel ont participé à une formation interne qui comprenait les modules Principes de gestion 1 à 3, Matériaux 2-A, B et C, Levés 3 et Conception 3.

Salons de l'emploi et activités de diffusion

La Section a organisé deux importants salons de l'emploi à Brandon et à Winnipeg en ayant recours à l'aide et à la participation des divisions du Ministère. Plusieurs événements régionaux moins importants ont été dotés en personnel principalement par des membres du personnel régional, tandis que les éléments d'exposition, le matériel d'information et les fournitures ont été fournis et expédiés par la Section.

La Section a participé à des conférences pour promouvoir ses programmes d'emploi dans les écoles secondaires, d'alternance travail-études et de formation, ainsi que ses programmes propres à un projet, au cours de l'exercice. Les présentations ont entraîné des contacts avec des collectivités autochtones, des divisions scolaires, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres ministères du gouvernement, qui étendent la portée des programmes de recrutement et renforcent la stratégie de dotation en personnel à long terme.

Géomatique et soutien géographique

La Direction a mis en service 6 stations de poursuite GPS TKP (1 par région et 1 pour les services de soutien à la clientèle) et 12 stations robotiques totalisatrices et a formé le personnel des stations. Elle a aussi mis en service de nouveaux ordinateurs portatifs pour les équipes de cartographes et de topographes. On a installé un réseau sans fil dans tous les bureaux et bureaux auxiliaires du Ministère.

La Direction a procédé à des levés de quatre aéroports nordiques et de 3 ponts, ainsi qu'à un levé préliminaire à Morris en utilisant les stations de poursuite GPS et les stations robotiques totalisatrices avec des équipes multiples.

La Direction a étendu le programme de formation aux levés à une semaine complète. Le programme vise tout l'équipement et tous les systèmes utilisés par le Ministère.

La Direction a mis sur pied un nouveau groupe régional d'utilisateurs formé de technologues en levés pour le transfert d'information. Elle a également organisé la première conférence annuelle des chefs d'équipe de topographes, qui visait aussi le personnel de régularisation des eaux.

Assurance de qualité

Système de pont-basculé automatisé

Le système de pont-basculé automatisé, connu sous le nom de MISTS (système d'information de gestion pour les ponts-basculés modèle route), a été mis au point et a fait l'objet d'un projet pilote dans deux chantiers du Ministère. Il est désormais prêt à être mis en oeuvre dans tous les chantiers du Ministère. Le système MISTS est conçu pour fonctionner de manière autonome sur chaque site de pont-basculé. La Direction peut désormais mettre sur pied et configurer les nouveaux systèmes sur tous les chantiers du Ministère, au besoin.

Soutien à Geopack et Microstation

La Direction a poursuivi la mise en place du progiciel Geopack dans les régions, tout en offrant un soutien opérationnel aux logiciels de génie du Ministère que sont Geopack, Microstation, TIMS, ainsi qu'à d'autres produits Bentley connexes tels que Descartes et Rebar.

La Direction a mis sur pied un groupe de discussion pour les utilisateurs de Geopack, Microstation et TIMS.

Opérations spéciales

Bâtiments et parcs d'entreposage

On a construit huit bacs à sel et de sept hangars de sable dans le cadre du programme ministériel de gestion des sels de voirie.

On a également construit un bâtiment pour un pont-basculé, deux hangars techniques, deux hangars pour l'équipement, un quai de lavage, deux espaces de bureaux et un entrepôt.

On a effectué des travaux de modernisation et de construction d'une valeur de 771 000 \$ dans les aéroports et les traversiers du Nord et on a investi 152 000 \$ pour améliorer l'efficacité énergétique et moderniser des systèmes d'éclairage et de chauffage.

Volumes de service en 2007-2008

Services contractuels

En 2007-2008, 368 contrats d'une valeur totale de 170,1 M\$ ont été adjugés pour divers genres de travaux à l'échelle de la province. Ce chiffre comprend 102 contrats cautionnés d'une valeur totale de 150,3 M\$, en particulier :

- 17,0 M\$: production d'agrégats
- 0,3 M\$: aéroports
- 13,5 M\$: ouvrages d'art
- 1,3 M\$: bâtiments
- 12,6 M\$: nivellement
- 102,5 M\$: pose de revêtement
- 0,2 M\$: circulation
- 2,9 M\$: régularisation des eaux

Par ailleurs, 266 arrêtés ont été approuvés pour des projets de construction non cautionnés (d'une valeur totale de 19,8 M\$) concernant des routes et des ponts divers.

Au total, 309 bons de commande d'une valeur de 72,3 M\$ ont été émis pour l'achat de matériaux de construction et d'entretien des routes, comme des ciments bitumineux, des ponceaux et des produits chimiques d'entretien.

Volumes de service des Services opérationnels en 2007-2008	
69	clubs 4-H ayant participé à la campagne annuelle de nettoyage des routes de 4-H
853	km d'emprises routières nettoyées
3 662	sacs de déchets ramassés
132 026	appels au bureau d'information sur l'état des routes

Volumes de service des Services d'appui à la construction en 2007-2008	
16	revues de contrats effectuées
6	vérifications réalisées
40	activités de formation – utilisateurs de GEOPAK
5	unités GPS achetées (250 000 \$)
12	stations totalisatrices achetées
80	ordinateurs portables remplacés

Volumes de service des Opérations spéciales en 2007-2008	
68 655	tonnes de mélange d'asphalte
1 092	km de couche de scellement au bitume posée
252 307	mètres de route (opérations de défonçage et de colmatage)
4,6	M\$ dépensés pour le programme de marques sur la chaussée
2,0	M\$ dépensés pour le programme de construction
3,03	M\$ dépensés pour le programme d'entretien des ponts

Les activités de planification annuelle comprennent l'établissement des calendriers des programmes, en collaboration avec d'autres autorités gouvernementales comme le programme technologique de prévision du rendement du bureau chargé de la gestion de l'actif, la section chargée des ponts, le calendrier d'entretien et la contribution de chacune des régions concernant les travaux nécessaires.

Il serait utile que les outils de planification dont dispose actuellement le programme de scellement au bitume grâce au système technologique de prévision du rendement soient également mis à la disposition du programme de défonçage et colmatage.

Au total, les dépenses consacrées aux projets de construction et d'entretien ci-dessus s'élèvent à 2 500 000 \$, et 91 projets ont été achevés en 2007-2008.

Écarts en 2007-2008

Services contractuels

Le bureau chargé de la gestion de l'actif des Services opérationnels a été transféré aux Services contractuels. De plus, le programme de chemins d'hiver a été transféré des régions de l'Est et du Nord aux Services contractuels.

2 b) Opérations et contrats

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008		Dépenses prévues 2007-2008		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	\$	ETP	\$			
1) Salaires et avantages sociaux	3,362.3	52.00	3,273.3		89.0	
2) Autres dépenses	815.1		768.3		46.8	
2) Subventions et paiements de transfert	59.0		62.5		(3.5)	
Total des autres dépenses	874.1		830.8		43.3	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(351.0)		(375.0)		24.0	
Total de l'affectation secondaire	3,885.4	52.00	3,729.1		156.3	

Régularisation des eaux et ouvrages d'art

Objectif ou mandat

La Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art veille à la sécurité et à l'efficacité des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux de la province, par la réalisation d'activités d'inspection, de planification, d'entretien, de réfection et de construction. Elle est responsable de la gestion globale de l'ensemble des infrastructures, qui comprend notamment 2 068 ponts, 3 470 grands ponceaux, 13 000 ponceaux de digue, 4 700 km de drains, 75 barrages, 61 réservoirs, 345 ouvrages de régularisation des eaux, 12 ouvrages de dérivation, 18 digues communautaires, 425 km de digues de rivière et 41 stations de pompage.

Activités

Concevoir et préparer des plans détaillés et des spécifications pour les ouvrages d'art et l'infrastructure de régularisation des eaux.

Superviser la construction des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux, (ponts, ouvrages de franchissement, barrages, drains, ouvrages régulateurs, structures de signalisation suspendue, grands ponceaux et autres ouvrages divers).

Évaluer la capacité des ponts et des ouvrages d'art du réseau routier et du système de régulation des eaux en vue d'augmenter la capacité portante des routes et l'excédent de poids autorisé par permis spécial.

Gérer le travail des sociétés de génie-conseil engagées par le Ministère pour des services de conception préliminaire et détaillée, d'inspection et d'administration de contrats relatifs à des projets d'ouvrages d'art et d'infrastructure de régularisation des eaux.

Contribuer et aider à l'élaboration d'un programme ministériel d'immobilisations sur cinq ans fondé sur l'inspection et l'évaluation de l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux existants.

Inspecter et surveiller l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux (ponts, sauts-de-mouton, barrages, digues, grands ponceaux, ouvrages connexes), les entretenir et les rénover.

Intervenir face aux problèmes urgents touchant les ouvrages d'art et l'infrastructure de régularisation des eaux, comme les inondations et les réparations d'urgence.

Fournir à d'autres organismes gouvernementaux et administrations des conseils techniques et des recommandations relativement aux ouvrages d'art et à l'infrastructure de régularisation des eaux dans les domaines de l'hydraulique, de l'analyse des sols et du génie des structures et autres domaines connexes.

Points saillants en 2007-2008

Exécution réussie des travaux suivants :

- 39,6 M\$ - programme d'immobilisations relatif aux ouvrages d'art
- 8,0 M\$ - programme d'entretien et de conservation relatif aux ouvrages d'art
- 7,6 M\$ - programme d'immobilisations relatif aux voies d'eau
- 6,6 M\$ - programme d'entretien relatif aux voies d'eau

Interventions rapides sur 25 ouvrages situés un peu partout dans la province afin de garantir la sécurité des déplacements du public.

Poursuite de l'étude et de l'utilisation de technologies et de matériaux novateurs selon les besoins.

Volumes de service en 2007-2008

Activités relatives à la régularisation des eaux et aux ouvrages d'art en 2007-2008	
6	conceptions préliminaires (secteur hydraulique)
23	conceptions structurales détaillées et dessins connexes
28	ouvrages d'art construits ou rénovés
980	inspections détaillées d'ouvrages d'art
24	travaux affectés à des services de génie gérés
166	évaluations d'ouvrages d'art pour en établir la capacité portante
27	travaux de conception géotechnique, d'analyse des sols et de surveillance à des emplacements d'ouvrage d'art
22	évaluations hydrologiques réalisées
47	dossiers environnementaux présentés (entretien – 27; immobilisations – 7; passages d'ouvrage de régularisation des eaux – 13)
8	structures de signalisation suspendue construites, rénovées ou réparées, y compris des supports montés sur pont
1 700	examens des permis des véhicules de poids excédentaire

2 c) Régularisation des eaux et ouvrages d'art

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	2007-2008 \$		
1) Salaires et avantages sociaux	2,481.1	38.00	3,030.7	(549.6)	
2) Autres dépenses	688.3		571.0	117.3	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(1,204.7)		(1,204.5)	(0.2)	
Total de l'affectation secondaire	1,964.7	38.00	2,397.2	(432.5)	

Services de réglementation et de sécurité des transports

Objectif ou mandat

Les Services de réglementation et de sécurité des transports renforcent la sécurité publique par l'élaboration, la communication et l'administration de services de sécurité et de réglementation des transporteurs routiers en prenant soin de protéger l'infrastructure routière, de soutenir le développement durable et de promouvoir l'économie manitobaine.

Activités

Le **Service de la réglementation et de l'application de la législation (SRAL)** élabore, administre et surveille les programmes relatifs à l'industrie des transporteurs routiers, y compris le poids et les dimensions des véhicules, le programme d'inspection mécanique et sécuritaire des camions de la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA), l'arrimage des charges, les matières dangereuses, la délivrance des permis, le Code national de sécurité et le Programme manitobain de restrictions concernant les routes au printemps. Le SRAL élabore, diffuse et administre les politiques régissant les permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires, et il perçoit les frais relatifs aux voyages uniques, à la taxe sur les carburants, aux permis et aux autorités de réglementation. Le Service aide également à l'élaboration et à la mise en œuvre annuelle du Programme manitobain de restrictions concernant les routes au printemps du Ministère.

La **Direction de la sécurité et de la réglementation des transports (DSRT)** gère un système de profils des transporteurs contenant des données sur les transporteurs routiers et les transporteurs ferroviaires sur lignes courtes (caractéristiques démographiques, véhicules, marchandises, matières dangereuses, inspections le long des routes, accidents avec condamnation, assurance-responsabilité, enquêtes et résultats des vérifications sur les installations). La DSRT administre un test d'aptitude en matière de sécurité aux transporteurs routiers qui se lancent dans l'industrie et attribue des cotes de sécurité dans le cadre du programme de certificats d'aptitude à la sécurité. La Direction exécute également un programme complet de sécurité visant à surveiller et à réglementer le transport ferroviaire intra-provincial sur lignes courtes. Elle surveille les registres d'assurance concernant la responsabilité civile et les dommages matériels relativement aux transporteurs routiers. La Direction met en œuvre un programme de vérification des installations afin de stimuler l'amélioration des activités des transporteurs routiers en matière de sécurité.

NOTA. Les Services de réglementation et de sécurité des transports ont connu une réorganisation complète et les deux directions ont été combinées et réorientées en fonction des programmes offerts pour devenir la Division des transports routiers.

Points saillants en 2007-2008

La Division des transports routiers a satisfait à toutes les mesures du rendement établies par Transports Canada afin de devenir admissible au financement relatif au Code national de sécurité (CNS).

Elle a mis en œuvre l'embauche et la formation du personnel des Opérations spéciales afin qu'il puisse traiter les restrictions concernant les routes au printemps.

Elle a complété les améliorations au système informatisé de routage et de délivrance de permis pour la délivrance des permis pour les véhicules de dimensions excédentaires et de poids excédentaire.

Volumes de service en 2007-2008

Direction de la sécurité et de la réglementation des transports	
Nombre total de véhicules traités	533 538
POURSUITES	
Éclairage agricole	6
Poids excédentaire (surcharge)	1 105

Dimensions excédentaires	678
Véhicules de transport public	45
Équipement défectueux et sécurité	478
Matières dangereuses	46
Délivrance de permis	257
Heures de service provinciales	8
Infractions relatives aux permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires	103
CVSA	504
Heures de service fédérales	59
Ammoniac	0
Arrimage des charges	253
Inspection des registres sur les déplacements	71
*Autres (relatives aux conducteurs)	149
Autres (relatives aux passagers)	86
Inconnu	15
Nombre total de poursuites	3 723
TRANSACTIONS RELATIVES AUX PERMIS	
Permis pour voyage unique	10 574
Permis pour produits désignés ou réglementés	39
Permis relatifs au carburant diesel	6 653
Permis de transit	56
Permis pour les véhicules de poids excédentaire	6 185
Permis de productivité (poids excédentaire) Nouveau	8 755
Permis pour les véhicules de dimensions excédentaires	23 358
Autres (frais administratifs pour mes permis)	1 191
Total	56 811
PROFILS DES TRANSPORTEURS	
Transporteurs actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	16 727
Véhicules actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	46 824
Nouveaux enregistrements de transporteurs dans le cadre du CNS	1 510
Transporteurs pour le compte d'autrui surveillés pour ce qui a trait à l'assurance concernant la responsabilité civile et les dommages matériels	2 456
Incidents hors de la province transmis par voie électronique au moyen du CDE	11 873
Incidents hors de la province reçus par voie électronique au moyen du CDE	11 269
Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba enregistrées	6 618
Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba qui ont mené à une mise hors service	1 308
Nombre de conducteurs du Manitoba qui ont été exclus du service	309
Nombre de changements aux cotes de sécurité	125
Nombre de nouveaux certificats d'aptitude à la sécurité délivrés	1 510
Nombre de certificats d'aptitude à la sécurité renouvelés	2 733
Nombre de lettres indiquant les cotes de rendement envoyées	1 653
Nombre de lettres envoyées après inspection	785
VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS	
Nombre de vérifications d'installations menées relativement à la norme n° 15 du CNS	125
LIGNES FERROVIAIRES COURTES	
Lignes ferroviaires courtes surveillées	3
Inspections des voies	21
Inspections de passages à niveau signalés	9
Inspections relatives aux matières dangereuses	1
Inspections de passages à niveau non signalés	36
Inspections de locomotives	4

Inspections d'automobiles	18
Inspections de l'application des règles	2
Avis et ordonnances délivrés	0
Accidents et incidents signalés	3
Enquêtes menées	1
Requêtes en abandon — 1, requêtes acceptées — 0	0
Demandes de licences d'exploitation de ligne ferroviaire reçues	0
RECETTES	
Recettes en vertu d'ententes – statut	6 640 \$
Recettes liées aux vérifications des cotes de sécurité	0 \$
Amendes et coûts	1 337 974 \$
Permis pour voyage unique	311 274 \$
Permis pour produits désignés ou réglementés	8 283 \$
Permis relatifs au carburant diesel	130 062 \$
Permis de transit	14 244 \$
Poids excédentaire	267 316 \$
Permis de productivité (poids excédentaire) Nouveau	203 841 \$
Dimensions excédentaires	581 996 \$
Autres (frais administratifs pour les permis)	23 334 \$
Total	2 884 964 \$

Incident — Un accident, une condamnation ou une inspection.

CNS — Code national de sécurité

Écarts en 2007-2008

La Division a connu une réorganisation importante en 2007-2008, qui comprenait une réorientation en fonction des programmes offerts.

2 d) Services de réglementation et de sécurité des transports

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	2007-2008 \$		
1) Salaires et avantages sociaux	4,164.7	77.31	4,499.4	(334.7)	
2) Autres dépenses	1,218.2		1,447.7	(229.5)	
Total de l'affectation secondaire	5,382.9	77.31	5,947.1	(564.2)	

Bureaux régionaux

Objectif ou mandat

Les Bureaux régionaux élaborent et exécutent efficacement les programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes, ainsi que les programmes de gestion des emprises dans les régions, en veillant à ce que les projets et les activités soient réalisés en conformité avec les normes ministérielles et qu'elles tiennent compte des principes de développement durable. Les Bureaux régionaux fournissent également du personnel et un soutien technique à la Division des opérations et des contrats pour la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver dans le Nord, ainsi qu'à la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et à la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art pour des projets d'immobilisations particuliers.

Activités

Coordonner les activités d'ingénierie, de construction et de conservation, de supervision et d'entretien pour les programmes routiers dans la région et, là où cela s'applique, offrir un soutien au réseau de chemins d'hiver du Nord et à des projets particuliers de la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et de la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art. Surveiller les travaux contractuels pour le contrôle de la qualité et la vérification de l'observation des spécifications et des normes.

Assurer la liaison avec les bureaux centraux pour veiller à l'uniformité de la politique, des normes, des procédures et des communications avec les intervenants, dont les médias. Préparer des priorités et des propositions de projet dans la région et fournir sur demande de l'information et des mises à jour opportunes sur des questions données.

Réaliser des activités d'entretien et de conservation des routes de manière viable des points de vue écologique et économique en récupérant et en recyclant les matériaux, en exploitant le matériel de manière rentable et en assurant la gestion des déchets et le stockage des matériaux de façon efficace.

Coordonner et gérer tous les travaux régionaux non budgétisés concernant l'aménagement des terres, les installations des services publics, les questions environnementales, les emprises, les zones de contrôle adjacentes, l'atténuation du bruit et d'autres questions et applications touchant l'utilisation. Promouvoir activement les partenariats novateurs visant à recourir à d'autres sources de financement pour les immobilisations relatives aux routes provinciales, et prendre part à de tels partenariats.

Gérer toutes les questions liées aux finances, à la santé et la sécurité au travail, à la gestion des risques, aux ressources humaines et à l'administration générale concernant la région.

Pour obtenir des renseignements sur l'emplacement des bureaux et les limites du territoire, voir la carte régionale à la page 28.

Points saillants en 2007-2008

Bureau de la région de l'Est (région 1)

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations record de 68 M\$ pour la seule région de l'Est.

Les travaux de remise en état et de réfection de la RPGC 75 se sont poursuivis. Cette route cruciale fait partie du réseau routier national du Canada et est le principal lien de transport du Manitoba vers les États-Unis.

La région de l'Est a poursuivi l'imposante tâche consistant à enlever les panneaux illégaux des emprises routières. Les efforts ont été concentrés sur la RPGC 1E et la RPGC 12, et d'autres secteurs seront visés en 2008. Il s'agissait d'un nouveau travail pour le personnel des Services techniques et d'une importante initiative de sécurité pour les usagers de la route et les amateurs de véhicules à caractère non routier.

Le Bureau régional a parachevé l'élargissement à quatre voies de la RPGC 101, de la RPGC 1 est jusqu'à la RPGC 15. Les nouvelles voies sont entrées en service en octobre 2007.

Il a construit un bâtiment technique nécessaire afin d'offrir une zone de rassemblement au personnel pendant les périodes d'activités de construction intenses, un entrepôt et un laboratoire permanent pour les essais de matériaux à un coût de 155 000 \$.

Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Le Bureau régional a parachevé les approches de pont et les déviations associées au saut-de-mouton du CN, y compris le chemin Angle, à Portage la Prairie. Le projet a été réalisé dans les délais prévus.

Sur la RPGC 2, on a installé 18,4 km de couche de base et de revêtement bitumineux et on a remplacé des ponceaux à neuf endroits sur le tronçon de route.

Sur la RPGC 8, on a parachevé la construction de 15,7 km de route dans la MR de Gimli, de la RPS 229 nord jusqu'à la RPS 231.

Sur la RPS 240, on a amélioré l'intersection au chemin Crescent. Le coût a été partagé avec la Ville de Portage la Prairie.

Le gouvernement fédéral a autorisé le financement de la construction d'un échangeur routier pour l'intersection de la RPGC 1 et de la RPGC 16.

Services techniques

On a procédé à la conception des projets suivants et à des appels d'offres pour ceux-ci :

- toutes les approbations connexes pour la RPGC 8 : nivellement, pose d'une couche de base et d'un revêtement bitumineux de la RPS 231 jusqu'à Spruce Bay;
- toutes les approbations connexes pour la RPGC 2 : accotements, pose d'une couche de base et d'un revêtement bitumineux de 0,4 km à l'ouest de la RPS 248 jusqu'à 4,9 km à l'est de la RPS 332;
- toutes les approbations pertinentes pour le levage des ponceaux en béton (12 sites) sur la RPGC 2, entre la RPS 332 et la RPGC 3;
- toutes les approbations pertinentes pour le levage des ponceaux en béton sur la RPGC 17 et la RPS 325;
- toutes les approbations connexes pour la RPS 326 : nivellement (de la RPS 329 jusqu'à 4,9 km au nord); le projet doit faire l'objet d'un appel d'offres pour la construction au cours de l'été 2008;
- travail de conception pour 3 dossiers DFIT qui devrait être finalisé en 2007-2008;
- travail d'élaboration du cadre de référence pour l'échangeur routier de la RPGC 1 et de la RPGC 16 et des estimations de coût préliminaires dans le cadre de l'Asia Pacific Gateway Agreement;
- examen et traitement de 55 permis d'accès pour les RPS et de 49 permis pour les RPGC;
- examen et traitement de 2 ententes de permis d'exploitation de gaz et de 10 ententes de permis d'exploitation d'hydro-électricité;
- examen et traitement de 30 ententes de permis relatives au service téléphonique de MTS;
- examen et traitement d'une entente de permis avec TransCanada Pipelines;
- examen et traitement d'une entente de permis avec Bell Canada;
- examen et traitement de 22 ententes de permis relatives à des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- examen et traitement de plusieurs développements de lotissements, rapports d'impact du drainage et d'études d'impact de la circulation dans des MR ou des villes.

Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

Le Bureau régional a parachevé l'élargissement à quatre voies de la RPGC 1 jusqu'à la frontière de la Saskatchewan, à l'exception du revêtement supérieur gauche, dont le coût a été partagé partiellement avec le gouvernement fédéral.

On a parachevé environ la moitié d'un important projet de reconstruction routière sur la RPGC 10 au sud de Brandon.

On a achevé environ 80 % de l'élargissement à quatre voies de la RPGC 16 dans la ville de Russell.

On a achevé le nivellement dans le cadre d'un important projet de déplacement de l'intersection de la RPGC 16 et la RPGC 21 au lac Shoal.

On a achevé plusieurs projets de coopération de premier plan avec diverses administrations municipales afin d'améliorer des routes d'intérêt commun.

Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)

La région du Centre-Ouest a apporté les améliorations suivantes aux immobilisations dans la zone de Roblin :

- achèvement de la pose du revêtement bitumineux sur la RPGC 5, de la ville de Roblin à l'est du Bield Access (valeur approximative de 3,5 M\$);
- début de la pose du revêtement bitumineux sur la RPGC 83, de l'ouest de la RPS 594 jusqu'au nord de la RPS 367. On a dépensé un total de 3,7 M\$ en 2007-2008 et on devrait dépenser environ 4,2 M\$ en 2008-2009.

On a entrepris les travaux de reconstruction de la RPGC 10 dans la ville de Swan River à un coût approximatif de 5,8 M\$. On dépensera un montant additionnel de 1 M\$ en 2008-2009 pour achever les travaux.

On a achevé la pose du revêtement bitumineux sur la RPGC 68, de l'est de la RPGC 5 jusqu'à l'ouest de la RPS 278, à un coût approximatif de 6,6 M\$.

On a achevé les approches de pont du nouvel ouvrage à Beaver Creek, au sud de la rivière Overflowing sur la RPGC 10 à un coût approximatif de 0,5 M\$.

Le Bureau régional a poursuivi ses programmes annuels de remplacement des ponceaux et de protection des extrémités de pont à un coût approximatif de 1,1 M\$.

Il a également réussi à satisfaire aux conditions du Safety Certificate of Recognition (COR) administré par la Manitoba Heavy Construction Association (MHCA).

Bureau de la région du Nord (région 5)

Conjointement au groupe de travail relatif à la route 283, des progrès ont été réalisés dans le processus de réfection de la RPS 283 et dans la planification future visant à répondre aux demandes d'intervenants désirant une augmentation de la charge autorisée des camions et la suppression des restrictions concernant la charge au printemps.

Les travaux se sont poursuivis dans le programme d'améliorations ponctuelles prioritaires sur les RPS 391 et 280. Ce programme vise à régler d'importantes déficiences verticales et horizontales ainsi que des problèmes de drainage tout le long de ces deux routes provinciales.

L'engagement a été maintenu à l'égard de la réfection et du surfacage de la RPS 373, de la RPGC 6 jusqu'à Norway House, et de la RPS 374, de la RPS 373 jusqu'à Cross Lake.

On a poursuivi le renouvellement de la couche de surface de la RPGC 6 entre Grand Rapids et Thompson. On a pavé 71 km en 2007 et on prévoit commencer des travaux majeurs en 2008 entre Thompson et Paint Lake, ainsi qu'au sud de Grand Rapids.

Des améliorations ont été apportées au réseau de chemins d'hiver.

Volumes de service en 2007-2008

Bureau de la région de l'Est (région 1)

La croissance sans précédent de la population et de l'aménagement du terrain dans la région de l'Est, allée à un accroissement spectaculaire des programmes d'immobilisations, s'est traduite par le traitement de 212 permis d'accès (40 % du total provincial). Pour démontrer cette croissance, sur les 955 demandes de lotissement traitées par la province, 403 lotissements planifiés étaient situés dans la région de l'Est.

Le Bureau régional a fait des recherches et a répondu à 73 % des demandes soumises aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* qui ont été reçues par les régions.

Le personnel des Services techniques a préparé ou révisé 147 lettres ministérielles et notes de synthèse. Le personnel a également fourni 63 mises à jour pour le registre des questions (*Issues Book*).

En soutien aux programmes de construction et d'entretien, le personnel de bureau a traité plus de 61 000 transactions financières.

Malgré l'accroissement important des activités du programme de construction, le Bureau régional a soutenu l'échange de connaissances et d'expérience avec les autres bureaux du Ministère par le biais du détachement et de la réaffectation temporaires de trois employés. De plus, il offert des possibilités de perfectionnement à 68 employés, traité 48 activités visant les postes intérimaires et 30 qui visaient les réaffectations temporaires, ce qui a mis nos capacités d'accompagnement professionnel et d'enseignement à rude épreuve.

Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Activités de dotation des ressources humaines	
28	postes dotés par concours
2	employés assistés
50	étudiants recrutés – y compris dans les services d'ingénierie et d'entretien
10	départs en retraite
1	emploi en double occupation approuvé dans le cadre de la planification de la relève dans la région
4 577	nombre de permis pour véhicules de dimensions ou de poids excédentaires traités
14 531	nombre de documents financiers traités (valeur de 114 137 342 \$)

Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

Activités de dotation des ressources humaines	
7	employés assistés
43	étudiants recrutés – y compris dans les services d'ingénierie et d'entretien
17	personnes recrutées pour des projets particuliers
11	départs en retraite

Partenariats de coopération	
Ville de Brandon	RPGC 10 (10 ^e Rue Nord) à l'av. Cumberland – Amélioration de l'intersection et de la signalisation
MR d'Archie	RPS 467 – Amélioration du nivellement à des endroits précis
MR de Birtle	RPS 359 – Amélioration du nivellement à des endroits précis
MR de Hamiota	RPS 355 – Amélioration du nivellement à des endroits précis
MR de Rosedale	RPS 471 – Amélioration du nivellement à des endroits précis
MR de Rosburn	RPS 359 – Amélioration du nivellement à des endroits précis
RM de Silver Creek	RPS 359 – Amélioration du nivellement à des endroits précis

Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)

Activités de dotation des ressources humaines	
19	postes dotés par concours
35	étudiants recrutés – y compris dans les services d'ingénierie et d'entretien
6	personnes recrutées pour des projets particuliers
10	départs en retraite dans la région 4
1	départ en retraite — MES
103	demandes de permis d'accès déposées et traitées
45	ententes concernant des travaux souterrains et examens relatifs aux services publics

Bureau de la région du Nord (région 5)

La région du Nord a tenu 20 concours et promu ou nommé à de nouvelles fonctions 20 employés.

Un partenariat de coopération a été établi avec Manitoba Hydro et la construction d'une route jusqu'au site de la centrale électrique de Wuskwatim a avancé. Ces travaux ont commencé à l'automne 2006 et devraient se poursuivre jusqu'en novembre 2008.

Un partenariat de coopération a été établi avec la MR de Kelsey en vue d'apporter des améliorations du nivellement à des endroits précis de la RPS 282, près de Le Pas.

Écarts en 2007-2008

Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Le Bureau régional a offert des services d'administration des contrats pour le programme provincial de micro-revêtement.(Micro-Surfacing Program).

Bureau de la région du Nord (région 5)

Les locaux du Bureau régional font l'objet de rénovations majeures qui devraient être terminées à l'automne 2008.

2 e-1) Bureau de la région de l'Est (région 1)

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008	2007-2008		
	\$	ETP	\$		
a) Salaires et avantages sociaux	2,354.4	46.00	2,750.7	(396.3)	
b) Autres dépenses	787.0		771.5	15.5	
Total de l'affectation secondaire	3,141.4	46.00	3,522.2	(380.8)	

2 e-2) Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008	2007-2008		
	\$	ETP	\$		
a) Salaires et avantages sociaux	2,275.4	40.00	2,402.3	(126.9)	
b) Autres dépenses	702.0		682.2	19.8	
Total de l'affectation secondaire	2,977.4	40.00	3,084.5	(107.1)	

2 e-3) Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008	2007-2008		
	\$	ETP	\$		
a) Salaires et avantages sociaux	2,572.8	42.00	2,595.2	(22.4)	
b) Autres dépenses	754.7		718.7	36.0	
Total de l'affectation secondaire	3,327.5	42.00	3,313.9	13.6	

2 e-4) Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	ETP	2007-2008 \$		
a) Salaires et avantages sociaux	1,908.7	32.00	1,960.0	(51.3)	
b) Autres dépenses	655.3		622.1	33.2	
Total de l'affectation secondaire	2,564.0	32.00	2,582.1	(18.1)	

2 e-5) Bureau de la région du Nord (région 5)

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	ETP	2007-2008 \$		
a) Salaires et avantages sociaux	1,680.4	28.00	1,946.9	(266.5)	
b) Autres dépenses	721.6		757.7	(36.1)	
Total de l'affectation secondaire	2,402.0	28.00	2,704.6	(302.6)	

Exploitation régionale des ressources hydriques

Objectif ou mandat

La Direction de l'exploitation régionale des ressources hydriques exécute les programmes d'entretien et d'immobilisations pour l'entretien et la réfection des voies d'eau, la protection contre les inondations, la lutte contre l'érosion, les ponts et l'infrastructure des barrages (barrage, réservoirs) de la province.

Activités

Fournir des services techniques et d'arpentage pour les drains de troisième ordre ou supérieurs lorsque cela est nécessaire pour le nettoyage ou les nouveaux projets de construction. Fournir des services techniques et d'arpentage aux municipalités rurales, aux districts de conservation, au ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba, à Terres domaniales et acquisition foncière et à Conservation Manitoba pour les ouvrages de drainage.

Fournir au ministère de la Gestion des ressources hydriques des services d'arpentage pour l'installation et l'exploitation des drains, des données d'évaluation de la neige pour prévoir les inondations, des analyses de la capacité des voies d'eau et des avis relatifs aux litiges et à la correspondance. Fournir des services de conception et de construction au ministère de la Conservation pour la digue de Spruce Woods, de conception pour la station de pompage de Childs Lake, le réseau routier, des installations de camping et des stations de pompage.

Fournir des services d'entretien estival – nettoyage des drains, entretien annuel de routine des ouvrages de régularisation des eaux, y compris la mise au point mécanique d'équipements comme les stations de pompage, les ouvrages de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations, l'entretien des grilles de ponceaux et la coupe de la végétation autour des drains, des ponceaux et des autres ouvrages de manière à les dégager et à assurer leur bon fonctionnement.

Exploiter les ouvrages de régularisation des eaux, notamment par des services d'exploitation mécanique pour les barrages, les ouvrages de régularisation, les stations de pompage et les unités de pompage mobiles, le contrôle et la surveillance de tous les ouvrages de régularisation des eaux afin de veiller à l'atteinte de l'effet voulu, conclure des ententes d'acquisition de terrains pour les nouveaux projets de construction de voies d'eau et les emprises des services publics visant des voies d'eau, gérer les baux afin d'autoriser la fenaison autour des drains, exécuter le travail selon les directives données par Gestion des ressources hydriques pour les besoins de l'approvisionnement en eau et de la régularisation des eaux, et étudier les demandes de service de la clientèle et y répondre (notamment quelque 300 lettres chaque année). Assumer les services d'arrêt à l'automne, d'hivernisation et d'entretien hivernal pour les ouvrages mécaniques de régularisation des eaux et autres, selon les besoins. Fournir des services continus de surveillance des ouvrages et de prévision pendant l'hiver.

Fournir des services d'intervention en cas d'écoulements printaniers et d'inondations, y compris l'activation et l'exploitation des ouvrages de régularisation des eaux, la construction de digues et le déglacage. Sous la direction du ministère de la Gestion des ressources hydriques, assurer sur place la coordination de l'intervention en cas d'inondations et la construction de digues de terres ou de sacs de sable, l'utilisation des ouvrages de régularisation des eaux aux fins de la lutte contre les inondations, ainsi que la fermeture et l'ouverture des digues circulaires. Fournir sur place du soutien technique aux municipalités et au ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba pour l'intervention en cas d'inondations.

Points saillants en 2007-2008

La Direction a reconstruit 4,0 km du canal de drainage Rossendale, 3,2 km du canal de drainage Hatchery, 1,6 km du canal de drainage de Netley Creek et 0,9 km du canal de drainage du lac North Crooked.

Elle a construit 4,8 km additionnels du canal de drainage Main et 3,2 km du canal de drainage Scott.

Elle a construit une passerelle de sécurité au barrage White Lake.

Elle a parachevé un projet de restauration de la stabilité des berges du canal de drainage Grassmere.

Elle a construit une vasque de restitution à la station de pompage de Rosenort.

Volumes de service en 2007-2008

Activités d'exploitation régionale des ressources hydriques en 2007-2008	
3000	Ouvrages entretenus
4	Conceptions préparées pour Conservation Manitoba
20	Conceptions hydrauliques achevées
200	Permis de fenaison renouvelés

2 e-6) Exploitation régionale des ressources hydriques

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	2007-2008 \$		
a) Salaires et avantages sociaux	1,211.6	17.00	1,104.3	107.3	
b) Autres dépenses	678.5		580.7	97.8	
Total de l'affectation secondaire	1,890.1	17.00	1,685.0	205.1	

2 (e-7) Somme récupérable d'autres postes

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart expl.	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	2007-2008 pos. (nég.)		
Somme récupérable d'autres postes	(1,680.2)		(2,044.4)	364.2	
Total de l'affectation secondaire	(1,680.2)	-	(2,044.4)	364.2	

Autres administrations

En 2007-2008, le ministère a dépensé 2,98 millions de dollars pour fournir des services de construction et d'entretien de routes à d'autres ministères, des villes, des villages, des municipalités, des districts d'administration locale, des organismes gouvernementaux et des sociétés de la Couronne, au gouvernement fédéral et à des particuliers. Certains de ces services nécessitaient de l'équipement spécialisé rarement disponible dans le secteur privé. Les services ont été offerts selon le principe du recouvrement intégral des coûts.

2 f) Autres administrations

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	181.6	13.00	662.9	(481.3)	
2) Autres dépenses	2,940.6		2,876.5	64.1	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(141.8)		(500.0)	358.2	
Total de l'affectation secondaire	2,980.4	13.00	3,039.4	(59.0)	

Planification et conception

Objectif ou mandat

La Direction de la planification et de la conception des routes planifie, conçoit et protège le réseau routier existant et futur en tenant compte de la sécurité, des besoins liés à la circulation, des aspects techniques, des facteurs socio-économiques et de l'environnement.

Activités

Gérer le processus d'approbation environnemental pour le compte du Ministère et fournir l'orientation stratégique et du soutien relativement aux besoins environnementaux liés à la construction.

Gérer le programme de contrôle de l'accès et de l'aménagement sur le réseau routier provincial pour le Ministère.

Établir des politiques, des procédures et des lignes directrices et fournir une orientation stratégique concernant l'emplacement des services publics sur le réseau routier provincial et à proximité.

Gérer le programme de promoteur-payeur du Ministère pour les améliorations routières nécessaires à l'approbation de lotissements et à la délivrance de permis d'accès ou d'aménagement.

Examiner les propositions d'aménagement de terrains adjacents au réseau routier provincial et fournir des recommandations sur leur compatibilité avec les exigences actuelles et futures liées au réseau routier.

Fournir des services de dessin, de cartographie et de photogrammétrie et gérer un dossier central pour les plans juridiques des dessins techniques routiers.

Fournir l'orientation stratégique et du soutien dans le domaine de la conception géométrique routière. Entreprendre des examens d'assurance de la qualité de la conception de routes. Établir des normes de conception et préparer des critères pour la conception des routes et la largeur des ponts de la province. Effectuer des études de conception fonctionnelle pour le Ministère afin de faciliter la planification des routes à long terme.

En collaboration avec le centre de coût de la Direction de la planification et de la conception des routes, les **Services fonciers** contribuent à l'élaboration des politiques, des processus, des lignes directrices et de certaines ententes en vue d'acquiescer des emprises pour les routes ministérielles et de traiter d'autres utilisations conformes aux lois applicables. Les Services fonciers conservent une base de données interne sur les biens fonciers et elle détermine l'aliénation de surfaces d'emprise routière et d'autres biens fonciers relevant du Ministère. Les activités des Services fonciers sont coordonnées avec celles des bureaux régionaux, de Terres domaniales et acquisition foncière (Infrastructure et Transports Manitoba), des Services des levés (Conservation Manitoba) et de la Direction générale de la géomatique et des terres domaniales (Conservation Manitoba).

Les Services fonciers veillent à ce que les règlements pris en vertu de la *Loi sur la voirie et le transport* soient modifiés régulièrement de manière à refléter correctement tout changement apporté au réseau routier provincial, et ils répondent aux demandes de renseignements du public concernant la compétence relative aux routes. Par ailleurs, ils étudient et établissent la pertinence de toutes les fermetures de routes ministérielles proposées et des réserves routières gouvernementales non aménagées relativement au programme de droits fonciers issus de traités de la province.

Points saillants en 2007-2008

La Direction a entrepris une étude des itinéraires de délestage potentiels de la RPGC 75 dans le voisinage de Saint-Norbert.

Elle a géré une étude de délimitation de l'étendue en vue de cerner des tracés de route stratégiques pour résister aux inondations dans la vallée de la rivière Rouge.

Elle a géré le programme d'évaluation des responsabilités environnementales liées aux biens fonciers du Ministère.

Elle a géré un examen du processus d'engagement des services d'ingénierie du Ministère.

Elle a géré le projet de déménagement de l'aéroport de Wasagamack-St. Theresa Point.

Elle a parachevé la conversion des cartes provinciales des municipalités rurales au système de conception et de dessin assistés par ordinateur (CDAO).

Elle a mis en oeuvre un programme d'archivage numérique des dessins techniques des routes.

Elle a produit la carte routière 2007-2008.

Elle a géré le contrat de photographie aérienne du Ministère.

Elle a offert un soutien et des conseils à la Division de l'exploitation et de l'ingénierie pour l'obtention de services techniques.

Services fonciers

On a poursuivi le travail concernant les échanges de terrains à effectuer dans les projets de la RPGC 10 au niveau du chemin Umpherville, de la RPS 285 et du chemin Road près de Le Pas, de la RPS 276 près de Waterhen, de la RPS 374 à proximité du pont de Kichi Sipi, et du nouvel aéroport de Wasagamack.

Les Services fonciers ont offert des conseils aux bureaux régionaux en ce qui concerne l'acquisition de terres de réserve pour divers projets d'amélioration des routes.

On a créé un document pour préciser les critères à examiner pour le règlement des intérêts du Ministère dans les chemins d'hiver relativement aux terres sélectionnées assujetties à des droits issus de traités.

On a examiné la faisabilité de la participation future des Services fonciers à la détermination de la disponibilité des surfaces d'emprise pour les ouvrages de régularisation des eaux.

On a traité des demandes de secteurs opérationnels internes en vue de l'obtention de services des SGF et du Service des levés relativement à 46 projets.

On a soumis le rapport annuel du ministère des Transports au Conseil du Trésor, qui donne une comparaison des dépenses réelles avec le budget approuvé établi dans le programme d'immobilisations et l'explication des écarts.

On a examiné sept recommandations préparées à l'intention du Conseil par Terres domaniales et acquisition foncière relativement à des expropriations, à la réouverture de routes fermées et à la vente de biens-fonds excédentaires dont la valeur est estimée à plus de 25 000 \$.

On a examiné 24 aliénations de biens-fonds relevant du ministère des Transports (ententes préparées par Terres domaniales et acquisition foncière pour la location, la vente, l'empiètement et les servitudes de services publics).

On a traité cinq modifications à la réglementation afin de refléter les changements apportés aux descriptions officielles de routes provinciales à la suite des travaux de construction réalisés ces dernières années.

On a traité sept ordonnances du ministre de l'Infrastructure et des Transports visant la fermeture de plusieurs routes de régime provincial et d'emprises gouvernementales.

On a examiné plus de 150 demandes de renseignements concernant des questions relatives à la propriété du ressort du ministère des Transports.

Volumes de service en 2007-2008

Demandes et projets en 2007-2008	
247	demandes administrées d'accès ou de structure sur des routes provinciales secondaires
429	demandes examinées d'accès ou de structure sur des routes provinciales à grande circulation
54	représentations du Ministère à des audiences du Conseil routier
6	représentations du Ministère à une audience de la Régie des services publics
1	représentations du Ministère à une audience de la Commission de l'évaluation foncière
60	coordinations de projets d'améliorations routières selon le principe du promoteur-payeur
113	processus d'approbation environnementale gérés pour des projets routiers
53	propositions examinées non liées à des routes (<i>Loi sur l'environnement</i>)
1 118	examens amorcés relativement à l'aménagement des terres

2 g) Planification et conception

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	1,734.0	32.50	2,074.2	(340.2)	
2) Autres dépenses	393.2		491.9	(98.7)	
Total de l'affectation secondaire	2,127.2	32.50	2,566.1	(438.9)	

Aéroports et service de traversiers du Nord

Objectif ou mandat

La Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord gère des services d'aéroports et de traversiers provinciaux sécuritaires et efficaces dans les collectivités éloignées du Nord du Manitoba afin de desservir leurs besoins relatifs aux transports et aux urgences.

Activités

Exploiter et entretenir 24 aéroports, dont 22 sont dotés en personnel.

Préparer les programmes d'aménagement des aéroports afin de soutenir la prestation de services comme le trafic commercial, le transport ambulancier, la protection des forêts, le développement touristique et la mise en valeur des ressources.

Exécuter des projets de modernisation dans des aéroports afin d'y améliorer la sécurité et l'accès par les voyageurs.

Administrer le Programme d'aide financière aux aéroports du Manitoba, qui fournit des subventions de fonctionnement.

Assurer le service de traversiers pour passagers et véhicules à destination de cinq collectivités du Nord du Manitoba.

Réaliser l'entretien et la remise en état des embarcations à moteur et des traversiers à câble pour en assurer l'utilisation sécuritaire et prolongée.

Fournir de la formation technique et axée sur les compétences pour veiller à l'exploitation sécuritaire et efficace des aéroports et des traversiers appartenant à la Province.

Points saillants en 2007-2008

La Direction a élaboré un plan de formation et de perfectionnement continu pour l'ensemble du personnel.

Elle a créé et mis en œuvre un plan de formation en gestion.

Elle a poursuivi l'amélioration d'un plan de communication interne et externe.

Elle a élaboré des règlements efficaces.

Elle a poursuivi l'amélioration de l'infrastructure provinciale.

Elle a lancé un programme d'immobilisations de cinq ans pour les aéroports et les traversiers du Nord.

Volumes de service en 2007-2008

Volumes de service pour les aéroports du Nord en 2007-2008	
48 127	mouvements d'aéronefs (chiffre total)
156 003	mouvements de passagers (chiffre total)
11 736	mouvements de marchandises (chiffre total)

Volumes de service pour les services de traversiers en 2007-2008	
82 956	véhicules transportés (chiffre total)
195 986	mouvements de passagers (chiffre total)

Améliorations apportées aux aéroports

Outre l'exploitation et l'entretien réguliers des aéroports, plusieurs projets de modernisation des immobilisations ont été mis en œuvre. Mentionnons notamment l'achèvement du concassage de gravier à Poplar River, Gods River, Oxford House et Red Sucker Lake. Des travaux de prolongement de pistes d'atterrissage ont été effectués à Ilford et York Landing. Les ateliers d'équipement de St. Theresa Point et de Lac Brochet ont été améliorés et on a complété la construction d'une nouvelle aérogare à Shamattawa et la modernisation des feux de piste à Oxford House.

Le gouvernement provincial a conclu un accord préliminaire avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) pour la construction d'un nouvel aéroport à Wasagamack, qui desservira les collectivités de Wasagamack et de St. Theresa Point. Un consultant a également achevé une étude de planification pour la construction proposée d'un nouvel aéroport dans la collectivité de Pauingassi. Une fois que le Ministère aura conclu une entente de partage des coûts avec le MAINC pour l'aéroport de Wasagamack, la conclusion d'une entente semblable pour une piste d'atterrissage à Pauingassi deviendra une priorité.

À la fin des années 1990, le Ministère a mis en place le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires du Manitoba pour aider les petits aéroports qui n'étaient plus admissibles au Programme d'aide aux immobilisations de Transport Canada. Depuis lors, le Manitoba a versé par l'entremise de ce programme des contributions totalisant plus de 1,4 M\$ à 68 projets dans 23 aéroports.

Compte tenu des pressions financières, le Ministère a dû prendre la difficile décision de supprimer le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires afin de tenter de s'acquitter de sa principale responsabilité d'exploitation et d'entretien de ses 24 aéroports dans les collectivités éloignées du Nord du Manitoba. Ces collectivités n'ayant pas de moyen d'accès permanent, elles dépendent énormément de leur aéroport pour leurs besoins en matière de transport, en particulier dans les cas d'urgence. Le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires a donné à un grand nombre de propriétaires et d'exploitants de petits aéroports la possibilité de découpler leurs ressources avec l'aide de fonds provinciaux pour améliorer leurs installations aéroportuaires.

2 h) Aéroports et service de traversiers du Nord

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Note expl.
	2007-2008	2007-2008	Écart	
	\$	ETP	\$	pos. (nég.)
1) Salaires et avantages sociaux	5,880.3	102.07	5,882.4	(2.1)
2) Autres dépenses	3,807.0		3,487.5	319.5
3) Subventions et paiements de transfert	87.0		102.0	(15.0)
Total des autres dépenses	3,894.0		3,589.5	304.5
Total de l'affectation secondaire	9,774.3	102.07	9,471.9	302.4

Génie des matériaux

Objectif ou mandat

La Direction du génie des matériaux détermine des normes spécifiques et est responsable des services de conception, de recherche, de mise à l'essai et d'évaluation en vue de l'aménagement et de l'entretien de remblais et de revêtements de chaussée solides et de qualité.

Activités

Fournir de l'information afin d'optimiser la rentabilité de l'approvisionnement en ressources en agrégats pour les programmes de construction, de conservation et d'entretien et assurer la liaison avec les organismes externes afin de satisfaire aux besoins du Ministère en agrégats.

Coordonner la définition des stratégies, des normes et des objectifs relatifs à l'affectation des ressources pour l'infrastructure et diriger l'optimisation des programmes de dépenses en revêtement.

Fournir des services spécialisés d'essai des matériaux afin de garantir la conformité avec les spécifications et élaborer des normes d'essai en réponse aux conditions locales.

Fournir des conceptions structurales de revêtement pour la construction et la réfection des revêtements ainsi que des évaluations structurales afin de déterminer les besoins liés aux restrictions au printemps et l'incidence des propositions de charges spéciales.

Réaliser et gérer des études et des enquêtes géotechniques pour la stabilité du remblai ainsi que pour l'évaluation et la protection des eaux souterraines et du sol contre l'érosion.

Élaborer et gérer les projets de recherche consacrés aux revêtements sur le terrain et en laboratoire.

Concevoir et évaluer des produits bitumineux et en béton pour les revêtements et les ouvrages d'art.

Fournir de l'équipement d'essai sur le terrain et des services de contrôle de la qualité sur le terrain.

Gérer la liste des normes relatives aux produits, qui évalue et décrit les matériaux de construction et d'entretien approuvés pour l'approvisionnement.

Points saillants en 2007-2008

Un profileur laser mesurant la planéité des surfaces anciennes et nouvelles a été lancé pour les Opérations mobiles.

On a terminé la réinstallation du laboratoire central de Brandon, ce qui a permis de régler des problèmes de bruit et de sécurité et d'établir le point de départ d'améliorations à venir.

La base de données du système d'analyse des matériaux est entièrement fonctionnelle. Elle permet la saisie des données d'essai de la Direction et les utilisateurs devraient bénéficier d'un accès complet à la fin de l'exercice 2008-2009.

La Direction a élaboré un plan stratégique pour les trois à cinq prochaines années.

Deux des trois projets de recherche entrepris à l'Université du Manitoba ont été parachevés, soit les projets « Embankment Stabilization to Minimize the Need for Right-Of-Way Acquisitions » et « Development of a Landslide Risk Management System for the Manitoba Highways Network ».

On a utilisé le profileur laser pour remplacer le faisceau à double réglage d'intensité (Hi-Lo beam) qui a été éliminé progressivement.

On a procédé à l'interne à un levé automatisé de l'état de la surface des routes pour cartographier toutes les routes de la province.

On a fait des préparatifs pour acheter et utiliser un déflectomètre à masse tombante pour remplacer le programme de poutre Benkelman qui fait l'objet d'une élimination progressive.

La Direction a adopté le *Mechanistic/Empirical Pavement Design Guide* (MEPGD) qu'a lancé la Federal Highway Administration des États-Unis.

Volumes de service en 2007-2008

Activités et statistiques relatives au génie des matériaux en 2007-2008	
215	réponses à des demandes de renseignements sur les agrégats
12 897	essais réalisés au laboratoire central de Winnipeg
2 356	essais réalisés au laboratoire central de Brandon
70	conceptions structurales de revêtement émises
76	études d'impact sur le revêtement réalisées
5	grands projets géotechniques achevés
29	conceptions de mélange d'asphalte effectuées
7	conceptions de mélange de béton effectuées

2 i) Génie des matériaux

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	2,547.3	43.40	2,752.5	(205.2)	
2) Autres dépenses	903.3		890.3	13.0	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(1,922.1)		(1,602.3)	(319.8)	
Total de l'affectation secondaire	1,528.5	43.40	2,040.5	(512.0)	

Contrôle de la circulation routière

Objectif ou mandat

La Direction du contrôle de la circulation routière renforce la sécurité et l'efficacité de la circulation des véhicules et des piétons sur le réseau routier provincial en fournissant du soutien, des normes et des données dans les domaines des opérations, du génie et de la circulation spécialisée.

Activités

Gérer et diriger l'installation, l'entretien et l'utilisation de tous les dispositifs de signalisation routière (feux, principaux panneaux, feux clignotants et corridors pour piétons, glissières de sécurité ou rails de protection).

Établir des normes et des politiques relativement à l'installation et à l'entretien de tous les dispositifs de signalisation routière.

Gérer et diriger des examens des limites de vitesse et fournir des recommandations au Conseil routier concernant les limites de vitesse sur les routes provinciales.

Fournir des connaissances spécialisées concernant le contrôle de la circulation au sein de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie ainsi qu'à d'autres ministères et administrations.

Gérer et diriger l'illumination des routes provinciales.

Gérer et diriger le programme de surveillance de la circulation, y compris la production d'un rapport annuel consacré aux débits de circulation sur le réseau routier provincial.

Tenir un relevé des collisions dans une base de données sur les routes provinciales afin de faciliter la localisation des zones problématiques et la mise au point et l'évaluation de mesures d'atténuation.

Gérer la sécurité aux passages à niveau sur le réseau routier provincial.

Points saillants en 2007-2008

La Direction a installé 8 dispositifs permanents et temporaires de signalisation routière pour contribuer aux activités de construction et aux nouvelles intersections.

Elle a mis en oeuvre 13 dispositifs supplémentaires de signalisation sur remorque utilisés pour mieux informer les conducteurs dans des situations cruciales de construction et d'urgence.

Elle a entrepris la conversion à la signalisation lumineuse à affichage DEL, avec 26 intersections transformées pendant l'exercice passé, ce qui a permis d'obtenir un rabais de 101 629 \$ dans le cadre des programmes Éconergiques de Manitoba Hydro.

Des données sur la circulation ont été recueillies à 85 postes de comptage, dont 32 postes de comptage permanents (PCS), environ 1 100 emplacements de comptage à court terme, 8 bascules de pesage dynamique, 45 lieux de classification automatique des véhicules à environ 240 intersections.

La Direction a installé un système de détection et d'avertissement des véhicules à hauteur excessive sur la RPGC 1A à Kemnay pour réduire le nombre de collisions des camions lourds avec le passage inférieur ferroviaire.

La Direction a examiné les demandes de changement de zones de limitation de vitesse à plusieurs endroits un peu partout dans la province et a présenté des rapports appropriés au Conseil routier pour examen. Elle a également géré le contrat de consultation qui a produit un rapport sur la limite de vitesse à 110 km/h. La Direction a utilisé le rapport pour faire des présentations au Conseil routier et recommander la mise en oeuvre par étapes d'une limite de vitesse de 110 km/h sur des routes particulières.

La Direction gère une base de données unique et nouvelle contenant les facteurs contributifs, la configuration et l'emplacement des collisions survenues sur le réseau routier provincial. Cette base de données, qui renferme des relevés de 1991 à nos jours, peut servir à la création de cartes et à la production de rapports statistiques à long terme sur les collisions. La Direction conserve par ailleurs les rapports d'accidents automobiles dans ses dossiers pendant cinq ans.

La Direction dirige le dialogue du Ministère avec MADD Canada (Mothers Against Drunk Driving) en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente sur les dispositions nécessaires pour l'installation de panneaux commémoratifs sur les lieux des accidents de la circulation mortels liés à l'alcool.

La Section de la signalisation routière a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'élément d'exposition du symposium sur les carrières du Ministère. Il s'agissait d'un dispositif de signalisation routière fonctionnel et d'un panneau à messages variables qui ont su attirer l'attention des élèves et des invités.

La Direction a achevé un projet de modernisation de la signalisation de passages à niveau (à Sainte-Anne) financé par le gouvernement fédéral et de dix remplacements à frais partagés de signaux ferroviaires incandescents par des dispositifs DEL.

2 j) Contrôle de la circulation routière

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	1,049.2	19.00	1,206.9	(157.7)	
2) Autres dépenses	260.8		351.4	(90.6)	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(244.3)		(221.4)	(22.9)	
Total de l'affectation secondaire	1,065.7	19.00	1,336.9	(271.2)	

Politique du transport

Objectif ou mandat

La Division de la politique du transport assure l'excellence de la planification, de l'élaboration et de l'évaluation des politiques, des programmes, des réseaux et des lois dans le domaine des transports, et elle conseille et soutient le gouvernement dans l'élaboration de politiques, de plans, de programmes et de lois par l'entremise des directions suivantes :

- Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services
- Direction de la politique et des mesures législatives
- Direction de la planification et du développement des réseaux

Activités

Établir une démarche proactive et éclairée pour régler les problèmes liés aux transports et influencer sur l'élaboration de politiques efficaces aux échelons fédéral et provincial relativement à tous les modes de transports.

Orienter le programme d'immobilisations du Ministère dans un cadre de modes de transport intégrés en vue du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Élaborer des stratégies de financement novatrices pour l'infrastructure des transports, fournir des plans et politiques de transport à long terme et prioriser et optimiser les investissements de la Province dans l'infrastructure des transports.

Travailler à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques qui renforceront la sécurité, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du réseau de transport du Manitoba.

Procurer l'expertise nécessaire à un cadre législatif et réglementaire qui soutienne la vision ministérielle d'un réseau de transport sûr et efficace propice à une croissance sociale et économique durable au Manitoba.

Coordonner la prestation du soutien décisionnel au sous-ministre, au ministre, au Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire, au Conseil du Trésor, au Cabinet et au premier ministre.

Orienter les directions en matière de gestion; établir des politiques administratives divisionnaires et élaborer des spécifications, des normes et des procédures régissant la prestation de conseils et de services professionnels en politique et planification; gérer et surveiller un protocole d'affectation des tâches qui garantisse des réponses efficaces et opportunes aux demandes; surveiller l'affectation budgétaire divisionnaire et fournir du soutien administratif aux gestionnaires et au personnel des directions.

Points saillants en 2007-2008

Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services

La Direction a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de la porte d'entrée internationale du Manitoba qui vise à positionner la province comme une porte d'entrée de choix en plein essor au centre du continent pour le commerce mondial et les voyages internationaux. À ce sujet, la Direction a créé le Conseil de la porte d'entrée internationale du Manitoba, qui comprend des chefs de file du secteur privé et qui vise à orienter la Stratégie. La Direction s'est occupée du secrétariat du Conseil à l'étape critique de la formation de ce dernier.

La Direction a continué d'établir les partenariats internationaux nécessaires pour assurer la croissance du Manitoba à titre de porte d'entrée pour le transport par le biais, par exemple, d'un rôle de leadership dans la North America Super Corridor Coalition (NASCO), y compris le positionnement du Manitoba comme territoire de choix pour une démonstration de suivi du fret transfrontalier.

La Direction a collaboré avec le gouvernement fédéral et l'entreprise OmniTRAX pour mettre en oeuvre un projet de 68 M\$ pour l'amélioration de la ligne de chemin de fer jusqu'à Churchill (60 M\$) et des installations du port de Churchill (8 M\$). Elle a continué à diriger la gestion provinciale d'une initiative conjointe des gouvernements fédéral et provincial et de l'entreprise OmniTRAX au coût de 3 M\$ pour la poursuite des travaux de la Churchill Gateway Development Corporation, une institution de commercialisation de la porte d'entrée pour assurer la croissance du port de Churchill par la diversification de la circulation. L'objectif a été atteint en 2007, lorsqu'un vaisseau russe transportant une cargaison d'engrais russe est arrivé au port de Churchill. Le même vaisseau est reparti avec une cargaison de blé dur à destination de l'Italie et a illustré ainsi un retour à charge réussi. De plus, le port a été témoin de la première expédition de transbordement de grain de Churchill à Halifax.

La Direction a défendu avec succès les intérêts du Manitoba dans les discussions sur la politique fédérale des transports et diverses questions liées aux programmes, y compris des présentations sur les sujets suivants :

- les mesures législatives fédérales en matière de transport ferroviaire (Projet de loi C-8) : elles ont été adoptées et elles soutiennent les intérêts des expéditeurs manitobains;
- les coûts de transport ferroviaire : une présentation à un organisme réglementaire fédéral qui s'est traduite par une réduction de plusieurs M\$ des frais ferroviaires des producteurs céréaliers;
- la protection des intérêts du Manitoba au cours d'une évaluation globale de la sécurité ferroviaire menée par le gouvernement fédéral;
- le soutien complet aux plaintes des expéditeurs manitobains au sujet de l'approvisionnement insuffisant en wagons (présentation à un organisme quasi judiciaire fédéral).

La Direction a géré un apport financier à la société Central Manitoba Railway afin qu'elle maintienne le service ferroviaire sur une voie menacée de fermeture à l'avantage des industries et des collectivités de la région de Brokenhead et de l'est du Manitoba. Elle a offert des fonds et joué un rôle de leadership dans la préparation d'un plan d'entreprise afin d'assurer un avenir viable à une telle ressource ferroviaire.

La Direction a géré des ententes sur des services de recherche avec le Transport Institute de l'Université du Manitoba et le Centre pour un transport durable respectivement, comme fondement à la recherche et à l'élaboration de données nécessaires pour soutenir les intentions stratégiques du Manitoba en matière de transport. Les recherches innovatrices portent, entre autres, sur l'élaboration d'une variété de mesures innovatrices de gestion de la demande en transport et la promotion d'une approche intégrée de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre des camions qui circulent à Winnipeg.

Direction de la politique et des mesures législatives

La Direction a offert des services de recherche et d'analyse aux autorités de réglementation du transport relevant du ministère (la Commission du transport routier et la Commission de réglementation des taxis) pour trois demandes présentées à ces commissions en vue de modifier les tarifs appliqués au transport des passagers.

La Direction a élaboré les exigences ministérielles en matière de licences et de permis pour le service PerLE du Manitoba, qui offre aux entrepreneurs un accès simplifié aux renseignements sur les permis et les licences dont ils ont besoin pour établir et exploiter une entreprise.

Deux accords de contribution à frais partagés axés sur les systèmes de transport intelligents ont été conclus avec Transports Canada et la Direction a démontré avec succès le système automatisé d'acheminement et de délivrance des permis (ARPS) aux fonctionnaires de Transports Canada.

La Direction a offert des services de recherche et d'analyse à l'élaboration de la réponse du Manitoba à une enquête pancanadienne sur la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur des transports. La Direction a recueilli et synthétisé des données provenant de plusieurs organismes du secteur établis au Manitoba afin de cerner la nature et l'ampleur de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur des transports au Manitoba, ainsi que les mesures adoptées pour traiter le problème.

La Direction a soutenu la négociation d'un accord de réciprocité pour l'enregistrement frontalier avec la Saskatchewan.

La Direction a entrepris un examen obligatoire du *Règlement sur les normes et les exceptions relatives aux casques de protection* et elle a aussi élaboré des modifications pour un certain nombre d'autres règlements administrés par le Ministère.

La Direction a procédé à des recherches et à des analyses qui visaient une variété de questions émergentes de sécurité routière.

Direction de la planification et du développement des réseaux

Objectif général

L'objectif général de la Direction est l'offre d'analyses et de conseils visant des questions tactiques ou stratégiques à long terme qui ont des incidences sur le bien-être socio-économique de la province et de ses citoyens en ce qui concerne le système de transport. La Direction participe à des activités classées dans les trois catégories suivantes.

A) Initiatives de planification et de développement

Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique — La Direction a préparé des demandes dans le cadre de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique du gouvernement fédéral, qui se sont traduites par un financement fédéral de 33,25 M\$ pour l'élargissement à quatre voies du boulevard Inkster et la modernisation de l'échangeur de circulation sur la RPGC 101.

Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers — À la demande de Transports Canada, la Direction a soumis de nouveau une demande au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers dans le cadre de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique, qui s'est traduite par un financement fédéral de 21 M\$ pour la construction d'un échangeur de circulation dénivelé sur les RPGC 1 et 16, accompagné d'un saut-de-mouton traversant la voie principale du CN sur la RPGC 16.

Initiative de réseau routier stratégique — Le personnel de la Direction a offert une direction aux services techniques, de recherche et de coordination à l'intention du groupe de travail sur le réseau routier stratégique (RRS) du ministère, ainsi qu'une direction aux consultations sur le RRS avec les autorités chargées des transports dans les provinces voisines ou les États voisins et la préparation d'un rapport sur le réseau routier stratégique. Elle a travaillé à la définition des catégories du réseau routier régional (RRR), ainsi que des critères et des normes techniques et opérationnelles d'un tel réseau. La Direction devrait publier un rapport d'étape préliminaire vers la fin de l'été ou au cours de l'automne 2008. Une activité secondaire de l'Initiative consiste à examiner les normes de chargement, d'accès et de conception qui s'appliquent à la désignation des routes.

Examen du système multimodal stratégique — Cette étude parallèle à l'Initiative de réseau routier stratégique visent les transports aériens, ferroviaires et maritimes qui sont si importants pour la province. Le cadre de référence de l'étude a été élaboré et le comité du groupe de travail ministériel sera établi en juin 2008 pour entreprendre l'étude.

Stratégie de développement du Nord — Une priorité importante des activités de la Direction en 2007-2008 a été l'analyse économique et la gestion de plusieurs études et mesures portant sur l'aménagement des routes toutes saisons dans le nord du Manitoba.

Examen de la politique provinciale d'aménagement du territoire — À la demande d'Affaires intergouvernementales Manitoba, la Direction a entrepris d'élaborer les politiques relatives au transport (tous les modes) et à l'utilisation du sol dans le cadre d'un examen global des politiques.

Examen des aménagements — La Direction collabore de près avec Affaires intergouvernementales Manitoba pour examiner les plans d'aménagement locaux, les règlements de zonage ainsi que les demandes d'annexion, de parcs provinciaux et de réserves écologiques, et contribuer à leur élaboration afin d'en évaluer la compatibilité avec les opérations routières et les plans futurs du réseau de manière à

protéger l'investissement existant dans l'infrastructure de transport et à garantir que l'efficacité et la sécurité du réseau sont préservées et que son expansion future est protégée.

Initiatives de transport urbain — La Direction a participé de manière accrue à l'examen des questions de transport urbain et elle représente les intérêts du Manitoba au sein des groupes de travail provinciaux et fédéraux sur le transport urbain.

Initiative de partage des coûts avec les promoteurs — La Direction a reçu la tâche d'élaborer des principes directeurs en vue d'officialiser les pratiques courantes de recouvrement des coûts imposés au Ministère en raison de l'amélioration des routes provinciales adjacentes aux aménagements immobiliers ou de l'offre d'accès à ces routes provinciales.

Étude du poste frontalier d'Emerson — La Direction a représenté le Manitoba dans une étude menée conjointement avec le Dakota du Nord, l'Agence des services frontaliers du Canada et le département de la Sécurité intérieure des États-Unis, qui visait à établir les besoins en infrastructure à long terme du poste frontalier d'Emerson-Pembina afin de composer avec sa croissance future. En effet, en matière de commerce avec les États-Unis, le poste frontalier très occupé arrive au sixième rang au Canada et au deuxième rang dans l'Ouest canadien. Les exigences accrues en matière de sécurité, les exigences de dédouanement électronique et le volume de la circulation ont dépassé la capacité des infrastructures actuelles de prendre en charge les véhicules de manière expéditive, en particulier aux heures de pointe.

B) Principales études en matière de transport

Étude sur le choix du tracé d'une route reliant le Nunavut au Manitoba — En 2007-2008, la Direction a fourni des services de gestion de projet pour une étude de choix du tracé pour une route reliant Rankin Inlet et le réseau routier existant du Manitoba qui a été administrée conjointement par le Manitoba, le Nunavut et la Kivalliq Inuit Association (KIA). Le consultant a recommandé que le tracé préférable pour une telle route était le tracé de l'Est, qui commencerait près de Gilliam et passerait par Churchill jusqu'à Rankin Inlet. La recommandation a été acceptée par le gouvernement provincial. La Direction recherche l'approbation d'une analyse de rentabilisation pour l'aménagement de la route.

Plan d'expansion du réseau routier de la région de Brandon — Le Ministère et la ville de Brandon ont achevé une étude sur l'expansion du réseau routier pour le secteur de Brandon (ville de Brandon, MR de Cornwallis et MR d'Elton). Le Ministère a collaboré étroitement avec le consultant pour remanier le rapport final afin de tenir compte des commentaires du comité directeur du projet. Le rapport a été présenté à la haute direction du Ministère et au conseil municipal de Brandon à l'automne 2007.

Étude du réseau de transport de grande région sur le côté est du lac Winnipeg — La Direction a préparé une Demande de qualification en vue de procéder à une étude du réseau routier qui pourrait relier les collectivités situées sur le côté est du lac Winnipeg. Il s'agit d'une étude importante de plus de 1,5 M\$ et le Ministère examinera les titres et les qualités des entreprises intéressées, puis accueillera des propositions officielles et des présentations en mai 2008. Les travaux devraient débuter en juin 2008.

Enquête nationale au bord des routes — La Direction a conclu un accord de partage des coûts avec le gouvernement fédéral pour l'installation de dispositifs de classement automatique des véhicules (AVC) à des endroits stratégiques de la province afin de déterminer la configuration et les courants de trafic des camions dans le cadre de l'Enquête nationale au bord des routes. Les données collectées sont essentielles pour la compréhension des besoins à long terme en matière de construction de route et des incidences subséquentes sur le budget provincial.

C) Groupes de travail et comités

Réseau routier national — Le directeur de la Direction représente le Ministère au sein du Groupe de travail sur le réseau routier national (établi par le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière). En septembre 2005, le Conseil des ministres a approuvé un réseau routier national (RRN) élargi formé des catégories Routes principales, Routes collectrices et Routes desservant les régions nordiques et éloignées, soit au total 38 021 km de routes (voir ci-joint la liste des routes manitobaines du réseau routier national). Pendant l'exercice écoulé, le Conseil des ministres a approuvé

les recommandations du Groupe de travail visant l'établissement de normes régissant la conception et les niveaux de service pour les divers genres de routes du RRN.

Comité du groupe de travail sur la comptabilité du coût complet – La Direction siège au comité du groupe de travail fédéral sur la comptabilité du coût complet afin de représenter les intérêts du Manitoba dans ce projet. Les rapports achevés portent notamment sur les valeurs foncières, l'inventaires des routes, les coûts d'exploitation des voitures et des utilitaires légers, les coûts des routes par administration, les poids lourds, les transports maritimes, aériens et ferroviaires, les accidents, les émissions, les affectations, le bruit, les gaz à effet de serre et les engorgements ponctuels, ainsi que l'évaluation des surfaces. Des discussions fédérales-provinciales sont en cours afin de résoudre les questions de conception des données afin d'entreprendre la deuxième étape de l'initiative sur la comptabilité du coût complet qui vise à définir les avantages des systèmes de transport sur les économies provinciales et nationale.

Initiative nationale de prévision du débit de circulation du fret — La Direction représente la région des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) au comité directeur de l'Initiative qui cherche à prévoir les caractéristiques de débit du fret au cours des trente prochaines années dans les systèmes de transport du Canada. L'étude a pour objectif de cerner les contraintes de capacité, les déplacements de la structure des échanges et du flux des marchandises, ainsi que les améliorations nécessaires aux systèmes de transport pour composer avec la croissance future du secteur. L'Initiative a un double aspect, soit 1) la prévision des débits et des caractéristiques du fret en fonction des données historiques et la prévision du développement prévu de la circulation du fret selon les secteurs industriels, accompagnées par des rapports d'experts, et 2) la vérification des prévisions par des expéditeurs et des transporteurs dans le cadre d'une série de conférences pancanadiennes qui doivent avoir lieu à l'été et à l'automne 2008. Winnipeg est le centre de la conférence organisée pour l'Ouest canadien.

Mise à jour de la stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest — En mars 2005, les ministres des Transports de l'Ouest ont publié le document *Western Canada Transportation Infrastructure Strategy for an Economic Network — A Time for Vision and Leadership*. En décembre 2007, les sous-ministres des Transports de l'Ouest canadien ont accepté de mettre à jour le document sur la stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest. Le Manitoba dirige les travaux et la Direction s'est chargée de la mise à jour au nom du Ministère. Le processus de mise à jour et de coordination des données des autres provinces et territoires a débuté en mars 2008. On a créé un groupe de travail composé de représentants de toutes les autorités participantes et on a commencé à mettre à jour le document en visant la fin des travaux à la fin d'avril ou au début de mai 2008.

Volumes de service en 2007-2008

La Direction de la planification et du développement des réseaux a représenté le Ministère et la Province au sein de plusieurs groupes de travail et comités interministériels et interprovinciaux consacrés à des thèmes liés aux transports :

- Réseau routier national;
- Fiche de rendement des transports;
- Initiative nationale de prévision du débit de circulation du fret;
- Groupe de travail pour l'enquête sur les coûts complets de la circulation routière;
- Groupe de travail interministériel avec les Wabanong Nakaygum Okimawin;
- Groupe de travail sur le transport avec les Wabanong Nakaygum Okimawin;
- Comité interministériel relatif à l'aménagement du territoire;
- Comités de travail interministériels du Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire;
- Mise à jour de la stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest.

La Direction a géré deux grandes études sur les transports - *Étude sur le choix du tracé d'une route reliant le Nunavut au Manitoba* et *Plan d'expansion du réseau routier de la région de Brandon*.

La Direction a étudié 47 plans d'aménagement locaux, règlements de zonage, demandes d'annexion, de parcs provinciaux et de réserves écologiques et autres propositions importantes de développement économique et a fait des observations à leur sujet. Le Ministère était représenté à des réunions de

conseils d'aménagement, de conseils municipaux et du Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire.

La Direction de la planification a siégé à des comités directeurs ministériels pour plusieurs initiatives ministérielles :

- RPGC 75 – Étude sur une voie de contournement à Saint-Norbert;
- RPGC 75 – Déviations en cas d'inondation.

Un grand nombre de lettres et de notes et documents d'information ont été préparés pour le premier ministre et les ministres.

2 k) Politique du transport

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	ETP	2007-2008 \$		
1) Salaires et avantages sociaux	2,146.0	29.50	2,255.2	(109.2)	
2) Autres dépenses	1,178.2		1,094.5	83.7	
2) Subventions et paiements de transfert	4.8		104.8	(100.0)	
Total des autres dépenses	1,183.0		1,199.3	(16.3)	
3) Initiative de développement de la porte d'accès de Churchill	4,948.9		1,000.0	3,948.9	
Total de l'affectation secondaire	8,277.9	29.50	4,454.5	3,823.4	

Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Le 19 avril 2004, en vertu du paragraphe 323(4) du *Code de la route* du Manitoba (C.P.L.M. c. H60), le registraire des véhicules automobiles a délégué, avec l'approbation écrite du ministre de l'Infrastructure et des Transports, des pouvoirs et attributions spécifiques au président et directeur général de la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM).

Les employés non syndiqués ont été mutés à l'annonce du transfert dans le cadre du discours du budget, le 19 avril 2004. Une convention de transition pour les employés a été signée le 29 juin 2004 entre le Manitoba Government Employees Union (MGEU), et la Province et la Société.

Tous les employés avaient été mutés le 1^{er} octobre 2004.

Une convention cadre a été ratifiée entre le ministère et la Société.

Les mesures législatives établissant la délégation de pouvoir du registraire à la Société d'assurance publique du Manitoba sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2006 en vertu de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*. Cette loi donne à la SAPM les pouvoirs et les attributions nécessaires à l'administration des programmes régissant la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules, ainsi qu'à l'accomplissement des fonctions y afférentes.

2 I) Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
Entente avec la SAPM	21,197.4		21,197.4	0.0	

Commission du transport routier et Conseil routier

Objectif ou mandat

Le Conseil routier a été créé pour veiller à la sécurité des voyageurs et à la protection de l'infrastructure routière par l'administration de la *Loi sur la protection des voies publiques* et de certaines parties du *Code de la route*.

La Commission du transport routier veille à ce que l'ensemble des Manitobains et Manitobaines bénéficient de services de transport adéquats et abordables par l'administration d'un mécanisme de réglementation régissant en vertu du *Code de la route* les transporteurs et les exploitants de véhicules de transport public.

Activités

Conseil routier

Mettre en place et enlever les lignes de contrôle adjacentes aux routes à accès limité, désigner les routes à accès limité.

Délivrer les permis pour l'accès aux routes à accès limité, et pour les structures ou les projets d'aménagement adjacents à ces routes.

Établir les limites de vitesse dans toute la province, y compris la ville de Winnipeg.

Approuver les dispositifs de signalisation routière et leur conception, les règlements municipaux relatifs au poids, la fermeture des ponts et les restrictions, le classement des routes et les règlements de stationnement dans les ruelles.

Tenir des audiences publiques sur des questions d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au ministère en matière de politique.

Commission du transport routier

Délivrer des permis d'exploitation aux entreprises d'autocars provinciaux, de services de transport intermunicipal et de lignes ferroviaires courtes participant à la prestation des services de transport public.

Surveiller et établir les frais de transport pour les exploitants de véhicules de transport public, de lignes d'autocar régulières et de services de transport intermunicipal.

Décider des sanctions à l'égard des transporteurs et des exploitants de véhicules de transport public en cas d'infractions à la réglementation.

Tenir des audiences publiques sur des problèmes d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au ministère en matière de politique.

Volumes de service en 2007-2008

Activités du Conseil routier

52	<i>audiences publiques tenues (Winnipeg et régions rurales)</i>
435	<i>demandes d'accès et de structure traitées</i>
32	<i>règlements municipaux concernant les limitations de vitesse et les dispositifs de signalisation routière</i>
19	<i>inspections sur le terrain</i>
33	<i>parties de règlements rédigées</i>
3	<i>appels devant la Régie des services publics</i>

Activités de la Commission du transport routier

27	<i>réunions générales ou publiques</i>
30	<i>permis d'exploitation délivrés ou modifiés</i>
0	<i>ordonnances de suspension</i>
29	<i>demandes d'autobus scolaire</i>
192	<i>permis d'exploitation de véhicules de transport public renouvelés</i>
1	<i>demande de fermeture de ligne ferroviaire courte</i>
104	<i>permis restreints autorisant l'utilisation temporaire de véhicules délivrés</i>
326	<i>permis provisoires de démonstration ou d'utilisation en cas de panne délivrés</i>

2 m-1) Commission du transport routier et Conseil routier

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
a) Salaires et avantages sociaux	237.0	3.00	271.0	(34.0)	
b) Autres dépenses	168.6		159.2	9.4	
Total de l'affectation secondaire	405.6	3.00	430.2	(24.6)	

Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux

Objectif ou mandat

La Commission d'appel des suspensions de permis (CASP) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. En prenant ses décisions, la Commission doit veiller à ce que, dans tous les cas, l'octroi d'une réduction de la suspension ne soit pas contraire à l'intérêt public et à ce que le maintien de la suspension ne se traduise pas par un préjudice exceptionnel.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux (CEDM) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu, annulé ou refusé en raison de problèmes d'ordre médical. En prenant ses décisions, le Comité doit veiller à ce que, dans tous les cas, la sécurité du public soit davantage prise en compte que le préjudice exceptionnel causé par l'éventuel maintien de la suspension, de l'annulation ou du refus de délivrer un permis.

Activités

La Commission d'appel des suspensions de permis et le Comité d'étude des dossiers médicaux tiennent des audiences et rendent des décisions concernant les appels relatifs à des suspensions de permis.

La Commission d'appel des suspensions de permis examine des demandes de dispense de suspension des privilèges de conduite motivées par un préjudice exceptionnel. La Commission a pour fonction principale d'entendre des appels de personnes dont le permis de conduire a été suspendu par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. Elle est également habilitée par le *Code de la route* à entendre des appels relatifs à la suspension, l'annulation ou le refus de permis d'auto-école, de moniteur de conduite, de concessionnaire d'automobiles, de vendeur, de station d'inspection et de mécanicien.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux détermine si les normes établies par l'Association médicale canadienne, le Code national de sécurité et le Règlement 412/7 du Manitoba sont appliquées de manière juste et équitable et dans quels cas on peut y faire exception. Le Comité peut confirmer, casser ou modifier la décision du registraire des véhicules automobiles.

Volumes de service en 2007-2008

Commission d'appel des suspensions de permis – Répartition selon l'âge et le genre de suspension

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. selon l'art. 264 du <i>Code de la route</i>	Susp. selon l'art. 273 du <i>Code de la route</i>	Total
16 et 17 ans					
Permis restreint	-	-	-	12	12
Refus	-	-	-	13	13
18 à 20 ans					
Permis restreint	8	1	-	97	106
Refus	2	-	1	64	67
21 à 24 ans					
Permis restreint	18	2	5	57	82
Refus	2	-	5	60	67
25 à 29 ans					
Permis restreint	23	-	6	43	72
Refus	1	-	7	27	35
30 à 34 ans					
Permis restreint	20	-	7	27	54
Refus	1	-	1	10	12

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. selon l'art. 264 du Code de la route	Susp. selon l'art. 273 du Code de la route	Total
35 à 39 ans					
Permis restreint	17	1	4	30	52
Refus	3	-	1	11	15
40 à 44 ans					
Permis restreint	10	1	1	17	29
Refus	2	-	3	7	12
45 à 49 ans					
Permis restreint	19	-	1	36	56
Refus	3	-	2	4	9
50 à 54 ans					
Permis restreint	18	2	1	12	33
Refus	2	-	-	2	4
55 à 59 ans					
Permis restreint	14	-	1	10	25
Refus	1	-	-	-	1
60 à 64 ans					
Permis restreint	3	-	1	8	12
Refus	2	-	-	2	4
65 à 69 ans					
Permis restreint	3	-	-	3	6
Refus	2	-	-	4	6
70 à 74 ans					
Permis restreint	-	-	-	2	2
Refus	-	-	-	-	0
Plus de 74 ans					
Permis restreint	-	-	1	2	3
Refus	-	-	-	-	0
TOTAL	174	7	47	561	789
Annulation de permis de station d'inspection (refusée)					5
Annulation de permis de mécanicien (refusée)					1
Annulation de permis de concessionnaire (refusée)					1
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES ENTENDUES					796
Demandes annulées					58
Demandes en attente					76
Demandes expirées					47
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES					977
AUDIENCES TENUES – 152 audiences tenues					
127 Winnipeg					
20 Brandon					
5 Thompson/The Pas (par vidéoconférence depuis Winnipeg)					

Comité d'étude des dossiers médicaux – Résumé
Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

CATÉGORIES	DÉCISIONS		TOTAL
Cardiologie	2 accordées	0 refusées	2
Neurologie	4 accordées	7 refusées	11
Liées à la consommation d'alcool	1 accordée	2 refusées	3
Vue	1 accordée	3 refusée	4
Total			20
Annulées ou toujours en attente			21
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES			41
NOMBRE TOTAL D'AUDIENCES TENUES – 8			
3 – Cardiologie			
3 – Neurologie et liées à la consommation d'alcool			
2 – Vue			

2 m-2) Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	2007-2008 \$		
a) Salaires et avantages sociaux	239.7	3.00	257.7	(18.0)	
b) Autres dépenses	58.5		84.8	(26.3)	
Total de l'affectation secondaire	298.2	3.00	342.5	(44.3)	

Commission de réglementation des taxis

Objectif ou mandat

La Commission de réglementation des taxis fait en sorte que les résidents de Winnipeg bénéficient de services de taxi satisfaisant à un coût raisonnable les besoins du public par l'administration d'un mécanisme de régulation économique.

Activités

Tenir des audiences publiques sur des questions liées à l'industrie et aux usagers.

Fixer, étudier et réviser le nombre de permis de taxi nécessaires pour répondre aux besoins du public.

Réglementer les tarifs de l'industrie.

Délivrer des permis d'exploitation de taxi et des permis de chauffeur de taxi et réglementer le transfert de permis.

Veiller à la formation des chauffeurs de taxi.

Établir les normes applicables aux véhicules et inspecter les taxis pour en vérifier l'état et l'exactitude des compteurs.

Enquêter sur des plaintes déposées contre des exploitants et des conducteurs de taxi pour des infractions aux règlements et de mauvais services, lorsque cela se justifie, et décider du règlement de ces plaintes.

Assurer la liaison entre la Commission et l'industrie du taxi, les administrations et les autres groupes concernés.

Points saillants en 2007-2008

La Commission de réglementation des taxis a continué de jouer un rôle de chef de file dans la promotion de la sécurité parmi les chauffeurs de taxi. Les mesures de sécurité mises en œuvre à Winnipeg par la Commission sont considérées comme les plus complètes en Amérique du Nord.

La Commission a tenu une audience publique sur l'augmentation proposée des tarifs pour les camionnettes pour personnes handicapées. Elle a finalement approuvé une hausse de 6,6 % des tarifs qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2007.

Le personnel d'inspection de la Commission a délivré 12 contraventions provinciales, soit 8 contraventions pour la conduite d'un taxi sans le permis d'exploitation approprié et 4 contraventions pour la conduite d'un taxi avec des contenants d'alcool ouverts dans le véhicule.

Volumes de service en 2007-2008

23	réunions tenues par la Commission
1	audience publique concernant une hausse des tarifs des camionnettes pour personnes handicapées
12	nouveaux permis d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés
114	permis temporaires d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés
542	permis d'exploitation d'un commerce de taxi renouvelés
2 372	permis de chauffeur de taxi délivrés
258	nouveaux permis de chauffeur de taxi délivrés
2 071	permis de chauffeur de taxi renouvelés
43	permis remplacés
2 547	inspections de taxi effectuées (patrouilles de rue, vérifications des compteurs, inspections sur place
75	demandes de procuration approuvées
112	transferts relatifs à des ventes
47	audiences de justification
13	audiences visant des demandes de permis d'exploitation

2 m-3) Commission de réglementation des taxis

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
a) Salaires et avantages sociaux	526.2	8.00	520.9	5.3	
b) Autres dépenses	197.8		147.3	50.5	
Total de l'affectation secondaire	724.0	8.00	668.2	55.8	

Programmes – Services gouvernementaux

Mandat

- Offrir des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics par des services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.
- Assumer la coordination et la surveillance de projets relatifs aux locaux par le recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion de la construction.
- Procurer un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré des points de vue technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.
- Fournir des services opérationnels et d'entretien pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.
- S'occuper de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.
- Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division et gérer la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.
- Fournir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court et long terme.
- Administrer les contrats pour les demandes de construction liées aux services se rattachant aux locaux gouvernementaux, y compris les services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.
- Facturer à l'occupant le coût des locaux que la Province possède ou loue.
- Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.
- Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifeflight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.
- Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.
- Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.
- Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

Gestion des projets

La Direction de la gestion des projets assume la coordination et la surveillance de projets relatifs aux locaux par le recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception et la location et pour la gestion de la construction.

Activités

Les services à la clientèle portent sur la coordination globale de la planification des projets relatifs aux locaux gouvernementaux, avec notamment l'optimisation de l'utilisation des locaux et la conformité avec les nouvelles initiatives et les politiques et programmes changeants, dans le contexte de la planification stratégique liée aux locaux.

Les services de gestion de projet coordonnent tous les aspects des projets d'immobilisations et des projets pour les clients assignés à la Direction afin d'en garantir l'achèvement dans des délais opportuns. Cela inclut les services de conception, les services d'estimation – établir des estimations du total des coûts et de la durée des projets –, pour les projets de construction et de rénovation en cours ou proposés, et la coordination complète des projets.

Les services de consultation technique fournissent de l'expertise technique dans le cadre de projets à toutes les directions de la Division et à d'autres ministères provinciaux. Ils orientent le développement d'énoncés de travaux relatifs aux projets.

Les services d'architecture et de génie s'occupent de l'élaboration continue de nouvelles politiques et normes de conception pour le portefeuille de bâtiments de la province du Manitoba et de la documentation relative à la conception ou à la construction pour des projets choisis.

Les services de surveillance des consultants se chargent de la surveillance et de l'approbation de l'ensemble des dessins et des spécifications élaborés par les consultants externes afin de veiller à la conformité aux politiques prévues par la loi, aux codes du bâtiment et aux normes établies, participent à des inspections sur le terrain et travaillent à la phase de mise en service d'un projet.

Les services de soutien à l'infrastructure de l'environnement géré se chargent de la planification à long terme, des estimations, de la conception et de la construction de l'infrastructure électrique, mécanique et de câblage au sein de l'environnement géré.

Points saillants en 2007-2008

Il convient de souligner la participation accrue de la Direction aux projets de planification et de gestion relatifs à de nouvelles constructions importantes de la Province qui domineront le travail de la Direction au cours des prochaines années, en plus de son rôle traditionnel en gestion de projet pour les améliorations de la durée de vie du portefeuille actuel. Parmi les projets à remarquer dans ce domaine, mentionnons la construction d'un nouvel établissement correctionnel pour femmes, l'agrandissement du Centre correctionnel de Milner Ridge, le déménagement du Collège communautaire Assiniboine dans l'ancienne résidence des infirmières, sur l'ancien site du centre de santé mentale de Brandon, et la collaboration avec Santé Manitoba au réaménagement du site du Centre de santé mentale de Selkirk.

Parmi les projets exécutés en réponse à la nécessité d'allonger la durée de vie, remarquons les travaux de restauration de l'enveloppe au Red River College, les améliorations en cours au Churchill Town Centre (travaux de base pour l'école) et la construction de la nouvelle rampe d'accès pour personnes handicapées au Palais législatif.

Le ministère progresse également dans l'établissement de trois centres supplémentaires de services bilingues (à Saint-Vital, à Sainte-Anne et à Saint-Laurent).

Volumes de service en 2007-2008

En 2007-2008, 73 100 000 \$ ont été consacrés aux investissements en immobilisations (partie B11 b), répartis entre des projets de taille et de portée diverses. De ce montant, 20 849 600 \$, ou 28,5 %, ont été

attribués à des projets qui, dans le cadre des programmes d'Infrastructure et Transports Manitoba, ont été identifiés comme répondant à des besoins essentiels des clients tels que l'amélioration de la durée de vie des installations et de la sécurité des personnes, ou des rénovations apportées à des bâtiments pour en améliorer l'accès et le rendement énergétique, et 50 025 000 \$, ou 68,4 %, ont été affectés, dans les Programmes pour les clients, à de nouveaux projets d'immobilisations nettes proposés par les clients.

Au cours du présent exercice, la Direction a fourni des services à tous les ministères provinciaux ainsi qu'à plusieurs organismes gouvernementaux et elle a travaillé à plus de 200 autres projets liés à l'exploitation ou financés par les clients.

Écarts en 2007-2008

L'amélioration de la gestion de l'information et une souplesse financière accrue ont permis à la Direction de la gestion des projets d'optimiser l'usage des fonds alloués à la Division dans le plan d'immobilisations en répondant aux besoins des clients de manière rentable.

À mesure que la Province continue d'investir dans des améliorations du cycle de vie de son actif actuel et qu'elle se lance dans de nouveaux projets de construction nécessaires à l'exécution des programmes à venir du gouvernement, les processus de planification intégrée et de gestion de projet suivis par la Direction seront essentiels à sa réussite.

3 a) Gestion des projets

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	2,823.6	45.00	3,622.9	(799.3)	
2) Autres dépenses	7,811.9		7,004.9	807.0	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(4,973.3)		(3,255.5)	(1,717.8)	
4) Moins : Somme récupérable de la partie B - Investissements en immobilisations	(4,160.1)		(4,160.1)	0.0	
Total de l'affectation secondaire	1,502.1	45.00	3,212.2	(1,710.1)	

Services techniques

Objectif ou mandat

La Direction des services techniques fournit un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré du point de vue technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.

Activités

Fournir des services techniques et de consultation professionnels dans les domaines de l'architecture et du génie.

Procurer des estimations dans le domaine de la construction.

Effectuer l'évaluation des projets en fonction de la réglementation et de la politique afin de veiller au respect des lois et des politiques connexes en matière d'environnement et de sécurité, p. ex., les initiatives d'écologisation comme la politique sur les bâtiments écologiques, entre autres.

Points saillants en 2007-2008

Cette direction a été créée récemment dans le cadre du processus d'examen des prévisions budgétaires de cet exercice afin de répondre à une augmentation brutale de la demande pour des services techniques professionnels. La structure de base a été mise en place et la Division se penche sur les étapes suivantes en vue de la mise en œuvre.

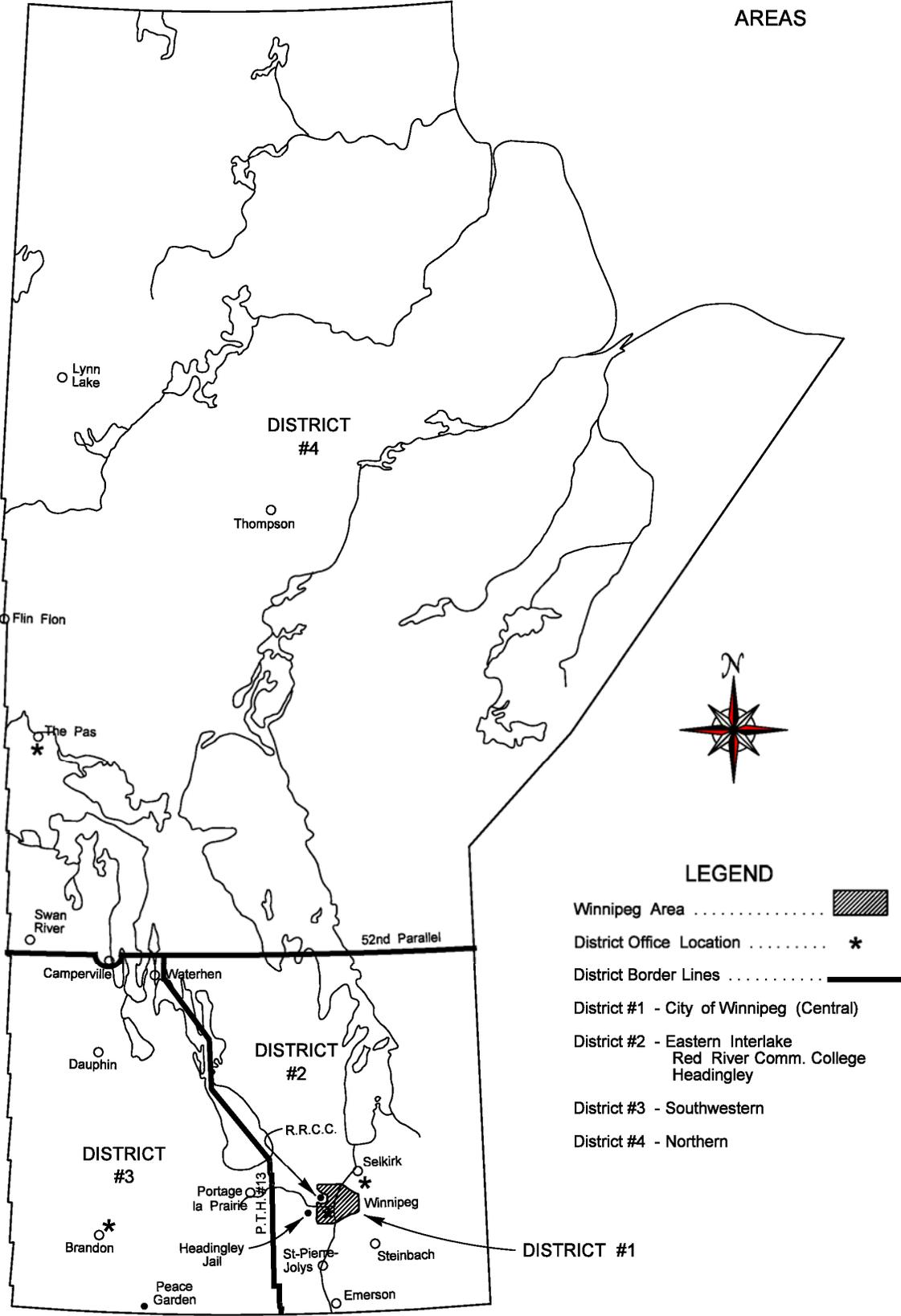
Écarts en 2007-2008

La structure de base a été mise en place et la Division se penche sur les étapes suivantes en vue de la mise en œuvre.

3 b) Services techniques

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note \$
	2007-2008 \$	ETP	2007-2008 \$		
1) Salaires et avantages sociaux	775.9	14.00	1,038.4	(262.5)	
2) Autres dépenses	7.1		6.7	0.4	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes			(151.2)	151.2	
Total de l'affectation secondaire	783.0	14.00	893.9	(110.9)	

**PROPERTY MANAGEMENT
AREAS**



LEGEND

- Winnipeg Area
- District Office Location *
- District Border Lines
- District #1 - City of Winnipeg (Central)
- District #2 - Eastern Interlake
Red River Comm. College
Headingley
- District #3 - Southwestern
- District #4 - Northern

Fonctionnement

Objectif ou mandat

La Direction du fonctionnement a pour mandat d'exploiter et d'entretenir des milieux de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation des programmes publics.

Activités

La **Section du fonctionnement des districts** a continué de fournir des services complets de gestion des installations en mettant l'accent sur l'entretien préventif. La planification du réinvestissement est devenu le centre d'intérêt renouvelé, car les tendances en matière d'entretien indiquent le besoin de planification du cycle de vie et de priorisation des éléments de remplacement et de réinvestissement essentiels.

Les districts ont commencé à jouer un rôle de plus en plus appréciable dans l'équipe de conception intégrée en ce qui a trait aux importants programmes d'immobilisations qui visent les infrastructures existantes et nouvelles. L'apport de la Direction contribue aux efforts des projets d'investissement pour tenir compte des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures au cycle de vie réduit.

Les **Services techniques et énergétiques** ont joué un rôle important dans le secteur de la planification et de l'analyse du cycle de vie. En raison de la mise en oeuvre du programme SMART, les exigences en matière de données et la méthodologie de chargement des paramètres essentiels et des indicateurs de mesure du rendement deviennent une priorité.

Le **Programme de lutte contre la contamination par l'amiante et les moisissures** a acquis un rôle de premier plan au sein de la Division des services des installations en coordonnant l'apport de cette dernière et la gestion de l'initiative de suivi des sites gouvernementaux (*Tracked Sites Initiative*). Le travail consiste à valider et mettre à jour l'inventaire des lieux de présence de l'amiante, à préparer des budgets pour les mesures correctives, à ébaucher une stratégie corrective et à intégrer les travaux d'assainissement dans les projets d'entretien et d'immobilisations en cours ou à l'étape de planification.

La **Section des terrains du Palais législatif** a continué d'offrir un excellent service pour le déneigement et l'entretien des terrains, tout en contribuant au moral et à la qualité de vie des employés dans nombreux immeubles gouvernementaux en y plaçant des plantes et des fleurs à longueur d'année. Le travail de la Section sur les terrains du Palais législatif, les parcs adjacents et les espaces verts gouvernementaux a été reconnu comme une source de fierté pour la Section, la Direction et le Ministère.

Points saillants en 2007-2008

La Direction du fonctionnement a soutenu le parachèvement du programme d'immobilisations importantes des Services des installations dans un rôle consultatif, a participé à la coordination de la construction sur le terrain et a géré de manière autonome plusieurs projets d'immobilisations et d'entretien mineurs dans diverses régions de la province. Les projets ont été très variés et ont visé l'installation de chaudières, les systèmes mécaniques, les enveloppes de bâtiment, la sécurité des personnes et les améliorations intérieures. Le tableau qui suit donne tous les détails.

District	Projets d'immobilisations mineurs		Projets d'entretien mineurs	
	N ^{bre} de projets	Dépenses	N ^{bre} de projets	Dépenses
N° 1	18	292 300 \$	24	146 800 \$
N° 2	21	461 000 \$	14	194 800 \$
N° 3	25	422 400 \$	9	53 600 \$
N° 4	6	60 500 \$	5	67 000 \$
Serre provinciale	2	23 100 \$	4	23 600 \$
Logements des employés	2	67 800 \$	3	32 900 \$
Programme de stationnement	2	46 800 \$	6	49 500 \$
TOTAL	76	1 373 900 \$	65	568 200 \$

La mise en oeuvre du système SMART a eu lieu en juin 2007 pour le module de maintenance des installations et les autorisations de travail pour la maintenance corrective. Le système des autorisations de travail pour la maintenance préventive a été mis en oeuvre en juillet 2007. Plusieurs défis ont été soulevés dans l'adaptation du système à une nouvelle façon de procéder. Grâce à une formation et un suivi importants, le système est désormais fonctionnel et continue de démontrer son potentiel pour les années à venir.

La Direction a continué de renforcer ses capacités dans des domaines comme le développement durable et la gestion des services publics par la formation et l'information du personnel, ainsi que dans l'amélioration des systèmes environnementaux des bâtiments. Des efforts constants sont déployés pour réduire la consommation d'énergie dans les éléments fonctionnels de construction par la conception de l'enveloppe et de l'intérieur et par le remplacement des systèmes environnementaux des bâtiments par des systèmes plus efficaces, car les dépenses en services publics du portefeuille des Services des installations sont de l'ordre de 14 M\$ par an. La réduction de la consommation d'eau est une autre initiative qui a été mise de l'avant dans les bâtiments du portefeuille et plusieurs projets de remplacement des appareils d'éclairage plus efficaces ont été entrepris.

La Direction du fonctionnement a travaillé avec d'autres ministères provinciaux à la planification des mesures d'urgence afin d'établir un modèle commun à l'échelle du gouvernement pour les plans de reprise des activités. En coordination avec le bureau de l'Organisation des mesures d'urgence, des plans sont en voie d'élaboration pour le rétablissement d'urgence des services en cas de catastrophe ou de pandémie, de manière à ce que des plans soient en place pour atténuer les interruptions de service qui toucheraient les programmes à la suite d'événements catastrophiques. Des initiatives ont par ailleurs été amorcées pour établir et quantifier l'ampleur des responsabilités environnementales particulières liées à chacune des propriétés gouvernementales, en vue de la restauration des sites.

3 c) Fonctionnement

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008	2007-2008		
	\$	ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	19,096.3	363.19	20,650.5	(1,554.2)	
2) Autres dépenses	38,656.8		44,352.5	(5,695.7)	
2) Subventions et paiements de transfert	898.6		898.6	0.0	
Total Autres dépenses	39,555.4		45,251.1	(5,695.7)	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(1,197.9)		(7,224.6)	6,026.7	
Total de l'affectation secondaire	57,453.8	363.19	58,677.0	(1,223.2)	

Location immobilière

Objectif ou mandat

La Direction de la location immobilière s'occupe de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et elle fournit de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.

Activités

Acquisition par bail et renouvellement : Acquérir par bail des propriétés répondant aux besoins des ministères clients en matière de programme. Négocier des contrats de location rentables qui satisfont aux besoins des programmes clients et de la Province du Manitoba. Déterminer les contrats de location qui parviennent à échéance et négocier leur renouvellement à des taux préférentiels, y compris les améliorations apportées pour les locataires en réponse aux exigences actuelles des programmes clients. Négocier de nouveaux contrats de location et la reconduction des baux par négociation directe dans le cadre du processus de demande de propositions (DP). Préparer les estimations annuelles de la Direction de la location immobilière.

Administration des baux : Assurer l'administration quotidienne de toutes les propriétés louées par la Province et veiller au bon usage de la provision pour améliorations liées aux locataires fixée au cours des négociations sur les baux. Coordonner l'entretien et l'exploitation des locaux loués conformément aux modalités des contrats de location pendant toute leur durée. Négocier et administrer les améliorations locatives entreprises pendant la durée d'un contrat de location. Fournir un point de contact et de règlement pour les questions liées au service à la clientèle. Gérer le règlement des différends entre toutes les parties en cas de non-respect des modalités des contrats de location ou d'infraction à des lois applicables aux propriétés (p. ex., Sécurité et hygiène du travail). Administrer les opérations financières comme le paiement des loyers, les alignements, les dépenses de fonctionnement et les rajustements prévus dans les modalités des contrats de location.

Documentation sur les baux : Créer et tenir à jour toute la documentation sur les baux et les documents auxiliaires connexes pour le portefeuille de location.

Archives des dessins et des registres : Fournir les dessins du répertoire des locaux qui illustrent les plans de base avec les affectations des groupes de travail à l'appui du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux. Gérer l'archivage centralisé de tous les dessins, y compris les dessins d'exécution ou d'après exécution.

Stationnement : Maintenir un programme de stationnement payant et contrôlé qui vise le recouvrement des coûts pour chacune des propriétés possédées ou louées par le gouvernement provincial et offrir des services de gestion au programme.

Points saillants en 2007-2008

Une priorité à long terme de la Direction est de veiller à que les baux relevant du portefeuille gouvernemental sont toujours acquis à la juste valeur marchande ou à une valeur inférieure. Conformément à l'engagement du gouvernement envers les initiatives axées sur la durabilité et l'accessibilité, la Direction de la location immobilière a accru les efforts consacrés à cette priorité afin de garantir que les initiatives de durabilité, d'écologisation et d'accessibilité universelle soient une considération importante dans l'acquisition et le renouvellement des contrats de location immobilière.

Parmi les projets importants de l'exercice 2007-2008, mentionnons les nouveaux baux pour des installations de 32 599 pi² au 215 de la rue Garry, de 8 720 pi² au 175 de la rue Hargrave, de 6 254 pi² au 326 de l'avenue Broadway et de 5 807 pi² au 2210 de l'avenue Saskatchewan (Portage la Prairie).

Afin d'encourager le personnel de la Province à rechercher d'autres façons de se rendre au travail, le programme de stationnement a collaboré avec ses clients pour établir, au besoin, des zones de

stationnement pratiques et sécuritaires pour les bicyclettes et les scooters sur les terrains du centre-ville que possèdent le gouvernement provincial.

Volumes de service en 2007-2008

Le portefeuille du programme de location immobilière comprend 215 baux qui équivalent à une surface totale d'environ 1,57 million de pi² en locaux et 312 500 pi² en terrains. Le budget total approximatif de la Direction pendant l'exercice a été de 27,6 M\$.

En 2007-2008, 33 baux ont été renouvelés, 16 baux ont été acquis pour la première fois et 7 ont été résiliés; ces chiffres englobent des baux qui ne relèvent pas du portefeuille, alors que d'autres baux n'ont pas encore pris effet et ne sont donc pas comptabilisés dans ces totaux.

La Direction gère 205 installations de stationnement (louées ou qui appartiennent à la Province) avec 7 934 places de stationnement.

Écarts en 2007-2008

L'administration du programme de stationnement provincial a été transférée à la Direction en octobre 2006. Le programme donne un accès juste et équitable au stationnement pour la conduite d'activités avec le gouvernement selon le principe du recouvrement des coûts.

En octobre 2006, la Section chargée de l'inventaire des locaux (2 employés) de la Direction de la gestion des projets et la Section du stationnement (5 employés) de la Direction du fonctionnement ont été transférées à la Direction de la location immobilière sous le nouveau nom de Location, gestion des locaux et stationnement.

3 d) Location immobilière

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008			
	\$	ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	890.8	16.00	922.3	(31.5)	
2) Autres dépenses	27,881.0		27,885.5	(4.5)	
Total de l'affectation secondaire	(2,121.8)		(3,286.5)	1,164.7	

Services de soutien divisionnaires

Objectif ou mandat

La Direction des services de soutien divisionnaires fournit des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division et s'occupe de la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.

Activités

Services financiers : Veiller à l'achèvement correct et opportun de toutes les activités relatives aux comptes créditeurs, aux services financiers généraux, aux recouvrements des comptes débiteurs et aux recettes ainsi qu'aux rapports financiers pour la Division, dans l'environnement SAP. Ces tâches comprennent la surveillance, le compte rendu et le contrôle des budgets divisionnaires, des projets d'immobilisations et de ceux financés par les clients, des affectations et coûts salariaux, ainsi que des dépenses de fonctionnement. Gérer tous les aspects financiers relatifs à la prestation des services par la Division des services des installations (DSA), en veillant au respect des politiques et procédures financières.

Soutien administratif : Fournir du soutien administratif et en secrétariat à toutes les directions de la Division. Cela comprend le soutien administratif aux activités exigées par les directions en matière de ressources humaines.

Services de passation de contrats : Assurer toutes les activités de passation de contrat et d'appel d'offres pour la Division, comme les contrats de construction, de conseils et de services. Ces tâches englobent la préparation et l'adjudication des contrats, en veillant au respect des politiques et procédures gouvernementales.

Assurer la gestion et la surveillance efficaces de tous les contrats, y compris la préparation des demandes de propositions et des documents relatifs aux appels d'offres et aux contrats, ainsi que la publicité concernant les contrats visés et leur adjudication (p. ex., services de nettoyage, métiers, déneigement).

Coordonner la préparation des prévisions budgétaires annuelles de la Division, des plans d'activités annuels et des prévisions mensuelles.

Points saillants en 2007-2008

Au cours de 2007-2008, la Direction a continué de jouer un rôle déterminant dans les efforts de responsabilisation comptable en améliorant le processus de contrôle des projets et l'opportunité des rapports financiers de la Division.

Grâce à l'arrivée de trois nouveaux modules SAP, les efforts de rapport ont visé à remplacer les outils de contrôle internes ponctuels par la nouvelle fonctionnalité offert par SAP. L'adoption de cette nouvelle boîte à outils n'a pas eu lieu sans problème, car il a fallu un apprentissage intensif en 2007-2008, qui se poursuivra à l'avenir lorsque la Direction aidera d'autres directions de la Division à s'adapter à la nouvelle technologie SAP et à ses processus.

3 e) Services de soutien divisionnaires

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008			
	\$	ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	552.2	10.18	885.6	(333.4)	
2) Autres dépenses	269.7		297.4	(27.7)	
Total de l'affectation secondaire	821.9	10.18	1,183.0	(361.1)	

Sécurité et stationnement

Objectif ou mandat

La Direction de la sécurité et du stationnement fournit des services de sécurité et de stationnement aux ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.

Activités

Services de sécurité : Assurer la prestation efficace des services de sécurité dans toute la province du Manitoba, en particulier :

- la sécurité du personnel gouvernemental, des visiteurs, des élus et des personnalités de passage;
- le contrôle, par voie électronique, de la sécurité des biens par l'entremise du Centre de communication;
- les patrouilles mobilisées chargées de protéger les gens et les biens.

Fournir des conseils en sécurité et des services connexes aux ministères clients. Ces activités englobent la formation sur la sensibilisation à la sécurité, les installations électroniques de sécurité et la surveillance, les services de serrurerie et l'exécution de projets dans le domaine de la sécurité, ainsi que la surveillance à des fins de contrôle de la qualité des projets liés à des services de sécurité contractuels.

Assurer la liaison entre les clients et les autorités policières dans toute la province pour des questions relatives à la sécurité.

Coordonner le programme de cartes-photos d'identité gouvernementales.

Recommander des lignes directrices, des processus et des procédures liés à l'offre de services de protection de sécurité au gouvernement, au besoin.

Points saillants en 2007-2008

Des séances de formation sur la sensibilisation à la sécurité continuent d'être offertes à des groupes d'employés gouvernementaux dans toute la province.

La Direction de la sécurité continue de coordonner une initiative de cartes-photos d'identité pour les fonctionnaires provinciaux et encourage ces derniers à porter cette carte dans les lieux de travail du gouvernement provincial.

Par ailleurs, la Direction de la sécurité élabore, conçoit et installe des systèmes de sécurité dans les installations possédées ou louées par le gouvernement provincial, au besoin.

La Direction de la sécurité évalue continuellement la sécurité au Palais législatif du Manitoba et fait des recommandations pour des améliorations dans ce domaine. Des agents de sécurité supplémentaires ont été affectés au Palais législatif. En novembre 2007, on a entrepris une vérification étendue de toutes les mesures, politiques et procédures de sécurité, ainsi que du matériel technologique, au Palais législatif. La procédure d'inscription au guichet de sécurité, exigée de tous les visiteurs, messagers et artisans contractuels a été modifiée pour accélérer l'entrée dans le Palais législatif des personnes ayant des rendez-vous confirmés.

Des séances d'information continuent d'être proposées à tout le personnel du Palais législatif afin de l'informer des initiatives de sécurité renforcée.

En 2007-2008, plusieurs agents de sécurité ont été agréés de nouveau pour l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA), qui est situé dans le bureau de la sécurité de l'Assemblée.

Volumes de service en 2007-2008

La Direction de la sécurité a signalé plus de 4 000 incidents de sécurité au cours de l'exercice 2007-2008, parmi lesquels des actes de vandalisme, des agressions, des vols, des menaces et des interventions en cas d'alarme.

Écarts en 2007-2008

Le 30 octobre 2006, pour maintenir la priorité accordée à la sécurité et en reconnaissance des liens opérationnels entre le programme de stationnement et Location immobilière, le portefeuille du stationnement a été transféré à Location immobilière, que l'on appelle désormais Location, gestion des locaux et stationnement. Sécurité et stationnement a été rebaptisée Direction de la sécurité.

3 f) Sécurité et stationnement

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008		Écart pos. (nég.)	Note expl.
		ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	4,438.3	96.79	4,372.0	66.3	
2) Autres dépenses	1,146.5		1,037.9	108.6	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(1,024.3)		(860.6)	(163.7)	
Total de l'affectation secondaire	4,560.5	96.79	4,549.3	11.2	

Recouvrement des coûts liés aux locaux

Objectif ou mandat

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux gère un système connexe qui impute les frais à tous les locataires occupant de l'espace de bureau ou d'entreposage loué ou appartenant au gouvernement.

Activités

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux est administré conjointement par les divisions Services des installations et Administration et finances d'Infrastructure et Transports Manitoba. Le programme repose sur le système informatique de recouvrement des coûts liés aux locaux. Les activités du programme sont les suivantes.

- Élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour les politiques et les procédures administrations pertinentes nécessaires à l'exécution du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux.
- Tenir à jour un inventaire permanent, indexé par occupant, de tous les locaux loués par le gouvernement ou lui appartenant.
- Déterminer le coût de l'espace occupé par chaque programme et chaque groupe de travail client au sein des programmes.
- Traiter la facturation de chaque groupe de travail client pour le coût de l'espace occupé.
- Élaborer et diffuser l'ensemble des lignes directrices et des rapports financiers pertinents.

Points saillants en 2007-2008

Recouvrement efficace des coûts pour l'espace loué par le gouvernement ou lui appartenant qui est géré par le ministère, par l'imputation des coûts aux ministères et aux organismes de service spécial.

Volumes de service en 2007-2008

<i>Recouvrement des coûts liés aux locaux en 2007-2008</i>	
962	<i>clients</i>
476	<i>groupes de travail dans 97 installations appartenant au gouvernement, partout dans la province, auprès desquels les coûts ont été recouverts</i>
486	<i>groupes de travail dans 182 installations louées, partout dans la province, auprès desquels les coûts ont été recouverts</i>

3 g) Recouvrement des coûts liés aux locaux

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008			
	\$	ETP	\$		
Somme récupérable d'autres postes	(53,529.0)		(53,647.3)	118.3	

Planification des besoins en locaux du gouvernement

Objectif ou mandat

La Direction de la planification des besoins en locaux du gouvernement fournit du leadership et des conseils pour aider à l'établissement de la planification stratégique à long terme relative aux locaux.

Activités

Besoins des clients et plan d'immobilisations : Jouer un rôle central afin que les besoins des clients en matière d'infrastructure soient priorisés dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel d'immobilisations portant sur la coordination de la détermination des besoins des programmes à long terme, leur organisation dans un plan d'immobilisations à long terme et la contribution à leur priorisation dans le contexte plus général du contrôle financier.

Gestion stratégique des biens : Travailler avec les ministères clients, les organismes centraux et les directions de la Division des services des installations, diriger la planification de la gestion stratégique des biens en vue de prévoir l'incidence de diverses décisions concernant les investissements liés aux installations.

Examen et élaboration de politiques : S'attacher à élaborer une méthode et des critères dans le contexte d'un cadre stratégique afin d'évaluer les avoirs de la Province et aider au développement et à l'entretien d'un portefeuille d'infrastructures efficient.

Mesure du rendement : Favoriser les progrès dans la mesure du rendement et l'amélioration continue pour la Division et contribuer à l'adaptation ou à l'élaboration de mesures du rendement, d'indicateurs et de repères au moyen du système SMART.

Initiatives spéciales : Coordonner la participation de la Division aux initiatives horizontales et aux efforts intergouvernementaux. Coordonner les réponses ministérielles et les mesures ponctuelles dans le cadre d'activités à court terme comme un aspect supplémentaire du profil de services de la Direction.

Points saillants en 2007-2008

La coordination et le leadership ministériels dans diverses initiatives horizontales sont demeurés les priorités de la Direction en 2007-2008.

Afin de participer à la promotion du souvenir des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs qui sont décédés au travail, la Direction a préparé le dossier d'analyse et des approbations nécessaires qui ont mené à la *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs*, qui a reçu la sanction royale en novembre 2007.

Le Direction a collaboré avec le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme en vue d'obtenir l'approbation de modifications à la politique d'achat d'oeuvres d'art du gouvernement afin de permettre que les achats liés aux travaux de rénovation ou de construction majeurs soient effectués d'une manière plus cohérente et qu'ils correspondent davantage aux objectifs généraux de la politique d'achat d'oeuvres d'art.

La Direction a continué de cerner les immeubles qui ne sont plus requis pour combler les besoins en locaux du gouvernement provincial et à demander l'autorisation de les vendre.

Comme dans les périodes précédentes, la Direction a continué de fournir des conseils et de l'expertise à des organismes sans lien de dépendance et à des organismes de service spécial dans tous les portefeuilles. Cet effort continue d'alimenter la prise de décisions stratégiques sur le rôle du gouvernement dans la gestion des questions immobilières sans lien de dépendance.

3 h) Planification des besoins en locaux du gouvernement (Projets mineurs se rapportant aux immobilisations)

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	471.5	6.00	584.2	(112.7)	
2) Autres dépenses	89.5		102.0	(12.5)	
Total de l'affectation secondaire	561.0	6.00	686.2	(125.2)	

Services d'approvisionnement

Objectif ou mandat

La Direction des services d'approvisionnement (DSA) fournit des services d'approvisionnement gouvernementaux à tous les ministères et à certains organismes afin de garantir que chaque contrat d'achat constitue une dépense juste et raisonnable pour les contribuables, tout en protégeant le système concurrentiel à l'intention des fournisseurs intéressés.

Activités

Fournir aux ministères et à certains organismes des services centralisés d'appels d'offres et de passation de contrats pour des biens et des services connexes.

Fournir des spécifications de produits, l'identification de l'équipement et des matériaux, des services de catalogage et des stratégies de normalisation des marchandises.

Promouvoir des initiatives d'approvisionnement axé sur le développement durable, y compris l'achat et l'utilisation dans tout le gouvernement de biens et de services à privilégier pour des raisons écologiques.

Accroître la participation des entreprises autochtones à la fourniture des biens et des services au Manitoba par la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones; assurer la liaison avec la communauté des fournisseurs de manière à promouvoir les possibilités commerciales et d'accroître la participation des petites entreprises.

Élaborer des stratégies gouvernementales pour l'approvisionnement et établir des contrats pour les biens courants et les services connexes utilisés dans tout le gouvernement.

Fournir des services consultatifs aux clients concernant les évaluations de produits, les méthodes d'approvisionnement et la terminologie des contrats.

Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement gouvernementales et établir des pratiques exemplaires en se fondant sur la représentation ministérielle et sur l'orientation du Comité de sous-ministres relatif à l'approvisionnement.

Participer à des initiatives fédérales-provinciales liées à l'approvisionnement comme celles visant à réduire les obstacles au commerce interprovincial ou celles consacrées aux réseaux d'information interprovinciaux, de même qu'aux initiatives cherchant à améliorer l'accès à l'approvisionnement gouvernemental.

Administrer les activités d'achat à l'échelle du gouvernement par la délégation du pouvoir d'achat au moyen de la carte d'achat.

Points saillants en 2007-2008

Développement durable — La DSA joue un rôle de chef de file dans la mise en place et la communication de mesures d'approvisionnement conformes aux principes du développement durable à l'échelle du gouvernement, en particulier :

- communiquer au gouvernement et au milieu des vendeurs les politiques et initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement;
- établir des spécifications et des normes générales pour l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques;
- inciter les principaux intervenants à faire progresser les initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement.

Développement économique communautaire — Les principaux aspects de la stratégie d'approvisionnement des Services d'approvisionnement visant à contribuer à l'initiative gouvernementale de développement économique et communautaire (DEC) sont notamment :

- une politique des fabricants responsables visant à sensibiliser et à informer les entreprises et les acheteurs gouvernementaux concernant la fabrication de vêtements dans des conditions de travail décentes;
- un portail d'achat social reliant les fournisseurs des centres-villes avec les acheteurs;
- la mise en œuvre progressive de nouveaux aspects de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Amélioration des services — La DSA a travaillé avec des intervenants de premier plan à la coordination de l'approvisionnement à l'échelle du gouvernement dans des domaines divers, par exemple :

- l'examen de la carte d'achat et de la carte-voiture American Express;
- des services de consultation ont été fournis aux ministères clients et aux fournisseurs à propos de la politique et des pratiques d'approvisionnement, de la terminologie des contrats, de l'évaluation des produits et de la normalisation des marchandises.

Approvisionnement auprès des entreprises autochtones — La mise en œuvre progressive de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, conçue pour accroître la participation de ces dernières à la fourniture de biens et de services au gouvernement s'est poursuivie en 2007-2008. La priorité était donnée à la sensibilisation à l'Initiative par la participation à des foires commerciales et à des réunions avec les organismes autochtones comme l'Aboriginal Chamber of Commerce.

Élargissement du bassin de fournisseurs au Manitoba — La DSA a participé à plusieurs foires commerciales et manifestations annuelles comme Vision Quest et les réunions annuelles de l'Association des municipalités du Manitoba, des chambres de commerce du Manitoba, de Winnipeg et autochtone, de la Manitoba Municipal Administrators Association et du Southern Chiefs Organization Trade Summit..

Approvisionnement fédéral-provincial-territorial — En plus de participer aux négociations visant à réduire les obstacles au commerce en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur, la DSA a travaillé avec ses homologues provinciaux, territoriaux et fédéraux à l'établissement d'un forum annuel donnant l'occasion aux administrations de présenter leurs pratiques exemplaires respectives dans le domaine de l'approvisionnement.

Volumes de service en 2007-2008

La DSA, qui est un des organismes d'achat les plus importants au Manitoba, facilite l'acquisition d'une grande variété de produits et services connexes d'une valeur annuelle de quelque 71,3 M\$ (moyenne sur 5 ans).

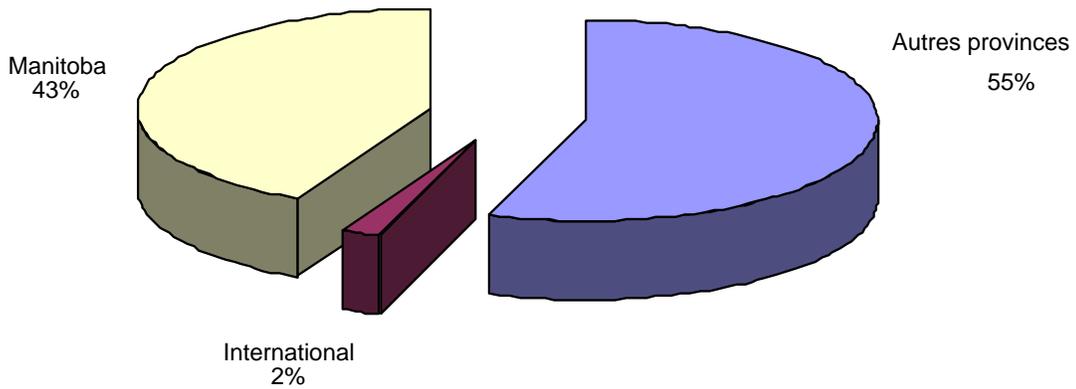
Les appels d'offres traités par la Direction se traduisent par des économies d'environ 8,3 M\$, si l'on compare les achats soumissionnés communiqués au moyen du SAP en 2007-2008 avec les pourcentages traditionnels en matière d'économies.

En 2007-2008, la DSA a traité 997 demandes portant sur 4 035 biens et services estimés à 82,9 M\$.

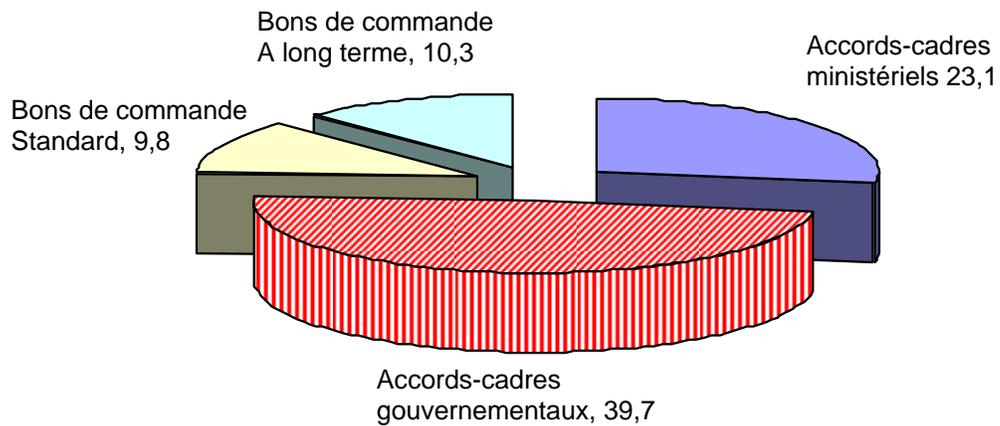
Des marchés d'environ 35,2 M\$ (42,5 %) ont été adjugés à des fournisseurs du Manitoba, 45,9 M\$ (55,4 %) à des fournisseurs d'autres régions du Canada et 1,8 M\$ (2,2 %) à des fournisseurs étrangers. Des 35,2 M\$ adjugés aux entreprises du Manitoba, environ 4,2 M\$ l'ont été à des fournisseurs établis en milieu rural.

Les achats faits par carte d'achat en vertu de pouvoirs délégués représentent un total de 10,6 M\$, dont 8,8 M\$ (83,6 %) auprès de fournisseurs du Manitoba.

Dépenses régionales de la DSA en 2007-2008

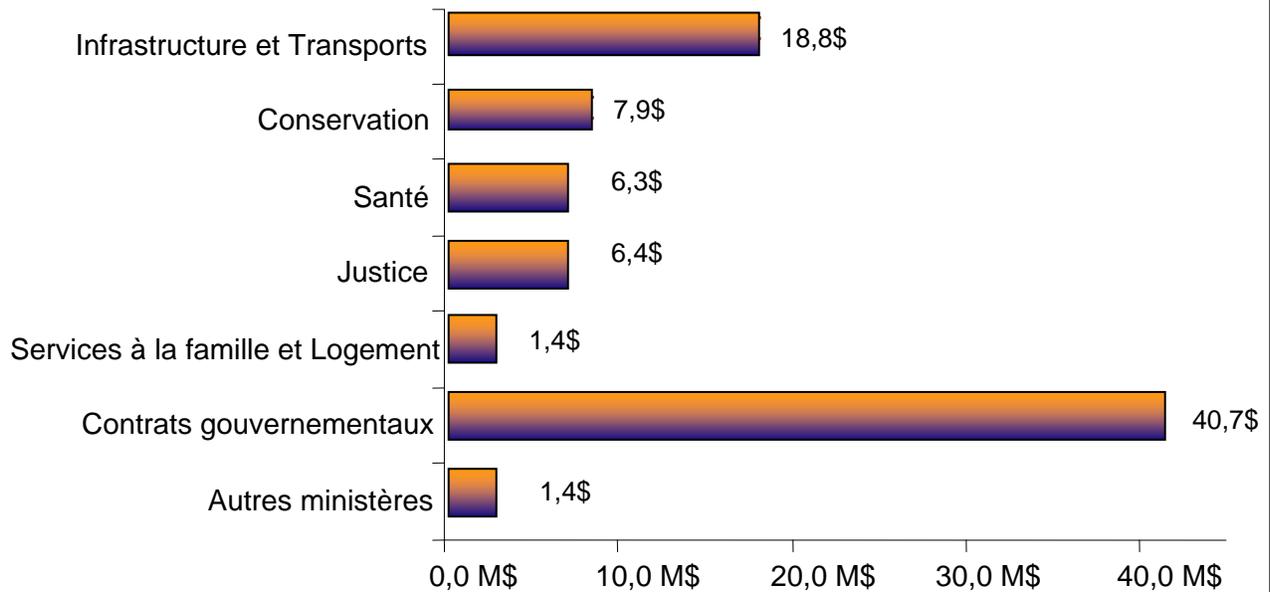


Activités d'achat de la DSA par genre en 2007-2008 (en M\$)



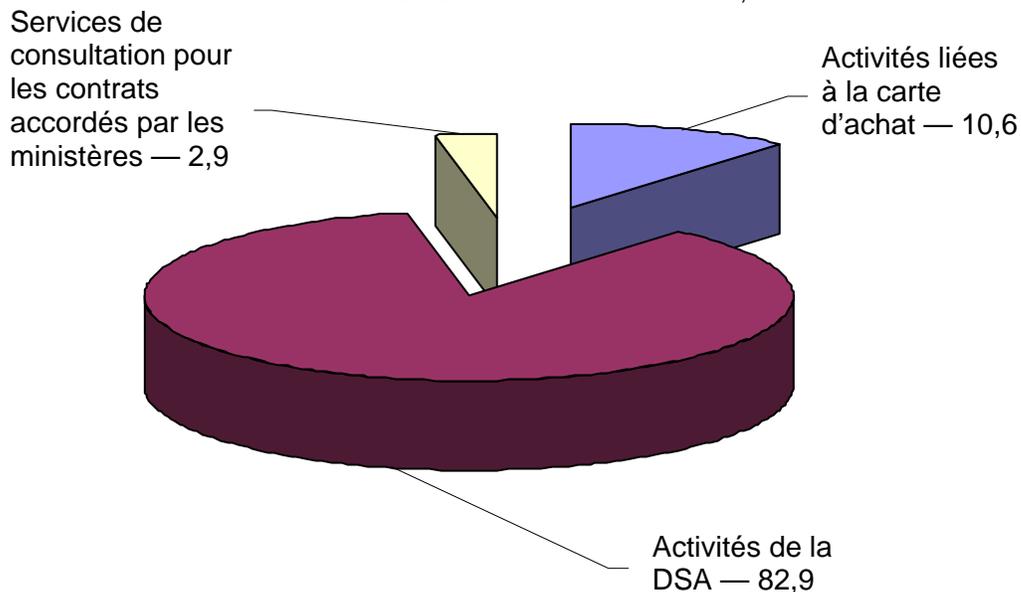
Activités de passation de marchés de la DSA par ministère, 2007-2008 (\$M)

Total des achats de la DSA – 80,7 M\$



Activités de gestion des marchés de la DSA — Activités déléguées et ministérielles (en M\$)

Valeur totale des marchés : 96,4



Les dix produits les plus importants en 2007-2008	Valeur (en M\$)
Combustibles et lubrifiants	22,8
Produits médicaux, dentaires et vétérinaires	9,0
Matériaux de construction	8,5
Véhicules (tous genres)	8,1
Aliments	7,3
Machines	6,6
Services de fonctionnement	4,0
Fournitures de papeterie	2,7
Matériel et dispositifs de sécurité	2,4
Équipement	1,8

NOTA. Les valeurs des produits de base servent uniquement à indiquer les tendances des achats. Elles reposent sur une estimation de l'utilisation et sur l'application de pourcentages relatifs aux montants des contrats enregistrés en 2007-2008.

3 i) Services d'approvisionnement

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008	2007-2008		
	\$	ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	2,034.5	32.60	2,022.0	12.5	
2) Autres dépenses	368.8		371.1	(2.3)	
Total de l'affectation secondaire	2,403.3	32.60	2,393.1	10.2	

Service de transport aérien

Objectif ou mandat

Le Service de transport aérien du Manitoba fournit des services de transport aérien spéciaux, comme le service aérien d'ambulance Lifeflight, la surveillance aérienne, la lutte contre les incendies forestiers et le transport de passager et de marchandises, et il assure la coordination et la certification des vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

Activités

Ambulance aérienne – En conjonction avec Santé Manitoba, le Service de transport aérien assure le transport aérien d'ambulance Lifeflight, à l'intérieur et à l'extérieur de la province, au moyen de deux (2) jets appartenant au gouvernement provincial et d'aéronefs du secteur privé.

Lutte contre les incendies – L'une des principales responsabilités du Service de transport aérien est de répondre aux besoins du Manitoba en matière de surveillance aérienne et de lutte contre les incendies de forêt, en conjonction avec Conservation Manitoba, au moyen de sept (7) bombardiers à eau CL-215, de trois (3) bimoteurs Cessna Birdog, de deux (2) aéronefs à turbomachines DeHavilland Single Otter et d'un (1) aéronef à turbomachines DeHavilland Twin Otter.

Transport général – Lorsque les aéronefs ne sont pas utilisés pour la lutte contre les incendies ou le service d'ambulance aérienne, le Service de transport aérien fournit des services de transport aérien de marchandises et du personnel de la Province au moyen des aéronefs suivants : le jet Cessna (huit passagers); le bimoteur Piper Navajo (neuf passagers); les trois Cessna 310 (cinq passagers); les deux DeHavilland Single Otter (dix passagers) équipés de flotteurs et de skis; le DeHavilland Twin Otter (dix-huit passagers). Outre le transport en tant que tel, le Service de transport aérien coordonne et vérifie également la facturation des vols nolisés pour tous les clients qui utilisent des aéronefs du secteur privé.

Points saillants en 2007-2008

Les besoins des clients en services aériens spéciaux sont demeurés relativement inchangés en 2007-2008. Comparées aux données historiques sur les cinq dernières années, les activités du Service sont restées relativement constantes. Les écarts minimes peuvent être attribués aux variations des conditions météorologiques et à leurs effets sur les besoins de la lutte contre les incendies.

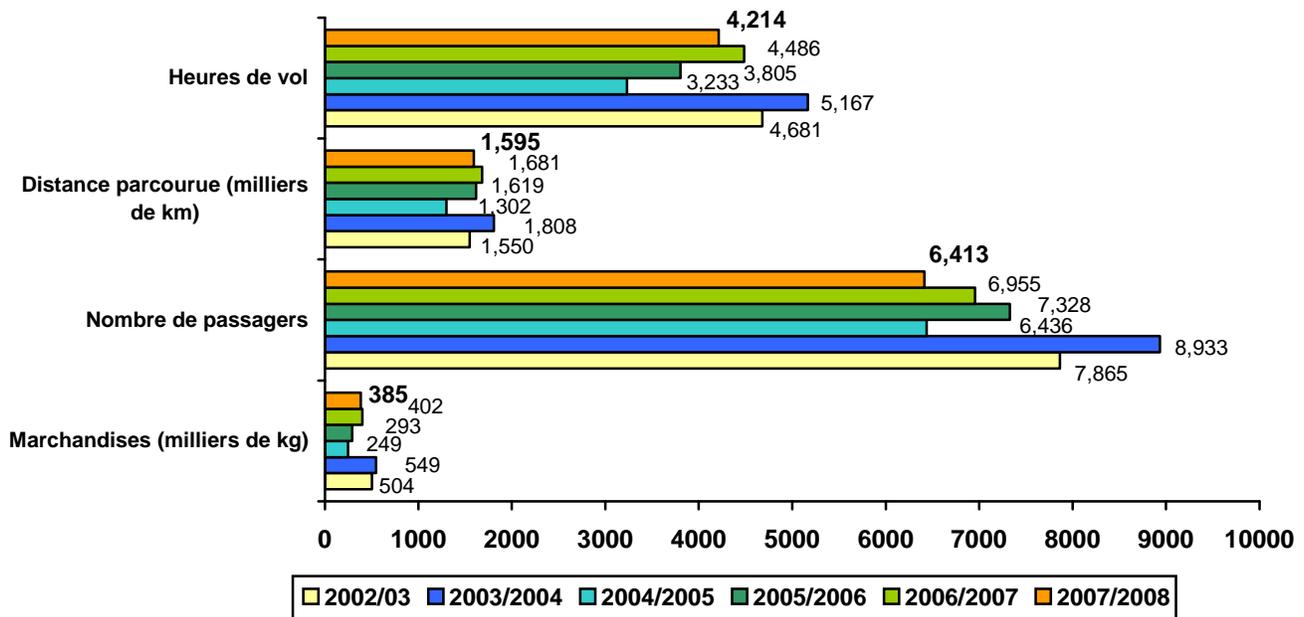
Actuellement, les exploitants gouvernementaux comme le Service de transport aérien du Manitoba mènent leurs opérations de vol respectives en conformité avec le *Règlement de l'aviation canadien*, qui ne facilite pas une exécution optimale des programmes à l'intention de la population canadienne. Ainsi, l'autorité fédérale de réglementation de l'aviation (Transports Canada) a accepté de soutenir l'initiative du Manitoba visant à élaborer dans le domaine de l'aviation des règlements applicables aux exploitants gouvernementaux. La version la plus récente des règlements aériens gouvernementaux présentée par le Manitoba fait actuellement l'objet d'un examen par Transports Canada.

Volumes de service en 2007-2008

16	aéronefs de la Province
7	bombardiers à eau CL-215
3	aéronefs C-310 Birdog
2	aéronefs Citation Jet
2	aéronefs Single Otter
1	aéronef Twin Otter
1	aéronef Navajo
5	cadres
40	pilotes
28	ingénieurs en avionique et techniciens d'entretien d'aéronef
7	employés de soutien financier ou administratif

Remarque : Les modèles opérationnels et financiers du Service de transport aérien reposent sur le recouvrement des coûts pour tous les programmes et services.

Sommaire de l'usage des aéronefs



Programme de services médicaux

Le programme de service aérien d'ambulance Lifeflight a représenté 751 254 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2007-2008, soit une baisse de 80 781 kilomètres par rapport aux 832 035 kilomètres parcourus en 2006-2007.

Le service aérien d'ambulance Lifeflight a transporté 478 patients à l'intérieur de la province en 2007-2008, soit une baisse de 55 patients par rapport aux 533 transportés en 2006-2007.

Le service aérien d'ambulance Lifeflight a transporté 111 patients à l'extérieur de la province en 2007-2008, soit une augmentation de 4 patients par rapport aux 107 transportés en 2006-2007.

Programme de lutte contre les incendies

Les activités d'extinction des feux de forêt ont représenté 554 288 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2007-2008, soit une hausse de 36 925 kilomètres par rapport aux 517 363 kilomètres parcourus en 2006-2007.

Les largages d'eau ont atteint le nombre de 3 606 en 2007-2008, soit une hausse de 530 largages par rapport aux 3 076 largages réalisés en 2006-2007.

Programme de transport général

Transport général :

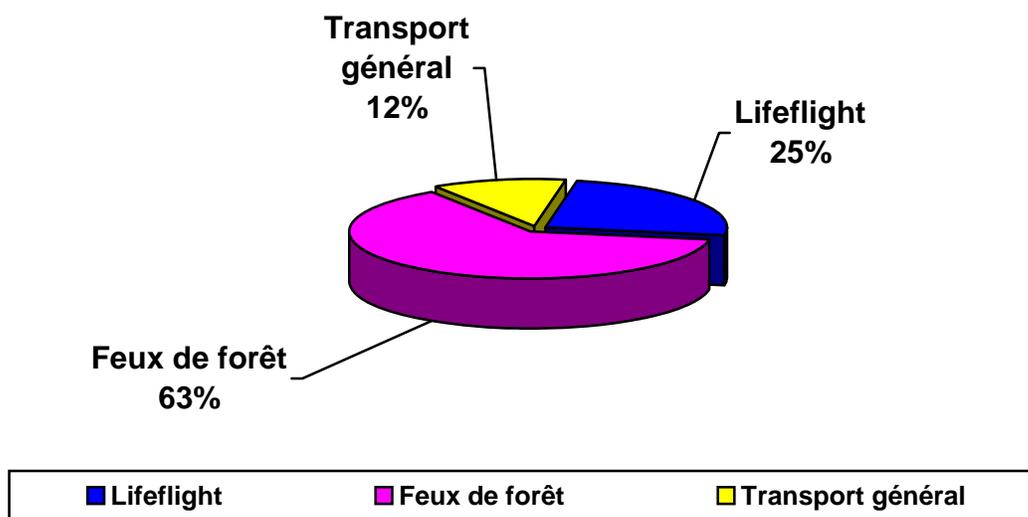
Le Service de transport aérien assure des services limités de transport général de marchandises et de personnel gouvernemental dans des aéronefs exploités par la Province; il regroupe les vols entre les divers ministères à chaque fois que cela est possible.

Le transport aérien général comprend le Service de transport des malades dans le Nord, qui a représenté 288 923 kilomètres de distance parcourue en 2007-2008, soit une baisse de 39 421 kilomètres par rapport aux 328 344 kilomètres parcourus en 2006-2007.

Coordination des vols nolisés gouvernementaux :

Le Service de transport aérien a organisé 737 vols nolisés gouvernementaux avec des exploitants aériens du secteur privé en 2007-2008, soit une baisse de 8 vols par rapport aux 745 vols nolisés de 2006-2007.

Résumé de l'utilisation des heures de vol



Écarts en 2007-2008

Voir les volumes de service en 2007-2008.

3 j) Service de transport aérien

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008		Écart pos. (nég.)	Note expl.
		ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	6,457.5	80.00	6,439.1	18.4	
2) Autres dépenses	5,886.2		7,869.5	(1,983.3)	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(12,276.4)		(14,308.6)	2,032.2	
Total de l'affectation secondaire	67.3	80.00	0.0	67.3	

Organismes de service spécial

Organisme chargé de la distribution du matériel

Objectif ou mandat

L'Organisme chargé de la distribution du matériel est devenu un organisme de service spécial le 1^{er} avril 1993. L'Organisme de gestion du courrier est devenu un organisme de service spécial le 1^{er} avril 1996. Ces deux organismes ont fusionné le 1^{er} avril 2005. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

Activités

L'Organisme chargé de la distribution du matériel assure les services de gestion du courrier et du matériel pour le secteur public, y compris la gestion du courrier à l'intention des députés provinciaux, le courriel interministériel et fédéral, l'administration des contrats, l'impression numérique, la location de matériel de soins à domicile, la gestion du matériel de bureau, les services de gestion des entrepôts et des stocks ainsi que les services de transport, d'entreposage et d'élimination.

Points saillants en 2007-2008

- Construction, équipement et lancement du site Web de l'Organisme vers la fin de l'exercice 2007-2008.
- Vérification comptable de l'Organisme par le Service de la vérification interne du gouvernement provincial en 2007. Les recommandations issues de la vérification ont été mises en oeuvre ou intégrées dans le plan d'activités de l'exercice 2008-2009.
- Organisation d'une enquête auprès des employés en octobre 2007. Les suggestions de ces derniers ont été intégrées dans le plan d'activités de l'exercice 2007-2008.
- Exécution de projets de distribution spéciaux pour des clients gouvernementaux (p. ex., inventaire et entreposage post-électoral pour Élections Manitoba et distribution de casques pour Vie saine Manitoba).
- Achat et mise en service du nouveau matériel d'impression à grande vitesse à l'installation centrale.

Volumes de service en 2007-2008

Activités en 2007-2008	
55 614	commandes traitées
578	déménagements gouvernementaux d'un bureau à un autre

Terres domaniales et acquisition foncière

Objectif ou mandat

Terres domaniales et acquisition foncière est devenue un organisme de service spécial le 1^{er} avril 2006. Les Services de gestion foncière, désignés organisme de service spécial le 1^{er} avril 1995, ont été dissous le 1^{er} avril 2006 et ont fusionné avec d'autres programmes gouvernementaux d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (Gestion des terres domaniales) et de Conservation Manitoba (Section des dossiers de districts et Direction des terres domaniales) pour former le nouvel organisme Terres domaniales et acquisition foncière. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

Responsabilités de l'organisme

Terres domaniales et acquisition foncière administre les terres domaniales au nom de tous les ministères du gouvernement du Manitoba. Les services offerts par l'organisme comprennent les suivants :

- traiter les demandes d'achat ou de location des terres domaniales que soumet le public, ainsi que le renouvellement et la cession des baux et permis existants;
- acquérir des terrains à des fins publiques par le biais d'ententes ou d'expropriations;
- vendre les biens-fonds excédentaires du gouvernement provincial;
- préparer des rapports d'évaluation et de consultation en matière de biens immobiliers pour les ministères du gouvernement et d'autres organismes publics.

Points saillants en 2007-2008

Les quatre anciens bureaux de l'organisme ont été consolidés à Portage la Prairie en septembre 2007 et on a mis en place une structure organisationnelle fondée sur la fonctionnalité en décembre 2007. Le processus d'intégration, d'harmonisation et de rationalisation des procédures d'examen des demandes a été mis en oeuvre au quatrième trimestre de l'exercice 2007-2008 et il se poursuivra en 2008-2009.

Volumes de service en 2007-2008

Activités transactionnelles	Nombre	Recettes par genre d'activité	Milliers de \$
Direction de l'acquisition de biens-fonds		Direction de l'acquisition de biens-fonds	
Locations	38	Locations	66,1
Ventes	13	Ventes	4 152,5
Total partiel	51	Total partiel	4 218,6
Terres domaniales agricoles		Terres domaniales agricoles	
Baux à fourrage	2 136	Baux à fourrage	1 124,2
Baux à cultures	83	Baux à cultures	179,5
Baux spéciaux	2	Baux spéciaux	9,5
Permis de pâturage occasionnels	12	Permis de pâturage occasionnels	2,0
Permis de pâturage renouvelables	52	Permis de pâturage renouvelables	7,8
Permis de coupe des foins occasionnels	30	Permis de coupe des foins occasionnels	1,9
Permis de coupe des foins renouvelables	320	Permis de coupe des foins renouvelables	46,2
Total partiel	2 635	Total partiel	1 371,1
Direction des terres domaniales		Direction des terres domaniales	
Permis pour résidence de vacances et permis généraux	3 200	Permis pour résidence de vacances et permis généraux	107,6
Locations pour résidences de vacances et divers	632	Divers	515,6
Permis d'occupation	629	Divers et servitudes	466,3
Servitudes	1 150	Permis de récolte de riz sauvage	11,2
Permis de récolte de riz sauvage	320	Ventes de biens-fonds (autres que pour chalets)	388,1
Ventes de biens-fonds	125	Ventes de biens-fonds (programme de chalets)	288,5
Total partiel	6 056	Total partiel	1 777,3
Programme des parcs		Programme des districts de parcs	
Permis et baux (résidences de vacances)	5 783	Permis et baux (résidences de vacances)	4 181,7

Permis et baux commerciaux	134	Permis et baux commerciaux	317,6
Frais de service pour biens-fonds privés	411	Frais de service pour biens-fonds privés	103,9
Permis généraux	159	Permis généraux	58,1
Permis et baux (sans but lucratif)	50	Permis et baux (sans but lucratif)	15,8
Total partiel	6 537	Frais d'aménagement des lotissements	27,3
		Total partiel	4 704,4
TOTAL	15 279	Recettes totales recueillies pour les clients	12 071,4

Nota. Le montant des recettes recueillies pour les clients ministériels ne comprend pas les recettes produites par l'organisme.

	Évaluation et négociation	Données réelles
Direction de l'acquisition de biens-fonds	Projets parachevés	49
	Accords d'emprunt	3
	Ententes	54
	Évaluations	84
	Superficies acquises (acres)	964
	Coûts certifiés par la Commission de l'évaluation foncière	1 806 443 \$

	Traitement judiciaire	Données réelles
Direction de l'acquisition de biens-fonds	Expropriations	3
	Dossiers courants :	
	En cours de traitement	64
	En cours de finalisation	3
	En suspens	130
	Autres dossiers	25
	Certificats de plans	10
	Plans d'emprise	30

Organisme chargé des véhicules gouvernementaux

Objectif ou mandat

L'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux est devenu un organisme de service spécial le 1^{er} avril 1992. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

Points saillants en 2007-2008

Parmi les 413 véhicules de l'année de modèle 2008 commandés, 28 sont des véhicules électriques hybrides et 122 sont des véhicules polycarburants E85. Les achats de l'exercice contribuent à l'écologisation du parc automobile du gouvernement.

Avec Santé Manitoba, l'Organisme a procédé au lancement réussi du programme provincial de remplacement et de gestion des ambulances en 2001-2002. Au 31 mars 2008, l'Organisme possède 162 ambulances louées à Santé Manitoba et assignées par ce ministère aux offices régionaux de la santé.

Le système élaboré à l'interne de gestion du parc et du matériel de l'Organisme, Keys™, peut être utilisé comme un élément d'actif ou un outil de gestion de projet. À la suite de sa cession par licence au Territoire du Yukon et à la Direction des machines et de l'équipement lourd du Ministère au cours du

premier trimestre de l'exercice 2006-2007, le système Keys™ a été cédé par licence en 2007-2008 à l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba, qui doit le mettre en oeuvre le 1^{er} avril 2008 à titre d'outil de gestion de projet.

Pendant le quatrième trimestre de 2007-2008, principalement pour remplacer les fourgonnettes de 15 passagers, l'Organisme a commandé sept autobus scolaires plus petits pour les louer à la Division scolaire Frontier.

On a examiné la modification possible du mandat et du rôle de l'Organisme. Aux termes des modifications proposées, l'Organisme devrait acquérir un contrôle accru du remplacement opportun des véhicules et viser une normalisation accrue des véhicules du parc automobile, tout en choisissant avec les clients ministériels « le bon véhicule pour le travail à accomplir ».

Volumes de service en 2007-2008

Volumes de service de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux en 2007-2008	
2 907	nombre total de véhicules composant le parc au 31 mars 2008
374	véhicules achetés
414	véhicules éliminés
100 %	pourcentage des clients provinciaux conservés depuis la conversion de l'Organisme en un service facultatif en 1995-1996
81 %	taux d'efficacité maintenu concernant les véhicules, le matériel et les services radio
Moins de 1 %	taux de retour des véhicules réparés

Pour en savoir plus sur les organismes de service spécial et les points saillants de 2007-2008, veuillez consulter les rapports d'étape annuels 2007-2008 les concernant.

Travaux d'infrastructure

Mandat

- Assurer l'entretien des réseaux de routes principales et secondaires du Manitoba.
- Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.
- Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.
- Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.
- Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver.
- Assurer le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.

Programme d'entretien et de conservation

Objectif ou mandat

Le programme d'entretien et de conservation des routes provinciales à grande circulation et des routes provinciales secondaires et de projets connexes protège l'investissement public dans l'infrastructure routière et veille à ce que les véhicules particuliers et commerciaux puissent se déplacer de manière sécuritaire, efficiente et pratique en effectuant l'entretien des routes, des ponts et des dispositifs de signalisation routière selon des normes acceptables.

Activités

Réparer des surfaces revêtues, y compris les accotements.

Effectuer les travaux sur revêtements de gravier (rabotage au traîneau, rechargement, application de produits abat-poussière, etc.).

Réaliser l'entretien des bords de route (tonte, désherbage, ramassage des ordures, etc.).

Effectuer des travaux de conservation par le microsurfaçage, le défonçage et le colmatage des fissures et scellement au bitume.

Effectuer l'entretien des panneaux, des glissières de sécurité, des poteaux indicateurs et des dispositifs de signalisation routière.

Effectuer l'entretien des ponts et des installations de drainage.

Réaliser des activités d'entretien d'hiver comme le déneigement, l'érection de barrières à neige, le sablage et le salage.

Volumes de service en 2007-2008

Principales activités d'entretien et de conservation en 2007-2008		
Activité	Travail accompli	Coût
Rapiéçage d'entretien	1 840 917 m ²	9 624 745 \$
Réfection du revêtement	Divers endroits	3 965 664 \$
Scellement au bitume (travaux de préparation compris)	4 043 300 kilomètres de voie	11 389 748 \$
Microsurfaçage	193,9 kilomètres linéaires	4 811 017 \$
Marquage de la chaussée	33 834 kilomètres linéaires	4 393 358 \$
Rabotage au traîneau de routes en gravier	253 947 kilomètres de passage	4 287 857 \$
Gravillonnage (y compris l'accès principal aux collectivités, la stabilisation)	370 358 m ³ 15 930 kilolitres	11 918 196 \$
Déneigement	1 206 678 kilomètres de passage	4 001 438 \$
Déverglacement hivernal	146 820 kilomètres traités	3 543 494 \$

4 a) Programme d'entretien et de conservation

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	2007-2008 \$		
1) Salaires et avantages sociaux	49,201.7	998.29	47,391.4	1,810.3	
2) Autres dépenses	111,286.5		113,456.6	(2,170.1)	
3) Somme récupérable de la partie B - Investissements en immobilisations	(14,888.0)		(11,849.8)	(3,038.2)	
Total de l'affectation secondaire	145,600.2	998.29	148,998.2	(3,398.0)	

Machines et équipement lourd

Objectif ou mandat

La Direction des machines et de l'équipement lourd fournit des services d'entreposage et de machines et équipement lourd afin de soutenir l'exécution efficace et sécuritaire des programmes de construction, d'entretien et de conservation du Ministère et des programmes des aéroports isolés, en intégrant les principes de développement durable et de sensibilisation à l'environnement.

Activités

Élaborer la politique et les normes applicables à l'entretien du parc de machines et de l'équipement lourd et aux activités des entrepôts du Ministère.

Acquérir et entretenir pour le Ministère une variété de machines et d'équipement lourd nécessaires à l'entretien des routes.

Exploiter un réseau d'installations de réparation et d'entreposage un peu partout dans la province afin de fournir l'équipement, les matériaux et les pièces nécessaires au Ministère.

Inspecter et effectuer l'entretien préventif de l'équipement et des installations régulièrement afin de prolonger leur durée de vie utile.

Acquérir et entretenir l'équipement nécessaire au fonctionnement des aéroports éloignés afin d'en assurer la fonctionnalité.

Points saillants en 2007-2008

La Direction disposait pour l'équipement d'un budget d'immobilisations de 7 M\$ en 2007-2008. Ce financement accru a été utilisé pour du matériel hivernal, à l'exception d'une (1) grue pour l'inspection des passages inférieurs, d'un (1) camion-grue excavateur et deux (2) navires pétroliers.

Vers la fin de l'exercice 2007-2008, la Direction a reçu un montant additionnel de 4,4 M\$ pour des achats d'équipement. Grâce à ce financement additionnel, la Direction a pu acheter quinze (15) niveleuses d'occasion et quatorze (14) chargeuses d'occasion.

La Direction a également déployé des efforts pour rehausser les synergies avec l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux en transférant la gestion de son parc de véhicules légers à l'Organisme.

Écarts en 2007-2008

Le principal changement au fonctionnement de la Direction des machines et de l'équipement lourd a été le financement supplémentaire alloué aux achats d'équipement. Ces fonds ont permis à la Direction de faire d'énormes progrès dans la modernisation du parc d'équipement ministériel.

Le maintien du financement à ce niveau permettra à la Direction d'améliorer la fiabilité du parc d'équipement et, en conséquence, aux équipes d'entretien d'offrir au public un réseau routier sûr pour ses déplacements automobiles.

4 b) Machines et équipement lourd

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008			
	\$	ETP	\$		
1) Salaires et avantages sociaux	6,894.5	150.33	6,970.2	(75.7)	
2) Autres dépenses	25,269.1		24,014.2	1,254.9	
3) Moins : Somme récupérable d'autres postes	(33,318.1)		(30,984.4)	(2,333.7)	
Total de l'affectation secondaire	(1,154.5)	150.33	0.0	(1,154.5)	

Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

Objectif ou mandat

Cette affectation secondaire correspond aux projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les anciens districts d'administration locale et la Province.

Activités

De nombreux organismes gouvernementaux locaux n'ont pas l'équipement ou les connaissances spécialisées nécessaires à l'exécution de leurs programmes annuels. Par ailleurs, un grand nombre d'entre elles sont situées dans des régions très éloignées. L'achat de l'équipement nécessaire et l'acquisition des connaissances spécialisées représenteraient une charge fiscale énorme et, dans bien des cas, un dédoublement des efforts. Le ministère offre donc des services qui ne sont pas disponibles à prix raisonnable auprès d'une autre source.

Cette affectation fournit des fonds d'urgence pour la remise en état des réseaux de routes provinciales secondaires et à grande circulation endommagés par les inondations.

Volumes de service en 2007-2008

La dépense de 3 236,9 \$ correspond au travail effectué par le ministère et au paiement versé aux municipalités rurales pour la part ministérielle du coût du travail effectué par leurs soins. La moitié du coût du travail accompli par le ministère est recouvrable auprès des municipalités rurales et est imputé aux recettes générales.

4 c) Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008			
	\$	ETP	\$		
Dépenses	3,236.9		2,265.9	971.0	

Autres projets

4 d) Autres projets

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
Matériel d'entretien des routes	-		20.0	(20.0)	
Améliorations aéroportuaires	5,427.5		1,995.1	3,432.4	
Traversiers et débarcadères	116.4		120.9	(4.5)	
Bâtiments et parcs d'entreposage	315.9		429.8	(113.9)	
Améliorations aux bascules	15.3		40.0	(24.7)	
Total de l'affectation secondaire	5,875.1		2,605.8	3,269.3	

Chemins d'hiver

Objectif ou mandat

Le Ministère finance (à parts égales avec Affaires indiennes et du Nord Canada) et administre depuis 1979 la construction et l'entretien de chemins d'hiver en concluant des marchés avec des collectivités des Premières nations et d'autres groupes locaux. Le réseau de 2 200 km de chemins d'hiver permet le transport à moindre coût de marchandises en vrac à destination de 23 collectivités éloignées et le déplacement d'une localité à une autre dans le nord du Manitoba pour ses 26 000 résidents pendant une période d'environ six à huit semaines chaque hiver.

Activités

En collaboration avec les régions du Nord (5) et de l'Est (1), le Service des contrats a géré 18 marchés relatifs aux chemins d'hiver, notamment en établissant les spécifications, en préparant les documents liés aux appels d'offres et aux contrats et en inspectant le réseau de chemins d'hiver.

Le Ministère a établi des normes de sécurité, des spécifications et des procédures efficaces pour la construction et l'entretien des chemins d'hiver.

Points saillants en 2007-2008

La saison des chemins d'hiver de 2007-2008 a été marquée par la réussite. Les collectivités ont reçu les chargements prévus nécessaires au réapprovisionnement en carburant et à l'amélioration des infrastructures, comme les logements et les projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts.

Le Ministère a facilité un atelier sur la sécurité et une tribune sur les chemins d'hiver avec d'autres autorités provinciales afin d'échanger des connaissances et des expériences en matière de chemins d'hiver.

Le Ministère a remplacé deux ponts sur le chemin de la rivière Rice afin d'améliorer la fiabilité du réseau de chemins d'hiver sur le côté est du lac Winnipeg. On a procédé à des déplacements mineurs et à l'élargissement de certains chemins à des endroits particuliers afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau.

En collaboration avec le secteur privé et les collectivités, le comité pour la sécurité des chemins d'hiver a ébauché le mandat d'un consultant recruté pour recueillir les pratiques en matière de chemins d'hiver des autres autorités provinciales et territoriales en vue d'élaborer des pratiques exemplaires relativement au travail sur les chemins d'hiver.

Volumes de service en 2007-2008

Dix-huit ordres de construction de chemins d'hiver ont été gérés, représentant une distance totale de 2 200 km et une valeur de 8,2 M\$.

Le programme de chemins d'hiver procure des emplois à quelque 120 employés d'entrepreneurs locaux des collectivités.

Écarts en 2007-2008

La responsabilité du programme de chemins d'hiver a été transférée des régions du Nord et de l'Est au Service des contrats.

4 e) Chemins d'hiver

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	2007-2008			
	\$	ETP	\$		
Autres dépenses	8,443.4		8,230.8	212.6	

Projets d'entretien des voies d'eau

Objectif ou mandat

Le bureau des projets d'entretien des voies d'eau assure le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de lutte contre les inondations.

Activités

Évaluer les ouvrages de régularisation des eaux et de lutte contre les inondations et établir les besoins relatifs à l'entretien régulièrement.

Préparer des conceptions et des plans pour les projets d'entretien, au besoin.

Effectuer les travaux d'entretien sur les ouvrages de régularisation des eaux et de lutte contre les inondations afin de contribuer à leur fonctionnement optimal.

Volumes de service en 2007-2008

Activités d'entretien des voies d'eau en 2007-2008	
20 000	heures-personnes de pompage afin d'enlever les eaux de ruissellement printanières et les eaux de surface excédentaires
5	km de nouveaux drains construits
81	km de drains remis en état
30	km de drains nettoyés
40	levés réalisés
60	ponceaux remplacés
350	km de drains entretenus (tonte, nettoyage des limons et maîtrise de la végétation)

4 f) Projets d'entretien des voies d'eau

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008	ETP	2007-2008		
	\$		\$		
1) Projets d'entretien des voies d'eau	6,604.3	17.99	6,284.4	319.9	
2) Projets Capitaux Mineurs	461.0		475.0	(14.0)	
3) Moins : Somme récupérable de la partie B - Investissements en immobilisations	(688.4)		(690.0)	1.6	
Total de l'affectation secondaire	6,376.9	17.99	6,069.4	307.5	

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Objectif ou mandat

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba aide les municipalités à l'établissement de réseaux durables d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, en particulier par :

- l'alimentation en eau, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau;
- la collecte et le traitement des eaux usées;
- l'élimination des boues excédentaires et des effluents traités de manière écologiquement durable;
- la disponibilité d'approvisionnements d'eau salubre, même en période de sécheresse, pour les résidents des régions rurales aux fins de la consommation ménagère et de l'élevage.

Activités

Conclure des ententes avec des municipalités ou des coopératives de fourniture d'eau pour assurer une infrastructure durable d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui favorise le développement économique tout en atténuant les préoccupations vis-à-vis de la santé publique et de l'environnement.

Exploiter plusieurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement au nom des municipalités. Le coût de l'exploitation et de l'entretien est recouvert par les ventes d'eau (de gros).

Diriger l'aménagement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et assurer la gestion de projet pour les grands projets d'infrastructure d'autres ministères.

Réaliser des études de faisabilité et des évaluations des incidences environnementales en vue de la mise en place de services d'infrastructure intermunicipaux ou régionaux.

Points saillants en 2007-2008

La Commission a connu une bonne période construction en 2007-2008. En effet, la valeur des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en cours atteint environ 30,0 M\$. Au cours de l'exercice, les subventions provinciales se sont accrues de 2,0 M\$ pour atteindre 14,0 M\$; cela a permis l'accélération du traitement de divers projets additionnels.

Voici certains grands projets qui ont été en grande partie achevés en 2007-2008 :

- la troisième et dernière étape de la construction d'une nouvelle installation de traitement des eaux usées d'une valeur de 15,0 M\$, qui incorpore la réduction des nutriments;
- l'installation d'un réseau d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées d'une valeur de 1,8 M\$ dans le village d'Anola (MR de Springfield) pour atténuer la contamination des eaux souterraines;
- l'installation d'un réseau d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées d'une valeur de 1,9 M\$ dans le village d'Arden (MR de Lansdowne);
- la première étape de l'installation d'un système d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées d'une valeur de 1,3 M\$ à Melita;
- l'expansion d'une valeur de 6,0 M\$ du réseau régional d'approvisionnement en eau de Yellowhead pour relier les municipalités de MacGregor, Austin, Plumas et les régions environnantes;
- l'expansion d'une valeur de 3,0 M\$ du système d'approvisionnement en eau de Wallace;
- l'expansion des canalisations d'alimentation rurales dans les MR de Grey, Portage la Prairie, Cartier et St. François Xavier.

Volumes de service en 2007-2008

N^{bre} total de clients desservis en 2007-2008	Subventions provinciales	Notes explicatives
51 municipalités	14 000,0	1, 2, 3

Notes explicatives

1. Les subventions provinciales permettent à la Commission de mettre en oeuvre des projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées pour un total d'environ 29,3 M\$. Ce total comprend les parts municipales et fédérales pour les projets à frais partagés.
2. En 2007-2008, la Commission a assuré la gestion de projet pour le compte de Conservation Manitoba pour la rénovation de l'installation de traitement des eaux usées à Hecla Island, la construction de la lagune de West Hawk Lake et la rénovation de la lagune de Big Whiteshell. La Commission a mené des études d'évaluation des bassins de stabilisation des eaux usées à Bissett (North Nopiming) et dans le parc provincial Grindstone, ainsi qu'une étude sur l'approvisionnement en eau souterraine au lac Birds Hill.
3. La Commission a aussi fourni en 2007-2008 des services de gestion de projet à Infrastructure et Transports Manitoba pour la conception d'une infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour le centre correctionnel de Milner Ridge.

5 Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	2007-2008 ETP	\$		
(a) Salaires et avantages sociaux	1,610.2		1,589.2	21.0	
(b) Autres dépenses	271.7		273.3	(1.6)	
(c) projets d'égout et d'eau	14,000.0		12,000.0	2,000.0	
Total autres dépenses	15,881.9		13,862.5	2,019.4	
(d) Less: Recoverable from Rural Economic Development Initiatives	(2,984.0)		(2,984.0)	0.0	
Total de l'affectation secondaire	12,897.9	-	10,878.5	2,019.4	

ENTENTES CANADA-MANITOBA

Objectif ou mandat

Le Manitoba contribue au financement de projets d'infrastructure par trois Programmes Infrastructures Canada-Manitoba :

1. le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);
2. le Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM);
3. le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS).

Le financement fédéral-provincial renforce l'infrastructure publique communautaire. La participation provinciale aux ententes fédérales-provinciales appuie l'infrastructure locale de manière pluriannuelle, ce qui donne un caractère prévisible et permanent au soutien aux infrastructures municipales.

Activités

Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba sont mis en oeuvre par un bureau fédéral-provincial appelé le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba. Comptant des représentants fédéraux et provinciaux, ce secrétariat conjoint limite au minimum les doublons et les chevauchements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue à des liens de coopération entre les deux administrations.

Points saillants en 2007-2008

Soutien apporté pour les programmes aux ministres fédéral et provincial responsables des infrastructures.

Gestion du processus local de réception, d'examen et d'approbation des demandes.

Supervision par le ministère de l'évaluation environnementale des projets.

Facilitation du processus de consultation des administrations locales.

Administration des contributions financières aux projets d'infrastructure locaux.

Coordination des activités d'information du public.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) et les points saillants en 2007-2008, veuillez consulter le rapport d'étape annuel séparé 2007-2008 consacré aux PICM fédéraux-provinciaux.

6 ENTENTES CANADA-MANITOBA

Dépenses par affectation secondaire	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart pos. (nég.)	Note expl.
	2007-2008 \$	ETP	2007-2008 \$		
Autres dépenses	20,543.3	7.00	20,543.1	0.2	

Programme d'investissement dans l'infrastructure

En 2007-2008, le Programme d'investissement dans l'infrastructure a dépensé 231,9 M\$ dans la construction, la réfection et l'amélioration des routes provinciales à grande circulation (RPGC) et des routes provinciales secondaires (RPS). Les dépenses ont été consacrées à des activités telles que l'acquisition de terres, le nivellement et le gravillonnage, la pose de revêtement, les ouvrages d'art et les améliorations de la circulation.

Le programme soutient l'objectif du ministère visant à assurer un réseau provincial de transport sûr, efficace et durable qui est propice au développement et à la croissance économique à long terme.

Voici certains des principaux projets du Programme d'investissement dans l'infrastructure pour l'exercice :

- poursuite de la reconstruction de tronçons des voies nord-sud de la RPGC 75, d'Emerson au nord de Letellier;
- poursuite de la reconstruction de tronçons des voies nord-sud de la RPGC 75, de Winnipeg à Sainte-Agathe;
- rénovation du saut-de-mouton du CN sur la route Transcanadienne à Portage la Prairie;
- pose d'un revêtement sur 18,1 km de la RPGC 2, d'Elm Creek à Fannystelle (projet de deux ans);
- poursuite du projet d'ajout de voies de dépassement à la RPGC 10 au sud de Brandon (12,7 km);
- pose d'un revêtement sur la RPGC 16 dans la ville de Russell;
- pose d'un revêtement sur 26,9 km de la RPGC 6 dans le voisinage de William River;
- poursuite de l'élargissement à quatre voies de la route Transcanadienne, de la frontière avec la Saskatchewan à l'ouest de la RPGC 83 (projet pluriannuel);
- pose d'un revêtement sur 11,8 km de la RPGC 68 à l'est de Sainte-Rose-du-Lac;
- renouvellement de la couche de surface des voies sud-nord sur 7,2 km de la RPGC 8 au nord de Winnipeg;
- poursuite de l'élargissement à quatre voies du périphérique nord-est (RPGC 101) (projet pluriannuel);
- pose d'un revêtement sur 23,0 km de la RPGC 6 au nord de Minago River;
- renouvellement de la couche de surface sur 1,6 km de la RPGC 10 à Swan River;
- pose d'un revêtement sur 14,9 km de la RPGC 8, de Winnipeg Beach à Gimli;
- renouvellement de la couche de surface sur 15,2 km de la RPGC 16, de Russell à Binscarth;
- renouvellement de la couche de surface des voies sud-nord sur 8,5 km de la RPGC 59, du nord de la RPGC 4 à la RPS 317;
- renouvellement de la couche de surface sur 18,6 km de la RPGC 6 au sud de Minago River;
- parachèvement de l'élargissement à quatre voies de la RPGC 59 à Île-des-Chênes;
- élargissement et pose d'un revêtement sur 17,1 km de la RPGC 83 au nord de Roblin;
- poursuite du renouvellement de la couche de surface des voies ouest-est sur 17,5 km de la route Transcanadienne, de l'est de la RPGC 11 à la RPS 308;
- poursuite de la réfection de la structure sur la RPGC 59 à la hauteur de la RPGC 44;
- renouvellement de la couche de surface sur 16,6 km de la RPGC 10, de la RPGC 39 à Cranberry Portage.

Investissement dans des immobilisations liées aux pistes d'atterrissage des aéroports

Dépenses relatives au prolongement et aux améliorations de pistes d'atterrissage. Parmi ces projets, mentionnons le prolongement des pistes à Ilford et York Landing.

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi*: infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par le ministère [nom du ministère] et [nom des organismes spéciaux relevant de ce ministère] pour l'exercice 2007-2008 :

Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la Loi)	Exercice 2007 - 2008
Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	NÉANT
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	NÉANT
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	NÉANT